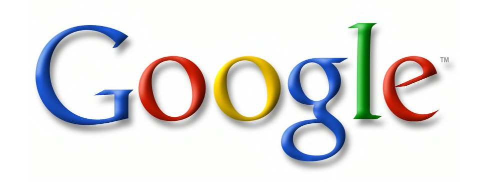



KF
22063
NEDL TRANSFER
HN 4W26 +

MUSÉE PÉDAGOGIQUE
ET
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

MÉMOIRES
ET
DOCUMENTS SCOLAIRES

PUBLIÉS PAR LE MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Fascicule N° 7.

SCHOLA AQUITANICA

PROGRAMME D'ÉTUDES DU COLLÈGE DE GUYENNE
AU XVIe SIÈCLE

Réimprimé avec une préface, une traduction française et des notes

PAR

Louis MASSEBIEAU
MAITRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS
ET A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

PARIS

Aux bureaux de la Revue pédagogique
CH. DELAGRAVE,
ÉDITEUR,
Rue Soufflot, 15.

HACHETTE ET Cie,
ÉDITEURS,
Boulevard Saint-Germain, 79.

MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

REVUE PÉDAGOGIQUE

PARAISSANT TOUS LES MOIS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, un an	12f »
Étranger, —	13 50

Toute communication relative à la rédaction doit être adressée au *Musée pédagogique*, 41, rue Gay-Lussac, à Paris.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser à M. Ch. Delagrave, éditeur, 15, rue Soufflot, Paris.

LE PROGRAMME D'ÉTUDES

DU

COLLÈGE DE GUYENNE

Bordeaux, France — Univ. —

SCHOLA AQUITANICA

PROGRAMME D'ÉTUDES

DU

COLLÈGE DE GUYENNE

AU XVI[e] SIECLE

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS PAR ÉLIE VINET, EN 1583,
ET RÉIMPRIMÉ D'APRÈS L'EXEMPLAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
AVEC UNE PRÉFACE, UNE TRADUCTION FRANÇAISE ET DES NOTES

PAR

Louis MASSEBIEAU

MAITRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS
ET A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES



PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

1886

PRÉFACE

Tout le monde sait que le programme du collège de Guyenne fait partie d'un des plus brillants épisodes du développement des études en France au XVIe siècle. Par son étendue, par les détails curieux dont il est plein, par la rareté de ce genre de documents avant les réformes des protestants et des jésuites, par son caractère de transition entre ces réformes et l'usage de l'Université de Paris, ce programme est certainement une des pièces les plus importantes pour l'histoire de l'instruction publique dans notre pays. Jusqu'à présent son contenu n'a été mis à la portée du public que par le résumé magistral, mais trop particulier d'ordonnance, trop incomplet, et malheureusement trop inexact de M. J. Quicherat dans son excellente *Histoire de Sainte-Barbe*. J'ai donc pensé qu'il ne serait pas inutile d'en rééditer l'original, d'après l'unique exemplaire qui soit arrivé jusqu'à nous à ma connaissance, et qui se trouve à la réserve de la Bibliothèque nationale (1), comme l'indique le dictionnaire de Brunet.

J'ai joint au texte une traduction avec des notes historiques, pour ménager le temps et la peine du lecteur.

I

En 1534, avant la réforme des études à Strasbourg, à Genève, à Nîmes, les magistrats bordelais, désireux de transformer brillamment le collège de leur ville, eurent l'idée, après une première et malheureuse tentative, de s'adresser au Portugais André de Gouvéa. C'était un homme né pour élever la jeunesse. Montaigne, qui fut un de ses élèves, l'a caractérisé une fois pour toutes devant la postérité, en l'appelant « le plus grand principal de France ». Il dirigeait alors, à Paris, le collège de Sainte-Barbe.

(1) Bibl. nat. Réserve, Z, 103. — Petit in-8o de 63 pages, plus un feuillet non numéroté, sur le verso duquel est l'approbation.

La ville de Bordeaux possédait une Université à laquelle se rattachait le collège. De ce côté il n'y avait rien à changer aux statuts et aux usages. L'organisation intérieure du collège dépendait des magistrats municipaux ou jurats. Ils la réglèrent d'une manière détaillée, de concert avec le principal. Quant aux études, ils lui laissèrent la liberté d'en élaborer le programme, mais en insistant pour qu'il fît les classes « à la forme et manière de Paris... en la meilleure forme qu'on garde aux collèges principaux de Paris » (1).

C'était bien l'intention de Gouvéa. Il savait mieux que personne quels heureux changements avaient eu lieu dans les principaux collèges de Paris, et qu'ici la province avait de bonnes raisons pour se mettre à la mode de la capitale. Il établit son plan d'études en prenant les conseils de maîtres français qui avaient régenté dans les collèges de Paris et qui s'étaient fait des idées sur les meilleurs moyens d'instruire la jeunesse. On trouve à leur tête Maturin Cordier et Claude Budin. Le premier est bien connu, sans l'être encore autant qu'il le mérite ; rappelons du moins qu'il prit part en France et à l'étranger à la restauration de plusieurs collèges. Il avait pu mettre en pratique sa méthode au collège de Navarre, sous la direction libérale de Jacques Blanc, vice-principal des grammairiens. Le second, grand ami de Cordier, n'a rien publié et n'est connu que par son ami. Celui-ci nous le représente comme un esprit original, et nous apprend qu'il avait composé « un ordre d'enseigner les enfants » dont il attendait des merveilles et qu'il ne put jamais appliquer dans son ensemble, même à Bordeaux, où il n'en fit pas moins faire de grands progrès à ses élèves. Nous ignorons le nom des autres conseillers de Gouvéa. Puisqu'ils étaient Français, il faut sans doute compter parmi eux deux de ses collaborateurs de la première heure, le fameux professeur de philosophie Nicolas de Grouchy et son ami Guillaume de Guérente, Normands l'un et l'autre, comme Cordier.

Nos maîtres étaient des hommes d'action. Ils organisèrent soigneusement les études en un plan dont toutes les parties se

(1) *Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bourdeaus*, 1612, p. 71 et 72. V. aussi p. 81 : « En la chapelle sera fait le divin service à la façon des collèges de Paris. »

correspondaient. Mais on ne voit pas qu'ils l'aient mis par écrit: ils se contentèrent de le réaliser par l'enseignement. Gouvéa ne rédigea que les règles d'ordre, qu'il lui parut bon de porter à la connaissance des maîtres, des pédagogues et des élèves. Il en fit deux tableaux qui furent affichés à la fois dans l'antichambre de son appartement et aux piliers de la grand'salle du collège. Tous deux étaient naturellement en latin. Le premier avait rapport à la tenue, aux mœurs et à la discipline des écoliers ; il contenait en appendice un grand paragraphe sur les devoirs des pédagogues, c'est-à-dire des précepteurs des enfants en chambre. Le second traitait des pratiques religieuses, des jours fériés et de la division des jours ouvrables : il commençait par une exhortation à la piété orthodoxe. Les jours de congé étaient fort nombreux, mais les grandes vacances très courtes.

Tout alla bien pendant la direction de Gouvéa. Après son départ pour Coïmbre et sa mort, la rivalité pour sa succession, la révolte de 1548 au sujet de la gabelle avec la terrible répression dont elle fut suivie, la peste qui obligea de fermer deux fois les portes du collège, les prétentions des écoliers vis-à-vis de leurs professeurs, et des professeurs vis-à-vis du nouveau principal, toute sorte de circonstances à l'extérieur et à l'intérieur altérèrent souvent la prospérité du collège. Le successeur de Gouvéa, Jean Gélida, un Espagnol après un Portugais, était un homme excellent, consciencieux, mais triste, porté à se plaindre, et dont la fermeté ne paraît pas avoir été la qualité dominante (1). En même temps le plan d'études était moins fidèlement observé.

Un des régents, ami de Gélida, et qui sans avoir pris part à la fondation du collège avait cependant enseigné sous Gouvéa pendant six ans, Élie Vinet, qui devait devenir célèbre comme philologue, mathématicien et historiographe, vit avec peine l'altération de ce plan d'études. Sans doute il savait à quoi s'en tenir sur la valeur des meilleurs règlements, lorsqu'il n'y a pas derrière eux un homme pour en assurer l'exécution. Il devait, par l'exemple de Gouvéa, se souvenir que l'important était d'avoir un principal prenant hardiment la responsabilité des

(1) Sur le collège sous Gélida, voir Gaullieur, *Histoire du collège de Guyenne*, ch. xv et xvi.

affaires, choisissant de bons maîtres et les retenant autant que possible par des salaires suffisants, mais avant tout par la considération. Cependant, si une bonne tradition ne peut suppléer aux hommes, elle peut du moins donner le temps de les attendre et contribuer à les former. Vinet donna donc à Gélida le conseil de mettre le programme par écrit, pour que les principaux et les maîtres à venir ayant dorénavant sous les yeux la règle à suivre, il leur fût plus difficile de s'en écarter. Gélida trouva l'idée bonne, se mit à l'œuvre, mais malheureux en cela comme en tout, il mourut avant d'avoir fait autre chose qu'une ébauche.

Élie Vinet lui succéda comme principal. Il trouva cette ébauche dans les papiers de son prédécesseur. Depuis la mort de Gélida, il s'était élevé contre le collège un ennemi plus redoutable que les insurrections et la peste, maux violents mais passagers : c'étaient les jésuites. Jusqu'à présent le collège de Guyenne avait été le seul établissement de son espèce, non seulement dans la ville, mais dans la province. Ainsi le voulait une clause, toujours renouvelée, des traités des principaux avec les jurats (1). Cette restriction s'explique sans doute en partie parce qu'on vivait à l'époque des privilèges ; mais certainement elle était aussi due à une pensée pédagogique, qu'on voit, en 1538, exposée par Jean Sturm, dans son mémoire sur l'organisation d'un gymnase à Strasbourg. Il s'efforce d'y démontrer que le grand nombre des élèves, en excitant l'émulation, est une des causes de la prospérité des études et que, par conséquent, la multiplicité des collèges leur est nuisible (2). A Bordeaux comme à Strasbourg, les éducateurs avaient sur ce point, ainsi que sur tant d'autres, des sentiments analogues. Expresse était la clause de l'unité en faveur du collège de Guyenne : les jésuites n'en trouvèrent pas moins le moyen, en 1572, de fonder, non seulement dans la province, mais à Bordeaux même, leur collège de la Madeleine. Élie Vinet, inquiet de leur succès et persuadé de l'excellence sans rivale du programme de Gouvéa, pensa que c'était le moment de rendre à son cher collège le service d'exécuter le projet qu'il avait autrefois conseillé à Gélida. En 1583, plus que septuagénaire, il rédigea donc

(1) Gaullieur, *ibid.*, p. 269, 316, 321.

(2) *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, année 1876, p. 500 (mémoire de Jean Sturm, à la suite d'un article de M. Gaufrès).

l'ancien plan d'études, sorte de testament en faveur de la maison qu'il avait si longtemps servie comme professeur ou comme principal.

Il laissa de côté, pour les raisons que j'ai données plus haut, les rapports de l'Université et du collège, ainsi que les règles de la vie à l'intérieur et le régime des pensionnaires. Il ne parla pas davantage du système des punitions pour lesquelles, sans doute, on n'avait rien innové et qui se réduisaient à peu près au fouet. Il traita d'abord des classes de grammaire, depuis la Dixième, où l'on apprenait à lire, jusqu'à la Première qui correspondait à notre Rhétorique ; entrant dans le détail de l'emploi du temps, des leçons à apprendre, des auteurs à expliquer et de la méthode à suivre pour les expliquer, des devoirs à faire; insistant sur les moyens de tenir l'attention en haleine et d'exciter l'émulation, en particulier par les ascensions dans une même classe ou d'une classe à l'autre. Il s'étendit avec une minutie et une douceur de vieillard sur la description des classes inférieures. Puis, comme le collège était en même temps le séjour de la Faculté des arts, où l'on étudiait en philosophie, il traita cette seconde partie de son sujet, mais d'une manière plus brève, car ici le programme de la licence ès arts, composé presque entièrement des œuvres d'Aristote, dominait les cours. Mais les mathématiques, sur lesquelles Aristote n'a pas laissé de traité, faisaient aussi partie du programme de la licence. Elles furent donc enseignées par un professeur spécial. Celui-ci eut dans la rédaction de Vinet son article à part, conjointement avec un professeur de grec : tous deux sous le titre de professeurs publics, quoique les cours de philosophie fussent aussi, semble t-il, ouverts aux gens du dehors. Le collège réunissait donc plus ou moins, suivant l'usage du temps, les enseignements primaire, secondaire et supérieur. Après avoir achevé le programme général, Vinet s'étendit à l'aise sur les thèmes et sur les disputes, lesquelles avaient lieu aussi bien en grammaire qu'en philosophie. Il termina en décrivant avec complaisance la plus considérable des disputes, qui avait lieu le jour de la Saint-Louis, et enfin en rappelant avec quelle estime Gouvéa considérait ses maîtres, les traitant en collègues, les regardant comme égaux entre eux et leur conférant pour la discipline du collège la même autorité sur les élèves de

toutes les classes. Vinet annexa à sa rédaction les deux règlements de Gouvéa dont j'ai déjà parlé.

Ce travail fut soumis, comme il devait l'être, au jugement des magistrats municipaux réunis à la maison de ville. Les jurats continuaient à aimer leur collège et, dans cette circonstance, ils furent heureux d'appeler honorablement l'attention sur lui. On peut même affirmer que l'affaire avait été concertée avec les principaux d'entre eux. Ce fut une belle séance. Le plus illustre élève du collège et qui l'avait si bien loué trois ans auparavant dans le premier livre de ses *Essais*, Montaigne, alors maire, la présida. Le procureur syndic était Gabriel de Lurbe, ami des lettres, passionné pour la gloire de sa ville et curieux des choses de l'éducation. On le connaît encore aujourd'hui, surtout par sa chronique de la ville de Bordeaux, sa biographie des grands hommes d'Aquitaine, et sa revue des écoles de tous les pays. Dans aucun de ces trois petits livres il n'oublie de louer Élie Vinet. Parmi les jurats je dois signaler au moins Godefroi d'Alesme, à cause de l'éclat de sa famille (1). Il est probable que presque tous les membres du conseil avaient été élevés au collège et que l'objet de la séance remuait en eux de vieux et doux souvenirs. Gabriel de Lurbe, en qualité de procureur syndic, fit son rapport sur « le petit livre intitulé *Schola Aquitanica* ». La jurade approuva le livre et décida qu'il fallait le publier aussitôt que possible, pour faire connaître au dehors l'excellente discipline du collège et l'empêcher de s'altérer facilement.

C'était le 10 septembre 1583. Avant la fin de l'année, l'imprimeur royal de la ville de Bordeaux, lui-même ancien régent du collège, Simon Millanges, connu surtout aujourd'hui pour avoir donné la première édition des *Essais*, fit sortir de ses presses le petit volume, précédé d'une préface explicative d'Élie Vinet et suivi de l'approbation de la jurade (2).

---

(1) Voir, sur les d'Alesme, de Lurbe, *de Illustribus Aquitaniæ viris*, p. 107.

(2) Brunet (à l'article *Vinet*) transforme, par erreur, le compte rendu de la séance des jurats en une visite qu'aurait faite Montaigne au collège de Guyenne. « Le dernier feuillet de cet opuscule, dit-il, constate l'approbation donnée à cet ouvrage par Michel de Montaigne lors de la visite qu'il fit, en qualité de maire de Bordeaux, au collège de Guyenne fondé par André de Gouvéa, » etc. Il n'est aucunement question de cette visite dans l'exemplaire de la réserve de la Bibliothèque nationale, qui est cependant celui auquel Brunet s'en réfère.

II

La *Schola Aquitanica* fit-elle en effet connaître au près et au loin le programme de Gouvéa? Dans la lutte contre les jésuites, eut-elle sur les destinées du collège quelque influence? On en suit les traces jusqu'à nos jours dans les recueils bibliographiques, mais les exemplaires de ce document paraissent n'avoir pas tardé à devenir rares et fort oubliés. On s'étonne que l'admirable Monteil ne l'ait pas employé dans le volume de son *Histoire des Français des divers états* relatif au XVIe siècle. Il y parle bien de l'Université de Bordeaux, mais en passant, et dans la bibliographie si considérable du chapitre sur les écoliers on cherche en vain notre opuscule. M. Thurot, en 1850, l'aurait certainemeut utilisé s'il l'avait connu : car, arrivé à la division des classes de grammaire, dans son livre sur l'Université de Paris, ce manuel si riche et si exact, dont l'étude est longtemps indispensable à qui veut connaître l'histoire de l'instruction dans notre pays, il cite le programme de Sturm à Strasbourg, tandis que celui de Gouvéa lui aurait fourni des renseignements d'un temps réellement antérieur et autrement abondants.

A ma connaissance M. J. Quicherat est le premier qui ait étudié notre programme. Il l'a fait avec l'autorité qui lui est propre, dans le premier volume de son *Histoire de Sainte-Barbe*, si savante et si nette, paru en 1860. Mais il ne s'est occupé du collège de Guyenne que dans un chapitre, comme d'une colonie de Sainte-Barbe, sans chercher à tout dire, sans s'astreindre au plan de notre opuscule. Il n'a voulu que caractériser au passage l'enseignement du nouveau collège et l'a fait en traits vigoureux, qui demeurent dans la mémoire. Seulement, pressé sans doute par le grand nombre de documents dont il s'entourait, il a fait du nôtre un usage trop rapide et son résumé contient, comme je l'ai déjà dit, un certain nombre d'inexactitudes. Je ne puis me dispenser de les signaler, d'autant plus que sur l'autorité de son nom elles ont passé dans d'autres ouvrages et risquent de se perpétuer. Il faudrait d'ailleurs ne s'être jamais trompé et méconnaître les difficultés relatives à la connaissance détaillée du passé de l'instruction publique, pour retrancher, après la constatation de ces inadvertances et de ces erreurs, quelque chose de l'estime

générale si justement due à l'ouvrage d'un savant dont la France regrette la perte.

Je ne puis ici que donner des affirmations; on en verra les preuves dans le texte même du programme ou dans les notes.

Le collège de Guyenne fut moins que ne l'a cru M. Quicherat l'image de Sainte-Barbe. Ainsi que le voulaient les jurats, on fit des emprunts aux institutions des principaux collèges de Paris, en particulier à celles du collège de Navarre.

La partie du programme relative à l'instruction élémentaire ne fut pas écrite, comme l'a dit M. Quicherat, sous la dictée du bon Cordier, qui y aurait fait passer la tendresse de son cœur pour le jeune âge. La rédaction du programme est due à Vinet, bon comme Cordier et arrivé à l'âge de la tendresse indulgente, à l'âge du grand-père.

Gouvéa, d'après M. Quicherat, « augmenta le nombre des classes dites de grammaire, en les portant de dix à douze ». — Ce que dit Vinet en 1583, c'est qu'au temps passé de sa grande prospérité, le collège avait eu douze classes de grammaire, qu'il n'en avait alors que neuf, et que le meilleur nombre est celui de dix.

« Les deux classes ajoutées par Gouvéa formèrent des subdivisions de la Septième et de la Sixième. » — Vinet dit, après avoir donné des raisons pour la division des élèves de grammaire en dix classes, que s'il arrivait qu'une de ces dix classes fût réellement trop nombreuse, on pourrait la subdiviser en laissant à l'une et l'autre subdivision le nom commun, mais en leur donnant à chacune un programme particulier. Il rappelle qu'on a fait ainsi plusieurs fois une grande et une petite Sixième, la première pour les élèves les plus avancés, la seconde pour les plus faibles.

« Les enfants étaient assis sur des escabeaux soigneusement alignés. » — Ils étaient assis sur des bancs analogues à ceux d'aujourd'hui, avec table pour écrire.

« Le gothique procédé des disputes n'était maintenu que pour mémoire dans les classes de grammaire. » — Il faisait, au contraire, partie intégrante du programme, ne paraissait aucunement gothique, et Cordier, auquel M. Quicherat attribue cette partie du programme, aimait beaucoup pour les enfants le pro-

cédé des disputes, à cause de l'entrain et de l'émulation qu'il donnait aux élèves qui cherchaient à se mettre en défaut les uns les autres, en se posant réciproquement des questions grammaticales. Ce *procédé gothique* est encore aujourd'hui en vigueur parmi les élèves sous le très vulgaire nom de *colles*. Je n'ose pas transcrire toute la locution dont ils se servent.

« Les disputes du samedi consistaient en un examen, que six élèves de chaque classe à tour de rôle subissaient de la part de six élèves de la classe supérieure... Les examinateurs... classaient dans l'ordre de mérite les six copies, dont les auteurs ne se faisaient connaître qu'après le jugement rendu. » — Ce paragraphe est complètement inexact. Les élèves de deux classes consécutives rivalisaient les uns avec les autres, six contre six, en traitant le même sujet, et c'était tant mieux pour la Quatrième, par exemple, si elle battait la Troisième. Il n'est pas parlé d'un classement de copies, et les auteurs de chaque copie étaient connus dès le commencement de la lutte. En réalité, cette dispute ne différait des disputes ordinaires que parce qu'elle avait lieu entre des élèves de classes différentes, et que la critique s'exerçait sur des écrits et non sur des réponses orales.

« Le professeur des *decumani* déléguait aux plus forts de ses triaires le soin d'apprendre leurs lettres à ceux qui ne les savaient pas. » — Ce n'est pas tout à fait exact. Le maître ne déléguait pas à des moniteurs un enseignement si humble qu'il fût. Il *lisait*, suivant la méthode usitée de la Dixième à la Première et dans les Facultés plus encore que dans les collèges. Seulement l'ouvrage lu et expliqué en Dixième par le maître était l'alphabet. Pendant sa lecture, les plus forts de la classe aidaient leurs camarades moins savants à suivre, en leur montrant les lettres avec une paille.

Dans les classes élémentaires, continue M. Quicherat, le programme recommande la tolérance au maître, « s'il arrive que des bonshommes accompagnent les devoirs d'écriture, dont il serait satisfait à d'autres égards; la raison en est qu'il faut prendre garde de mettre obstacle chez les enfants à la manifestation de la pensée. » — La raison donnée par l'auteur du programme est moins charmante et plus sérieuse. Il trouve dans ces hommes, chiens, chevaux, arbres, etc., dont les petits enfants illustraient

souvent leurs devoirs d'écriture, un acheminement à l'art du dessin. C'est, ajoute-t-il, un art bien utile à tout le monde, et qu'on mettait chez les Grecs au premier rang dans l'éducation des enfants libres, comme le rapporte Pline l'ancien. Je n'attribuerais pas non plus cette remarque au bon Cordier. Elle me paraît au delà de son horizon d'humaniste. Mais elle convient au mathématicien Vinet qui, par exemple, a illustré son édition de la sphère de Sacrobosco avec des figures curieuses, mobiles, et qui tournent les unes sur les autres.

« Le rudiment de Despautère était la base de l'enseignement du latin. » — L'ouvrage de Despautère est tout le contraire d'un rudiment. On avait dû en émonder largement la partie explicative pour pouvoir la mettre entre les mains des élèves. Il y avait des rudiments, et de toute sorte, mais à l'usage des classes inférieures. Celui qu'on avait adopté au collège de Bordeaux était appris en Neuvième, en Huitième et en Septième, où l'on commençait aussi le *Despautier*, qui devenait alors le compagnon de l'élève jusqu'à la fin de la Seconde.

« En Cinquième, on commençait à composer des vers. » — Non, mais en Quatrième. La Quatrième était, comme on le verra, le premier degré de la division supérieure des classes de grammaire.

« Les préceptes de la rhétorique étaient exposés dès la Troisième. » — Non, dès la Quatrième.

En Philosophie, chacune des deux années « eut son professeur en titre, contrairement à l'usage de Paris, d'après lequel un seul régent était chargé de toute l'instruction philosophique d'une même promotion d'écoliers. » — Au contraire, on suivait exactement l'usage de Paris, comme cela résulte du texte.

Cette énumération est incomplète. Je ne veux pas la prolonger. En voyant que les meilleurs ne sont pas impeccables, nous nous sentons moins opprimés par le souvenir de nos propres inexactitudes ; nous sentons plus facile le devoir de les signaler et de les faire disparaître à l'occasion. Il est peu de livres dont la première édition n'ait pas besoin d'être corrigée.

Cette dernière remarque est applicable, du moins pour ce qui concerne notre programme, à *Histoire du collège de Guyenne* qui nous a été donnée en 1874 par M. Gaullieur. Il

n'a évidemment connu le petit livre d'Élie Vinet que par l'analyse de M. Quicherat, dont il reproduit les principales inexactitudes ; mais rien ne sera plus facile que de combler cette lacune dans une seconde édition et d'achever ainsi de consolider un ouvrage déjà construit pour la plus grande partie avec des documents originaux.

Maintenant il ne me paraît pas nécessaire de faire voir le profit qu'auraient pu tirer de la *Schola Aquitanica* ceux qui se sont occupés dans ces dernières années de l'instruction publique en France au XVI[e] siècle. La lecture de l'opuscule vaudra sur ce point les meilleures explications.

Je pourrais moins facilement me dispenser d'assigner au programme bordelais sa place dans l'histoire des études et d'en apprécier la valeur. Mais pour le classer nettement il ne suffirait pas de le comparer aux programmes de Strasbourg et de Genève ainsi qu'à celui des jésuites. Il faudrait d'abord savoir exactement à quoi s'en tenir sur l'organisation des études pendant la première partie du XVI[e] siècle dans l'Université de Paris et surtout au collège de Navarre, qui en était comme la capitale. Ce travail d'ensemble sur la période de 1500 à 1530 n'a réellement pas été fait. Malgré quelques bons aperçus, on se contente trop souvent, et je suis ici le dernier à pouvoir blâmer les autres, de phrases banales sur la dialectique et la scolastique. J'essaierai, dans un petit livre dont les matériaux sont réunis et qui paraîtra aussitôt que mon activité quotidienne dans l'enseignement m'aura permis de le rédiger, de caractériser et d'apprécier, au moyen des ouvrages des Sylvius, des Jean Pellisson et des Cordier, cette période qui mérite d'être mieux connue, parce qu'elle me paraît tout à l'honneur de l'Université de Paris. La comparaison avec les réformes en province et dans les pays voisins de la France viendra ensuite comme une conclusion naturelle et sera facile. En attendant, j'ai voulu seulement publier à part, à cause de son importance, un des documents dont je me suis servi. D'ailleurs, les notes qui l'accompagnent, et dont je prie qu'on excuse l'étendue, pourront déjà quelquefois aider le lecteur à se former un jugement sur le degré d'originalité de ce programme.

LE

COLLÈGE DE GUYENNE

SCHOLA AQUITANICA

Burdigalæ, apud S. Millangium, Typographum regium.
M. D. LXXXIII.

Elias Vinctus lectori s.

Andreas Gouveanus Lusitanus, scholæ Burdigalensi præfectus, homo ad juventutem recte instituendam factus, Maturino Corderio, Claudio Budino, aliisque Gallis præceptoribus ejusdem rei peritissimis, in consilium adhibitis, ludum suum optima disciplina, et exacta ratione docendi informaverat. Quam post discessum ejus in patriam ac obitum, quum paulatim corrumpi cernerem, Joanni Gelidæ Valentino, qui in præfectura illi successerat, auctor fueram, ut veterem illam et scitam docendi rationem in litteras referret, quo posset quisque præceptorum ex libello nosse, quem auctorem prælegeret, ac quemadmodum sibi docendum foret. Consilium probaverat Ludimagister utriusque linguæ doctissimus : sed serius rem aggressum, perficere fata non permiserunt. Quod itaque ille inchoaverat, quia in manus meas, eo mortuo, forte pervenit, id mihi visum est cum priscis illis institutis, quæ mihi cognita fuerant (annos enim circiter sex sub Gouveano Burdigalæ merui) comparare tandem, ac in publicam utilitatem edere, efficereque pro viribus, ut posteris non desit, unde cognoscant, observentque docendi viam, quæ semper optima judicata est. Vale. Burdigalæ, Cal. Juliis, M. D. LXXXIII.

LE COLLÈGE DE GUYENNE

(Bordeaux, chez Simon Millanges (1), imprimeur ordinaire du roi, 1583.)

Élie Vinet (2) au lecteur, salut.

André de Gouvéa, (3) de Portugal, principal du collège de Bordeaux, homme né pour bien élever la jeunesse, après avoir appelé en conseil Maturin Cordier (4), Claude Budin (5) et d'autres maîtres français très habiles dans le même art (6), avait organisé son collège d'après les meilleures règles et un programme d'études parfait. Mais comme depuis son départ pour son pays et sa mort, je voyais cet ordre s'altérer peu à peu, j'avais conseillé à Jean Gélida (7), de Valence, son successeur dans la charge de principal, de mettre par écrit cet ancien et beau programme et d'en faire un petit livre où chaque maître pût apprendre quel auteur il aurait à expliquer et de quelle manière il devrait enseigner. Mon idée avait paru bonne à ce directeur, très savant dans les deux langues, mais il se mit trop tard à l'œuvre et le destin ne lui permit pas de l'achever, Après sa mort son ébauche tomba par hasard entre mes mains. J'ai cru bien faire de la reviser avec mes propres souvenirs de l'organisation primitive, car j'ai servi environ six ans à Bordeaux sous Gouvéa, et de la publier dans l'intérêt général. J'aurai ainsi fait tous mes efforts pour mettre ceux qui viendront après nous en état de connaître et de pratiquer une méthode qui a toujours été jugée la meilleure. Adieu. Bordeaux, le 1er juillet 1583.

DOCENDI RATIO IN LUDO BURDIGALENSI

Burdigalensis schola, cui humaniorum litterarum gymnasio, Aquitanicæ quoque scholæ cognomen impositum fuit : quod et Burdigala Aquitaniæ, suæ provinciæ, caput sit, et quod universæ Aquitaniæ juventus Burdigalam tanquam ad mercatum bonarum artium, cuncta confluat : hæc cum in sua civitate esset unica, et floreret maxime, duodecim classes grammaticorum habuit, quæ nunc sunt novem tantum, sed quæ ad denarium adduci numerum debere, et illic consistere censuerim. Primum enim ingenio ille insigniter tardo fuerit, qui decem annorum spatio, a decima classe ad primam non pervaserit : poteritque in eodem ordine duos annos pluresve manere. Deinde sicujus classium ubertas ea fuerit, ut molesti inter se sint immenso numero pueri, et præceptor unus tantam turbam sustinere non possit, una classis in duas dividi poterit, et utrique suus præceptor, et doctrina assignari. Sic ex una Sexta duas aliquando hic factas multi meminerunt : quæ utraque priscum nomen retineret, sed majoris Sextæ, in quam provectiores delecti fuerant : et Minoris Sextæ, in quam eorum condiscipuli. A decima igitur, ac infima classe Grammaticorum, hujus tractationis sit exordium.

Decimus Ordo.

Decima classis in schola Aquitanica, est eorum, quos a duabus litteris Græcis Alpha et Beta, Alphabetarios : vel a quattuor Latinis A B C D, Abecedarios vulgo vocitamus, Pueruli sunt, et minores etiam septem annis pueruli, ut Fabio placuit : qui a parentibus, et propinquis in Ludum, prima litterarum Latinarum, ut

PROGRAMME D'ÉTUDES DU COLLÈGE DE BORDEAUX

Le collège de Bordeaux, cette école de belles-lettres qu'on appelle aussi collège de Guyenne, parce que Bordeaux est la capitale de la Guyenne et que toute la jeunesse des différentes parties de la Guyenne accourt à Bordeaux comme à un marché de belles-lettres et de vertu, ce collège, dis-je, à cause qu'il était unique dans la ville (8) et extrêmement florissant, a eu douze classes de grammaire (9). Il n'y en a maintenant que neuf : je voudrais qu'on en étendît le nombre à dix et qu'on s'en tînt là. Car, premièrement, il faut être bien lourd d'esprit pour ne pas pouvoir en dix ans arriver de la dixième classe à la première, el alors on pourra rester dans la même classe deux années ou même davantage. Ensuite, si une classe est assez nombreuse pour que les écoliers se gênent entre eux à cause de leur quantité, et qu'un seul maître ne puisse gouverner une telle foule, on pourra répartir une classe en deux divisions dont chacune aura son maître et son programme particulier. C'est ainsi que d'une sixième, comme beaucoup s'en souviennent, on en a fait quelquefois deux dans ce collège. Toutes les deux gardaient l'ancien nom, mais il y avait la grande sixième pour laquelle on avait fait choix des plus avancés, et la petite sixième qui se composait de leurs condisciples. C'est donc par la dixième et la plus basse classe de grammaire qu'il convient d'entrer en matière.

La Dixième.

La dixième classe au collège d'Aquitaine se compose de ceux qu'on appelle alphabétaires, des deux lettres grecques Alpha et Bêta ou communément abécédaires, des quatre lettres latines A B C D. Ce sont des petits enfants, et des petits enfants qui ont même moins de sept ans, comme le veut Quintilien (10). Leurs parents et leurs pro-

Latino sermoni cognoscendo hæc schola in primis destinata est, elementa cognituri ex his duobus libellis, mittuntur : quorum alter et prior, unde nomen habent, Alphabetum inscribitur : qui libellus eorum causa impressus, nullis syllabarum compendiis, viginti trium litterarum contextum et formas, Orationem Dominicam, septem psalmos, et quædam alia exhibet. Alter vero, qui ut parvus et parvorum est, ita Libellus Puerulorum quoque dicitur : et qui continet primas nominum et verborum declinationes. Ita mature iis instituuntur, quæ prima sunt in Latina arte Grammatica.

In hac igitur classe decima ordines sunt et scamna multa, ut scamna scholæ nostræ appellant oblonga sedilia, in quibus sedent pueri, primum, secundum, tertium, quartum, quinctum. Primusque ordo numeratur et scamnum, in quo qui insident, doctissimi sunt : et in septem psalmis, qui vulgo dicuntur, lectionem suam habent.

Hi statim ut præceptor ingressus est, surgunt omnes, quotquot in eo scamno sunt : et juxta sedem suam stantes, ac libros suos apertos aspicientes, ad suam lectionem primi aggrediuntur. Ex iis duo primi incipiunt (sic bini, ternive pro numero instituuntur) aut saltem præceptor, qui solet omnia præfari, quæcunque in hac classe docentur. Ut, verbi gratia si lectio sit ex principio quarti illorum psalmorum, præceptor dicit primum vocabulum *Miserêre* : quem pueri subsequentes, *Miserêre*. Deinde præceptor appellat litteras, syllabasque conjungit ejusdem vocabuli *M*, *i*, *Mi*. Ille, *s*, *e*, *se*, *Mise* : Discipuli, *s*, *e*, *se*, *Mise*. Ille, *r*, *e*, *re*, *Misere* : Discipuli, *r*, *e*, *re*, *Misere*. Præceptor, denique, *r*, *e*, *re*, *Miserêre* : et discipuli, *r*, *e*, *re*, *Miserêre*. Sequuntur secundi totidem numero : qui secundum psalmi verbum *mei*, eodem modo expediunt : et tertii tertium *Deus*, ac similiter alii deinceps, dum cunctos lectionis versiculos absolverint. Qui versus si forte breviores fuerint, quam qui vocabula contineant toti sic turbæ sufficientia, illi repetuntur, ut nemo non dicat, et discat. Postremo ubi ad eum modum suam quisque portionem absolverit, eosdem versus cuncti simul una voce pueri, præfante semper præceptore, recitant, *Miserêre mei Deus, secundum magnam miseri.*

Secundus ordo et scamnum est eorum, qui principium primi illorum septem psalmorum, *Domine ne in furore tuo*, legunt.

ches les envoient au collège pour y apprendre les premiers éléments des lettres latines, puisque le principal objet de cet établissement est la connaissance de la langue latine (11). On leur apprend ces éléments au moyen de deux livrets. Le titre du premier est l'Alphabet (12), d'où ils tirent leur nom. Imprimé tout exprès pour eux, sans abréviations, il contient la suite et les figures des vingt-trois lettres, l'Oraison dominicale, les sept Psaumes, etc.

Le second livret s'appelle aussi Livret des Enfants parce qu'il est petit et pour les petits : il contient les premières flexions des noms et des verbes. C'est ainsi qu'on leur apprend de bonne heure les éléments de la grammaire latine.

Dans cette dixième classe donc il y a beaucoup de rangs et de bancs. On appelle bancs dans notre collège des sièges longs où sont assis les enfants (13) : il y a le premier, le second, le troisième, le quatrième, le cinquième. Les élèves du premier rang ou premier banc sont les plus savants : les sept Psaumes, comme on dit communément, sont l'objet de leur leçon (14).

Ces élèves, dès l'entrée du maître, se lèvent tous, tout autant qu'il y en a dans ce banc. Debout chacun devant sa place et regardant leurs livres ouverts, ils commencent les premiers leur leçon. Deux d'entre eux s'y mettent d'abord (on les appareille (15) ainsi deux à deux ou trois à trois suivant leur nombre); ou plutôt c'est le maître qui commence, car d'habitude il dit le premier tout ce que l'on apprend dans cette classe. Par exemple, si la leçon a pour objet le commencement du quatrième de ces psaumes, le maître dit le premier mot *miserêre :* et les enfants répètent *miserêre.* Ensuite le maître épèle ce mot, en en prononçant d'abord les lettres, puis en les réunissant en syllabes, *m*, *i*, *mi*. Le maître *s*, *e*, *se*, *mise;* les écoliers *s*, *e*, *se*, *mise*. Le maître *r*, *e*, *re* : *misere*; les écoliers *r*, *e*, *re*, *misere*. Le maître, enfin *r*, *e*, *re*, *miserêre*; et les écoliers, *r*, *e*, *re*, *miserêre*. Alors c'est le tour des deux ou trois suivants qui demêlent de la même manière le mot *mei* : puis celui du troisième groupe et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ait achevé toutes les petites lignes de la leçon. S'il arrive que ces lignes ne contiennent pas assez de mots pour toute la troupe, on recommence pour qu'il n'y ait personne qui ne parle et n'apprenne. Enfin, après que de cette manière chacun a fait sa part, tous les enfants, ensemble d'une seule voix prononcent, toujours après le maître, *miserêre mei Deus, secundum magnam misericordiam.*

Le second rang, qui est en même temps le second banc, se compose de ceux qui lisent le commencement du premier de ces sept Psaumes *(Domine ne in furore tuo...)*. On les enseigne tout à fait de la même

Quos docendi ratio eadem est prorsus : nisi quod, quia sunt rudiores, et timet præceptor, ne quid errent ab iis, quæ præfatur, accersit, quos novit in primo ordine doctissimos : qui prætenta festuca, litteras, syllabas, dictiones, illis monstrent, quas præceptor præfatur. Tertius ordo habet canticum Mariæ pro lectione, et Quartus Orationem Dominicam : in quibus duobus scamnis docetur, ut in secundo. Quinctus vero ordo est Abecedariorum, qui juxta suum et ipsi scamnum stantes doctioribus etiam iis festucam prætendentibus, præceptoreque præeunte, viginti tria elementa bis terve pronuntiant. Postquam autem hæc ita per singula scamna sunt peracta, siquid restat temporis, singula repetuntur singulis ordinibus, vel saltem inferioribus rudioribusque, ut prudens præceptor diligensque judicat : quoad disputationum signum datum sit, Tunc enim primus ordo, Nominum et Verborum declinationes ex libro suo recitat : quemadmodum illic præscriptum est : ac tum demum idem ordo, reliquis attendentibus, Orationem Dominicam, Salutationem Angelicam, et Symbolum Fidei memoriter dicit clare et distincte : ut et alii inde ediscant.

Hora Meridiana, ac post Meridiem tertia eadem eodem ordine docentur, nisi quod Meridiana, intermittitur oratio propter angustiam temporis. Tunc enim docetur horam unam duntaxat, nec sunt in aliis classibus disputationes.

Pueri autem quum primum ex cognitis viginti tribus elementis syllabas et dictiones conficere posse cœperint, scriptorio, ut vulgo appellatur, illis opus est. Tunc enim scribere mature discunt. Litteram unam, syllabam, dictionem, sententiam aliquam non otiosam præceptor illis præscribit, quam imitentur : nomina et verba inflectunt : quæ præceptori sua manu scripta, exigua chartula, continuo reddunt, quicquid scripserint : quod ipse inspicit : et monet, siquis error est, siqua inscribendo incuria. Sicui autem eorum in mentem venit, ut fere fit, hominis figuram, canis, equi, arboris, aut aliqua alia, sua in charta pingere, non propterea cæditur puer, modo præceptoris præcepta non neglexerit. Est enim ea via ad graphicen : quæ omni hominum generi est perquam utilis, et quam in tota quondam Græcia pueri ingenui ante omnia docebantur, ut Plinius scribit libro XXXV.

Ætati vero huic tam teneræ, non esse protinus acerbe instan-

manière. Seulement, comme ils sont plus novices et que le maître craint qu'ils ne suivent pas toujours bien ce qu'il dit avant eux, il appelle les élèves du premier rang qu'il sait être les plus savants : ceux-ci doivent, avec une paille, leur montrer les lettres, les syllabes, les mots que le maître nomme d'abord. Le troisième rang a pour sa leçon le cantique de Marie, et le quatrième l'Oraison dominicale : pour ces deux bancs la manière d'enseigner est la même que pour le second. Quant au cinquième rang c'est celui des abécédaires. Comme les autres ils se tiennent debout devant leur banc; de plus savants qu'eux les guident aussi avec une paille; ils prononcent deux ou trois fois les vingt-trois lettres de l'alphabet que le maître dit le premier (16). Lorsque ces exercices ont été achevés à tous les bancs, s'il reste encore du temps, on les recommence pour chaque rang, ou du moins pour les derniers et les plus novices, conformément au choix que sait faire un maître sage et soigneux : on continuera ainsi jusqu'à ce que le signal des disputes ait été donné (17). Alors le premier rang lit à haute voix sur le second livre les flexions (18) des noms et des verbes, d'après les indications qui s'y trouvent, et, pour finir, le même rang, pendant que tous les autres font bien attention, prononce de mémoire l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le Symbole de la Foi : il le fait d'un ton clair et distinct, pour que les autres l'apprennent de cette manière (19).

A midi et à trois heures après midi on enseigne les mêmes choses dans le même ordre : seulement à midi on omet l'Oraison dominicale, à cause du manque de temps, car alors la leçon ne dure qu'une heure, et il n'y a pas de dispute dans les autres classes.

Aussitôt que les enfants, ayant appris les vingt-trois lettres, ont commencé à pouvoir former des syllabes et des mots, il leur faut, comme on dit communément (20), une écritoire. Car alors il est temps de leur apprendre à écrire. Le maître leur donne à copier une lettre, une syllabe, un mot, une pensée utile (21). Ils déclinent les noms et conjuguent les verbes; ils les écrivent de leur main sur un petit papier, et quoi que ce soit qu'ils aient écrit ils le présentent aussitôt au maître. Celui-ci en fait lui-même l'examen : il leur signale les fautes, les négligences d'écriture. S'il passe par la tête d'un enfant, comme c'est l'ordinaire, de faire sur son papier un homme, un chien, un cheval, un arbre, etc., il ne faut pas le battre pour cela, pourvu qu'il n'ait pas négligé les préceptes du maître. Car c'est là une préparation à l'art du dessin qui est très utile aux hommes de toutes les classes et qui était la première chose qu'on apprenait dans toute la Grèce aux enfants de condition libre, comme Pline l'écrit livre XXXV (22).

dum, nec statim exigendam ab ea plenam operam, jampridem monuit Fabius. Ideoque pueri hujus classis nihil ediscere coguntur: sed sponte hærent memoriæ quæ sæpius repetuntur. Repetuntur autem quum alia, tum nominum et verborum declinationes, illaque non solum dum ab ipsis pueris recitantur, sed etiam dum scribuntur, præceptori reddenda.

Ceterum ex primo scamno pueri digni habentur, qui ad nonam classem conscendant, quod ter quaterve fit per annum, quum legere expedite possunt quæcunque sui continent libelli, et simul declinare aliquid scribereque noverunt : alioqui manendum diutius tardioribus in eodem scamno, aut descendendum ad inferius. Accitus a præceptore Ludimagister, ascensuros accipit : et hortatos, ut in litteras diligentius etiam quam antea, incumbere, et discere pergant, ad superiorem ducit præceptorem. Eos illi tradit : ejusque fidei et diligentiæ quantum potest, commendat. In horum autem locum succedunt, qui proximi erant : et sic alii, pro eruditione locum illic mutant.

Nonus Ordo.

Aula quicquid Græcis Latinisque hominibus fuerit olim, nos Aulas vulgo dicimus et Gallice *Sallas*, ubi prandere et cenare solemus, ampliora triclinia, in ædibus privatis : tum in publicis, ut in Ludis nostris, spatiosa loca, in quibus orationes, disputationesque publicæ fiunt. Ejusmodi Aulam Burdigalensis schola habet admodum amplam : quæ etiam nonæ classi deputatur : unde Aulani dicuntur pueri ipsi sæpius, quam Octavani aut Novani, quum reliquarum classium discipuli a numero fere vocitentur, Primani, Secundani, Tertiani, ut quondam legionum singularum milites. Totam autem illi non complent, sed particulam tantum in eo, quod et veterum theatra quodammodo refert, et ideo Theatrum vulgo dicitur, in puerorum gratiam ex ligno sic extructum, cum ut locus angustus plures capiat (nam hæc classis semper puerorum numero præstitit) tum ut præceptor suos sic melius omnes videat ac observet, quid agant, in patente clivo, nullis

Cet âge est si tendre; il ne faut pas le presser déjà rigoureusement, ni en exiger tout de suite un travail complet : il y a longtemps que Quintilien a donné ce conseil (23). C'est pourquoi les enfants de cette classe ne sont pas obligés d'apprendre par cœur : mais ce qu'on leur répète souvent se grave naturellement dans leur mémoire (24). Or, on leur répète, entre autres choses, les flexions des noms et des verbes, et cela, non seulement au moment où les enfants les prononcent à haute voix, mais même aussi quand ils les écrivent pour les présenter au maître.

D'ailleurs les enfants du premier banc sont jugés dignes de monter en neuvième, ce qui a lieu trois ou quatre fois par an, lorsqu'ils peuvent lire facilement tout ce que contiennent leurs petits livres et qu'ils commencent à savoir décliner, conjuguer et écrire. Autrement, les plus retardés doivent rester plus longtemps sur le même banc, ou descendre un banc plus bas. Le principal appelé par le maître reçoit de ses mains ceux qui vont monter. Il les exhorte à s'appliquer à l'étude des lettres avec plus de soin encore qu'auparavant et à continuer d'apprendre : puis il les conduit au maître de la classe supérieure. Il les lui remet et les recommande de toutes ses forces à son zèle et à ses soins. Ceux qui étaient derrière eux prennent leur place : et il en est ainsi des autres élèves de la dixième qui changent de place selon le degré de leur savoir (25).

La Neuvième.

Quel qu'ait été autrefois chez les Grecs et chez les Latins le sens du mot *aula* (26), nous appelons ainsi communément, et en français *salles*, les grandes pièces des maisons particulières où l'on dîne et où l'on soupe; et, dans les édifices publics, comme dans nos collèges, des endroits spacieux où se font les discours et les disputes publiques.

Le collège de Bordeaux a une pareille salle, très vaste, qui est aussi assignée à la neuvième classe; ce qui fait appeler ces enfants *aulani* plutôt qu'*octavani* ou *novani*, tandis que les écoliers des autres classes tirent généralement leur nom de leur numéro : on dit *primani*, *secundani*, *tertiani*, comme on faisait autrefois pour les soldats des différentes légions. Les *aulani* ne remplissent pas la salle ; ils n'en occupent qu'une petite partie qui reproduit en quelque façon les théâtres des anciens et s'appelle communément le théâtre. On l'a construit pour les enfants, en bois et de telle sorte, premièrement qu'il contienne beaucoup d'élèves dans un petit espace (car cette classe a toujours été la plus nombreuse), secondement, que le maître puisse ainsi mieux voir ses élèves et surveiller tout ce qu'ils font, sur cette pente découverte

latebris obnoxio. In quo theatro undecim sunt gradus : qui sex subselliorum ordines exhibent. Qui ex numero, quo progrediuntur ordine ab infimo ad summum, primus, secundus, tertius, quartus, quinctus, sextus vocantur.

Hujus autem classis quum hoc sit officium, ut pueri bene et velociter Latina Gallicaque legere et scribere perdiscant : deinde ut nomina et verba declinare in primis sciant, ac prima Grammatices elementa sensim cognoscere incipiant, in quam rem prostant a Simone Millangio impressi Catonis Latine et Gallice interpretati, Declinationum et Rudimentorum Grammatices, libri, hora octava, quum primum ingressus est præceptor, primi ordinis pueri duas aut tres sententias recitant ex Catonis præfatione, aut ex dictis Sapientum, quæ Catoni subjecta sunt, ut præceptori visum fuerit. Secundi similiter ex dictis Sapientum, si primo ordini assignata sit eadem præfatio. Tertii ex primo libro distichorum Catonis, Quarti ex secundo, Quincti ex tertio, Sexti et supremi ex quarto, singula disticha cum interpretamento suo disticho, memoriter reddunt. Hæc ubi expedita primum fuerint, Quartani, Quinctani, et Sextani sua illa disticha eorumque interpretamentum ex suis impressis libris descripta recitant, tota singuli, si per tempus licet, si non vacat, partem primus, partem secundus, tertius quoque partem ejus aliquam, ut discipulos suos omnes erudiat præceptor, et in officio contineat. Hi tres supremi ordines, postquam sic effecerint, surgit aliquis ex quoque ordine : qui omnes omnium sui ordinis chartas colligit, ac ad præceptorem defert. Hæc dum fiunt, Primani, Secundani, et Tertiani, aut libros suos inspiciunt, ut ex aliis legere et pronuntiare discant, aut scribunt aliquid, quod præceptor præscripserit. Inferiorum namque ordinum pueri diligenter dare operam debent, ut scribere mature sciant : quo superiorum ordinum, ad quos aspirant, digni fiant, in quibus lectiones cunctæ describuntur.

Meridie cuncti ordines, præter infimos duos, Rudimenta, suam quisque partem, memoriter reddunt. Deinde eandem præceptori propria manu scriptam porrigunt. Qui incipiunt quidem a litterarum divisione : sed ut alii aliis provectiores sunt, plus reddunt Sextani quam Quinctani, et hi quam Quartani. At in primo et secundo ordine, nomina ex declinationum libro sumpta, vel alia

où il est impossible de se cacher. Les onze gradins de ce théâtre présentent six rangs de sièges, qu'on appelle, d'après leur numéro d'ordre, en commençant par le plus bas pour monter jusqu'au plus haut, le premier, le second, le troisième, le quatrième, le cinquième et le sixième.

Dans cette classe, les enfants doivent apprendre à lire et à écrire bien et vite le latin et le français; puis surtout à bien savoir les flexions des noms et des verbes et à s'initier peu à peu aux premiers éléments de la grammaire. Pour cet objet on trouve chez Simon Millanges (27) le Caton latin avec traduction française (28) ainsi que les Flexions et les Éléments de la grammaire (29). A huit heures, au moment de l'entrée du maître, les écoliers du premier rang lisent à haute voix deux ou trois sentences de la Préface du Caton ou des Dits des sept Sages qui sont à la suite du Caton, au choix du maître. Pour les seconds ce sera aussi les Dits des sept Sages dans le cas où la Préface aurait été assignée au premier rang. Pour les troisièmes le premier livre des distiques de Caton, pour les quatrièmes le second, pour les cinquièmes le troisième, pour les sixièmes et derniers le quatrième; ils réciteront chaque distique en le faisant suivre des deux vers français qui le traduisent. Cela fait, les quatrièmes, les cinquièmes et les sixièmes lisent à haute voix leurs distiques avec la traduction qu'ils ont copiée dans leur livre (30) : chacun lit le tout si on a le temps; sinon, le premier lit une partie, le second une autre, le troisième aussi une autre pour que tous les élèves soient instruits et maintenus dans le devoir par le maître. Lorsque les trois derniers rangs ont ainsi achevé, il se lève un élève de chaque rang qui ramasse toutes les copies de tous ceux de son rang et les remet au maître. Pendant ce temps les premiers, les seconds et les troisièmes suivent sur leurs livres pour apprendre des autres à lire et à prononcer, ou bien ils écrivent en exécutant une tâche donnée par le maître. Car les enfants des rangs inférieurs doivent travailler avec soin à savoir écrire de bonne heure, pour se rendre dignes des rangs supérieurs auxquels ils aspirent et où l'on copie toutes les leçons.

A midi, tous les rangs, excepté les deux plus bas, récitent les Éléments, chaque rang ayant sa leçon distincte. Puis ils la remettent au maître, copiée de leur main. On commence à la Division des lettres, mais suivant le degré d'avancement des élèves, les sixièmes récitent plus que les cinquièmes et ceux-ci plus que les quatrièmes. Quant aux deux premiers rangs ils récitent soit des noms tirés du livre des Flexions, soit d'autres parties du Caton que le maître a données la veille : ils les remettent au même maître, copiés de leur main.

Le soir, les rangs supérieurs récitent des verbes divers, les écri-

ex Catone, quæ præceptor pridie jusserit, memoriter reddunt : eidem præceptori scripta propria manu porrigunt.

Vespere, superiores ordines diversa verba memoriter reddunt, præceptorique scripta porrigunt. Inferiores vero duo, sua etiam declinant, sed ex libro, die Lunæ Indicativum, Martis Imperativum, Mercurii Conjunctivum, Jovis Infinitivum. Die vero Veneris quattuor illi modi si (*) singulis, omnes, postquam inflexerint, præceptori scripti porriguntur, subscripto suo cujusque proprio nomine, et ordine, quoti sit.

Die Sabbathi hora octava, superiores ordines domo afferunt totius Septimanæ lectiones propria manu ex libro descriptas : easque memoria repetitas præceptori cunctas porrigunt. Inferiores vero duo satis fuerit, si ex libris impressis probe recitarint.

Meridiana, quæcunque declinata sunt tota septimana et quæ ex Rudimentis reddita memoriter, ea omnia memoria rursus repetunt, et præceptori suo denuo porrigunt superiores ordines : infimi vero, qui scribendi adhuc rudes sunt, ex suis libris sua recitant. His autem finitis, si quid superest temporis, id insumitur in declinandis cum nominibus, pronominibusque, tum verbis quæ in Catone reperiuntur : quod aliis etiam Septimanæ diebus observatur.

Pueri autem ut profecerint, ita conscendere in ordinem superiorem oportet. In infimo, et illi proximo postquam suam præfationem, et Sapientum dicta edidicerint : scribere jam potuerint : et sua expedite legere noverint, totam illam præfationem, et Sapientum dicta præceptori memoriter reddunt : et in proximos ordines scandunt. Sic alii postquam suum librum Catonis totum, ut dictum est, et Rudimenta edidicerint ascendunt. Ex vero supremo ordine in Octavam classem tandem dimittuntur, qui omnia, quæ dicta sunt, præstiterint : alioqui diutius manendum tardioribus in suo ordine, aut in inferiorem etiam descendendum. Dimittuntur autem singulis anni quadrantibus ex eo ordine cuncti, vel pars, pro ratione profectus : deducitque Ludimagister ut de Decimanis dictum fuit.

(*) *Sic?*

vent et les remettent au maître. Quant aux deux rangs inférieurs ils ont aussi leurs verbes à conjuguer, mais d'après le livre : le lundi l'Indicatif, le mardi l'Impératif, le mercredi le Subjonctif, le jeudi l'Infinitif. Le vendredi, ces quatre modes, après avoir été ainsi conjugués par tous les élèves, sont remis par écrit au maître, chaque élève ayant mis sur sa copie son nom et son rang.

Le samedi, à huit heures, les premiers rangs apportent de chez eux les leçons de toute la semaine, copiées de leur main d'après le livre et qu'ils ont repassées : ils les remettent au maître. Pour les deux rangs inférieurs, on est satisfait s'ils lisent bien leurs leçons sur le livre.

Le même jour à midi les rangs supérieurs repassent tout ce qui a été décliné et conjugué dans la semaine ainsi que ce qu'ils ont récité d'après les Éléments, mettent de nouveau tout cela par écrit et le donnent au maître : les deux plus bas rangs qui sont encore novices dans l'art d'écrire, lisent à haute voix leurs leçons sur leur livre. Après cet exercice, s'il reste du temps on l'emploie à décliner les noms et pronoms et à conjuguer les verbes qui se trouvent dans le Caton : ce qu'on fait aussi les autres jours de la semaine.

Les enfants doivent monter en rang à mesure de leurs progrès. Une fois que ceux des deux rangs inférieurs savent leur Préface et les Dits des Sages, qu'ils sont déjà en état d'écrire et qu'ils peuvent lire couramment ce qui fait l'objet de leurs leçons, ils récitent au maître toute la Préface et les Dits des Sages et montent aux rangs supérieurs. De même pour les autres : une fois qu'ils savent tout leur Caton, comme il a été dit, ainsi que leurs Éléments, on les fait monter. Enfin, on envoie ceux du rang le plus haut dans la classe de huitième lorsqu'ils ont réalisé tout le programme : mais ceux qui sont en retard doivent rester plus longtemps dans leur rang, ou même en descendre. Quatre fois par an on fait quitter cette classe aux élèves, soit à tous soit à une partie d'entre eux, suivant leurs progrès : le principal les prend et les introduit avec la solennité qui a été décrite pour la dixième.

Octavus Ordo.

Octavo ordini, sui sunt libri destinati, unus ex selectis epistolis Ciceronis : alter ex aliquot scenis Terentii : tertius ex Colloquiis Maturini Corderii, cuncti in lectiones distributi, singulis diebus ediscendas pueris. Primum itaque horum librorum sibi emunt pueri, quemcunque præceptor est prælecturus, et simul librum purum. Ex illis domi perpretuo residentibus, in hoc pueri lectionem describunt, quem secum in Ludum ferunt, cum iisdem declinationibus et Rudimentis Grammatices. In auditorio, ubi certas sedes semper habent pueri, primus contextum, quem descriptum domo attulit, legit : secundus expositionem, tertius orationis partes, quartus contextum rursus, et sic deinceps usque ad ultimum. Deinde ad singula contextus verba devenitur. Primus verbum primæ orationis enuntiat. Id conjugant pueri, unus Indicativi præsens, alius præteritum imperfectum : ac ita deinceps alii modi et tempora subduntur. Postremo, quem casum a fronte, unus : alius quem casum a tergo habeat, dicit. Tum aliæ partes ejusdem orationis declinantur : earumque accidentia traduntur, exigunturque omnia ad regulas Concordantiæ, et Constructionis, quæ in fine Rudimentorum habentur. Expedita hac, ad alias orationes pergitur, eodemque modo excutiuntur omnes, quotquot sunt. Postremo præceptor pueros exercet in lectionis locutionibus, Gallice interrogans, et eas varians secundum modos, et tempora, numeros, personas verborum : ut ex hoc, *si vales*, quomodo dicant, *si ie me porte bien, si mon pere se porte bien, si nous nous portons bien, si vous vous portiez bien, si mes compagnons se portent bien, si ie me portoie bien, etc. Fecisti mihi gratum. Tu m'as fait plaisir. Cicero me fait plaisir. Tu me feros plaisir. ie te vouloie faire plaisir*, etc., et quas videbitur excipere præcipiens, quæ ipsis usui sint, quando ex prælectis, thema Gallicum paulo longius, die sabbathi proponit, quod domi vertant, et præceptori omnes reddant Latinum, quum primum in Ludum redibunt.

Hora Meridiana, Rudimenta repetuntur, ut a præceptore explicata memoriæ diligenter mandentur.

La Huitième.

Les livres de classe particuliers à la huitième sont un choix de lettres de Cicéron, un choix de scènes de Térence et les Colloques de Maturin Cordier (31). Ces trois ouvrages sont divisés en leçons quotidiennes à apprendre par cœur. Les enfants achètent d'abord celui que le maître doit expliquer, et en même temps un cahier blanc. Ils aissent toujours leur livre chéz eux et copient la leçon sur le cahier qu'ils apportent au collège avec les Flexions et les Éléments de grammaire qu'ils avaient déjà. Dans l'auditoire, où les enfants ont toujours leurs places déterminées (32), le premier lit le texte qu'il a copié chez lui, le second l'explication (33), le troisième les parties du discours : le quatrième relit le texte, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Puis on passe à l'examen des mots du texte. Le premier dit le verbe de la première phrase. Les enfants le conjuguent, l'un à l'indicatif présent, l'autre à l'imparfait et ainsi de suite pour les autres modes et temps. Enfin l'un dit quel est le cas qui se trouve avant le verbe, un autre quel est celui qui se trouve après (35). Puis on décline ou l'on conjugue les autres parties de la même phrase, on signale leurs accidents (36) : on ramène tout aux règles d'accord et de construction qui se trouvent à la fin des Éléments. Après la première phrase on passe aux autres et on les analyse toutes sans exception, de la même manière. En dernier lieu le maître exerce les enfants sur les tournures (37) qui se trouvent dans le texte de la leçon : il interroge en français et fait varier la tournure d'après les différents modes, temps, nombres et personnes des verbes. Par exemple, à propos de *si vales* il leur demande comment ils diraient *si je me porte bien, si mon père se porte bien, si nous nous portons bien, si vous vous portez bien, si mes compagnons se portent bien, si je me portais bien,* etc. *Fecisti mihi gratum, tu m'as fait plaisir, Cicéron me fait plaisir, tu me feras plaisir, je te voulais faire plaisir,* etc. Il leur fait recueillir à son choix quelques-unes de ces locutions pour qu'ils les mettent à profit lorsque il leur dicte le samedi un thème (38) un peu long tiré des explications de la semaine et qu'ils doivent traduire chez eux en latin et remettre tous au maître la première fois qu'ils retourneront au collège.

A midi, on repasse les Éléments pour se graver soigneusement dans la mémoire les explications du maître.

A trois heures, on fait la même chose qu'à huit heures.

Au bout de six mois, si le maître distingue des élèves notoirement

Hora tertia, eadem fiunt, quæ octava.

Post sex menses, præceptor siquos novit in hac classe, qui ingenio et diligentia longe aliis præstent, monet Ludimagistrum qui venit in auditorium. Probat pueros, et ducit ad Septimam, qui ex illis digni visi sint.

Septimus Ordo.

Septimanis prælegitur liber aliquis ex facilioribus Epistolarum Familiarium Ciceronis. Hunc asservant domi emendate impressum : ex quo sua ipsi manu transcribunt in librum purum, quem secum in Ludum cum declinationibus et Rudimentis ferunt, quantum eo die prælegi convenit, tres nimirum aut quattuor versus formæ octavæ. Inter eos versus intervalla observant semipollicaria minimum : ut ea expositionem, quam puer excipere debet, capere late possint. Præceptor ex suo libro eosdem prælectionis versus recitat, distinguit orationes, monet, si quo in verbo orthographiam fuisse neglectam suspicetur : et siquod forte nomen minuscula littera sit scriptum, quod, majuscula debeat, vel contra. Deinde explicationem aggreditur : quæ tota Gallice fit, nisi forte aliquid Latini subaudiendum sit, aut commutandum quippiam, rei commodius explicandæ gratia : eaque per singula verba procedit, quantum fieri potest. Quæ si sic inepta est, ut vix intelligi possit a pueris, subjicitur alia Gallico Idiomati convenientior. Ut verbi gratia, *noli putare me ad quenquam longiores epistolas scribere, Tu* noli, *ne veuille.* Putare, *penser.* C'est-à-dire : Noli putare, *ne pense pas*, me scribere, *quod ego scribam, que i'escrive*, etc. Peracta vero et repetita a præceptore expositione, uniuscujusque orationis partes quæ sint, monstratur, et verba in primis, ac horum genus, conjugatio, præteritum et supinum, Modus, Tempus, Figura, Species, ac Constructio. Hæc mane fiunt. Vesperi vero hæc : aut si illa vesperi, hæc mane postridie. Omnes pueri prælecta memoriter reddunt, singuli, bini, ternive pro numero. Deinde expositionem recitant : et tandem orationis partes declinant : et in locutionibus exercentur, quemadmodum fit in octavo ordine.

Hora Meridiana præleguntur nominum genera ex Despauterio,

supérieurs aux autres par l'intelligence et le zèle, il en avertit le principal. Celui-ci vient dans l'auditoire, examine les enfants et conduit en septième ceux qui lui paraissent le mériter.

La Septième.

En septième on explique un des livres les plus faciles des Épîtres familières de Cicéron. Il faut que l'impression en soit correcte. Les élèves le gardent chez eux. Ils en copient, de leur main, sur un cahier blanc, qu'ils apportent au collège avec les Flexions et les Éléments, le passage du jour qu'on expliquera, c'est-à-dire trois ou quatre lignes de format in-octavo. Entre chaque ligne, ils laissent un intervalle d'au moins un demi-pouce, pour que l'explication que l'enfant doit recueillir puisse y tenir à l'aise (39). Le maître lit à haute voix sur son livre les mêmes lignes de la leçon : il distingue les phrases ; si l'orthographe de quelque mot lui paraît fautive il en fait la remarque ; de même si quelque nom est écrit avec une minuscule au lieu d'une majuscule ou réciproquement. Puis il commence l'explication. Il la donne entièrement en français à moins qu'il ne lui faille sous entendre quelque mot latin, ou faire quelque modification à la phrase pour la commodité de l'explication. Il la donne mot à mot autant que possible. Si de cette manière elle est trop absurde pour être comprise des enfants il lui en substitue une autre plus conforme au génie français. Par exemple : « *noli putare me ad quenquam longiores epistolas scribere. Tu* noli, *ne veuille* ; putare, *penser* : c'est-à-dire : noli putare, *ne pense pas*. Me scribere, *quod ego scribam*, *que j'écrive*, » etc. Après avoir achevé et fait répéter l'explication, le maître distingue dans chaque phrase les différentes parties du discours, surtout les verbes (40), leur sorte, leur conjugaison, le parfait et le supin, le mode, le temps, la figure, l'espèce (41) et la construction. Cet exercice a lieu le matin ; ce qui suit se fera le soir, ou le lendemain matin si ce qui précède a eu lieu le soir. Tous les enfants récitent le texte de la leçon l'un après l'autre, deux à deux ou trois à trois, suivant leur nombre. Puis ils lisent à haute voix l'explication : en dernier lieu ils déclinent et conjuguent les parties du discours et on les exerce sur les tournures, comme en huitième.

A midi la leçon a pour objet les genres des noms d'après Despautère (42), dont on explique chaque jour deux ou trois vers (43), non sans

duo aut tres versus quotidie, ita tamen ut declinationes Nominum et Verborum, et simul Rudimenta accurate repetantur, aut hac hora, aut Matutina Vespertinave siquid est vacui temporis.

Sabbatho, proponitur pueris thema Gallicum ex Epistolis Ciceronis, quæ præleguntur, tantum omnino, quanta una lectio est : quod Latine reddunt præceptori, quo die post in ludum revertuntur : quod præceptor publice emendando indicat quibus in locis in imitatione peccatum fuit, ac in præceptis Grammatices. Die Mercurii aut Jovis aliud proponitur, postridie similiter reddendum emendandumque. Sed de his plura postea.

Sextus Ordo.

In hac classe enarratur etiam Gallice aliquis liber earundem Ciceronis Epistolarum : et prælecta mane, pueri reddunt memoriter vesperi : aut postridie mane, si vesperi prælecta fuerint.

Hora duodecima, Despauterii Genera, Declinationes, Præterita et Supina, et præterea Syntaxis, quantum vacabit. Repetuntur vero, et fiunt reliqua omnia sicut in septimo ordine monstratum est.

Quinctus Ordo.

In quincta classe, hora octava, Ciceronis Epistolarum Familiarium liber aliquis Gallice exponitur.

Meridiana, Despauterii Genera et Declinationes nominum cum Heteroclitis, Præterita et Supina verborum, et Syntaxis, ac tandem ars Versificatoria cum Figuris.

Tertia, Terentii comœdiarum aliqua, et sub anni finem aliqua Ovidii epistola. In repetendis autem postridie lectionibus, et de thematibus, omnia fiunt, sicut dictum fuit de sexto ordine et septimo.

Quartus Ordo.

In quarto ordine hora octava, anni initio, prælegitur liber aliquis Familiarium, aut ad Atticum epistolarum : simulque Despauterii Genera, Declinationes, ac Heteroclita percurruntur. Quibus absolutis oratio aliqua Ciceronis ex familiaribus substi-

repasser avec soin les Flexions et les Éléments, soit à cette heure, soit le matin ou le soir quand il y a du temps de reste.

Le samedi on dicte aux enfants un thème français tiré des lettres de Cicéron qu'on explique : il ne doit pas être plus long qu'une leçon. Les élèves le mettent en latin et le donnent au maître le premier jour où ils retournent au collège. Le maître le corrige publiquement; il indique les fautes relatives soit au sens du texte soit aux règles de la grammaire. Le mercredi ou le jeudi il en dicte un autre qui, le lendemain sera de même remis et corrigé. Mais on trouvera plus loin d'autres détails sur ce sujet.

La Sixième.

Dans cette classe on explique aussi en français un livre des mêmes Épîtres de Cicéron. Le texte de la leçon du matin est récité par les élèves le soir, ou bien le lendemain matin si l'explication du texte a eu lieu la veille au soir.

A midi : dans le Despautère les genres, les déclinaisons, les prétérits et les supins, et de plus la syntaxe (44), autant que le temps le permettra. On repasse et on fait le reste des exercices comme en septième.

La Cinquième.

En cinquième, à huit heures, on explique en français un livre des Épîtres familières de Cicéron.

A midi, dans le Despautère (45) les genres et les déclinaisons des noms avec les hétéroclites ; les prétérits et les supins des verbes et la syntaxe ; enfin, l'art de versifier ainsi que les figures.

A trois heures, une comédie de Térence, et à la fin de l'année une épître d'Ovide. Quant aux leçons à repasser le lendemain et aux thèmes, tout se fait comme en sixième et en septième.

La Quatrième.

En quatrième, à huit heures, au commencement de l'année, on explique un livre des Épîtres familières ou des Épîtres à Atticus; en même temps on revoit rapidement les genres, les déclinaisons et les hétéroclites de Despautère. Cela fait, on leur substitue un des discours

tuitur, et compendium aliquod Rhetorices ex facilioribus.

Meridie vero Syntaxis, ars Versificatoria, et Figuræ ejusdem Despauterii.

Hora tertia, una ex Terentii fabulis explicatur : qua absoluta, progressus est ad Ovidium de Tristibus aut de Ponto. Repetuntur vero postridie omnia quæ fuerunt prælecta pridie, et ad Grammaticæ regulas exiguntur, ubi memoriter prius reddita fuerint. Themata vero frequentiora et longiora proponuntur, quam in classibus inferioribus: simul nonnulla versuum argumenta, sed hæc brevia et facilia.

Tertius Ordo.

Tertianis hora octava exponitur Ciceronis Epistolarum liber Familiarium, aut ad Atticum Brutumve, aut ad Quinctum fratrem, usque ad Calendas Januarias, idque Gallice. Post quod tempus, Ciceronis oratio aliqua ex facilioribus prælegitur, atque simul præcepta Rhetorica ex aliquo scriptore optimo.

Hora Meridiana explicatur Syntaxis, ars Versificatoria, liber de Figuris ex Despauterio, quibus absolutis substituitur Terentii fabula.

Hora tertia prælegitur Ovidii Fastorum aut Metamorphoseon liber aliquis. Postridie vero memoriter redditur pridiana Ciceronis, Ovidii Despauteriique lectio: et in Ciceroniana Ovidianaque repetenda Grammatices præcepta diligenter inculcantur. Themata autem Gallica non minus frequentia hic sunt, quam in Quarto ordine, sed ampliora aliquanto : quibus accedunt argumenta ad versus scribendos frequentiora.

Secundus Ordo.

In secunda classe mane orationum Ciceronis aliqua prælegitur, et Partitiones, aut aliquid tale Rhetoricum.

Hora Meridiana traditur historia, post Despauterii Versificatoriam et Figuras repetitas.

Tertia vero aliquid Virgilii, aut Metamorphoseon Ovidii inter cætera, aut Pharsaliæ Lucani. Quincta vero proponitur epigrammatis argumentum, ante dimissionem magistro reddendi. Repe-

de Cicéron parmi les plus simples et quelque abrégé de rhétorique qui soit très facile.

A midi, la syntaxe, l'art de versifier et les figures du même Despautère (46).

A trois heures on explique une comédie de Térence : après l'avoir achevée, on passe aux Tristes ou aux Pontiques d'Ovide. On répète le lendemain tout ce qui a été expliqué la veille, et on l'analyse d'après les règles de la grammaire après l'avoir récité. Les thèmes sont plus nombreux et plus longs que dans les classes inférieures: on dicte aussi quelques matières de vers latins, mais courtes et faciles.

La Troisième.

En troisième, à huit heures, on explique les Épîtres familières de Cicéron ou les Épîtres à Atticus ou à Brutus ou à son frère Quintus, jusqu'au 1er janvier, et cela en français. Ensuite, un discours facile de Cicéron, et en même temps la Rhétorique de quelque bon auteur.

A midi, la syntaxe, l'art de versifier le livre des figures dans Despautère: cela fait, une comédie de Térence.

A trois heures, un livre des Fastes ou des Métamorphoses d'Ovide. Le lendemain on récite le Cicéron, l'Ovide et le Despautère ; en faisant répéter Cicéron et Ovide, le maître inculque sérieusement les règles de la grammaire. Les thèmes français sont ici aussi nombreux qu'en quatrième, mais un peu plus longs : on y joint un peu plus souvent des matières de vers latins.

La Seconde.

En seconde, le matin, on explique un discours de Cicéron et les Divisions (47) ou quelque autre ouvrage du même genre sur la rhétorique.

A midi, on enseigne l'histoire (48) après avoir répété l'art de versifier et les figures de Despautère.

A trois heures, du Virgile, ou quelque partie des Métamorphoses d'Ovide et d'autres ouvrages de ce poète, ou de la Pharsale de Lucain. A cinq heures, le maître donne le sujet d'une petite pièce de vers (49)

tuntur autem hic prælecta ac ediscuntur non segnius, atque in tertio ordine fit. Declamationibusque assuefiunt paulatim secundani tam privatis quam publicis: quum interim non cessent Gallica themata, argumentaque orationum et carminum, sicut in Tertio Quartoque ordine fieri cœptum.

Primus Ordo.

Etsi hæc, et quæ præcedunt, Grammaticorum classes sunt omnes, tamen in quattuor superioribus, et præcipue in hac prima, tractatur Rhetorica. Sic veteres Grammaticos in Latio etiam factitasse Suetonius auctor est. Mane ergo hora octava præcepta oratoria ex Cicerone vel Quinctiliano traduntur.

Nona, Ciceronis aliquid, maxime orationes, quo præcepta illa Ciceronis lectione confirmentur, et in usum scribendo declamandoque transferantur.

Hora Meridiana, traditur historia ex Livio, Justino, Seneca, Eutropio, Mela, aut simili.

Hora tertia, Poetice, ex Virgilio maxime, et Lucano, et Persio: tum ex Juvenale, Horatio et Ovidio: siquid casti habent. At quincta proponitur pueris, quod ipsi ante discessum præceptori reddant, argumentum epigrammatis breve pro ratione temporis.

Postridie omnia, quibus horis prælecta fuerunt, discipuli reddunt, memoriterque, in primis poetica, et quæ Ciceronis prælecta fuerint, sive orationes sint, seu libri de Moribus.

Exercentur autem pueri in Declamationibus privatim et publice, privatim die Sabbathi in auditorio mane: publice, post Calendas Novembris diebus dominicis hora prima postmeridiana, in Aula, convocatis signo tintinnabuli omnibus pueris. At exercentur et illic per singulas septimanas thematibus Gallicis, variisque orationum et carminum argumentis: quæ sumantur fere ex iis auctoribus, qui prælegantur. Sabbathum autem, et siquod est aliud pervigilium ad mediam Septimanam, optimum est huic rei quo pueri habeant, quod domi agant et meditentur, dum schola cessat. Utilissimum vero hoc etiam, qua septimana nullæ sunt feriæ, ut Mercurii die aut Jovis, mane, proponatur Thema ex iis, quæ prælecta fuerint, quod reddant priusquam exeant. Sed de hoc postea.

qu'on doit lui remettre avant de quitter la classe. En seconde on répète les textes expliqués et on les apprend par cœur avec autant de soin qu'en troisième. Dans cette classe, on prend peu à peu l'habitude des déclamations tant privées que publiques, sans interrompre les thèmes français, ainsi que les matières de discours et de vers qu'on a déjà commencé à donner en troisième et en quatrième.

La Première.

Bien que cette classe et les précédentes soient toutes des classes de grammaire, cependant dans les quatre classes supérieures et surtout dans la première on traite de la rhétorique. Tel était aussi l'usage des anciens grammairiens latins au témoignage de Suétone (50). Le matin donc, à huit heures, on enseigne les préceptes de l'art oratoire d'après Cicéron ou Quintilien.

A neuf heures, un ouvrage de Cicéron, de préférence un de ses discours, pour confirmer ces préceptes par la lecture de Cicéron et les faire passer dans la pratique au moyen des devoirs écrits et de la déclamation.

A midi, on enseigne l'histoire d'après Tite-Live, Justin, Sénèque, Eutrope, Méla, ou quelque auteur semblable.

A trois heures, la Poétique, surtout d'après Virgile, Lucain et Perse, sans oublier Juvénal, Horace et Ovide, mais dans les endroits où ils respectent les mœurs. A cinq heures on donne aux enfants le sujet d'une petite pièce de vers qu'ils remettront au maître avant de partir ; ce sujet sera court à cause du peu de temps.

Le lendemain les élèves remettent la copie de tous les textes (51) aux heures où ils ont été expliqués et ils les récitent, surtout les vers et le Cicéron, qu'il s'agisse de ses discours ou de ses ouvrages moraux.

Les élèves (52) sont exercés à la déclamation en particulier et publiquement : en particulier, le samedi matin dans leur auditoire : publiquement après le 1er novembre, les dimanches (53) à une heure après midi, dans la salle, devant tous les élèves qui auront été convoqués au son de la cloche. On les exerce aussi dans leur auditoire chaque semaine au moyen de thèmes français et de matières variées de discours et de vers, en général tirées des auteurs qu'on explique. Il est très bon de choisir pour cela le samedi ou la veille de quelque fête qui se rencontrerait au milieu de la semaine, pour que les enfants aient de quoi s'occuper chez eux et faire travailler leur esprit quand les classes sont interrompues. Il sera aussi très utile, les semaines où il n'y aura pas de jours fériés, de donner le mercredi

PHILOSOPHIÆ

Doctores.

Philosophiæ præceptores duo sunt, et ex prima classe Grammaticorum pueros exeuntes excipiunt, quo anno professionem suam auspicantur. Curiculum suum biennio conficiunt. Priore anno Dialectici seu Logici, posteriore Physici a disciplina, quam profitentur, ipsi et discipuli vocantur. Professionem suam ab Isagoge Porphyrii incipiunt. Cui Aristotelis categoriæ, περὶ Ερμηνείας, Analytica utraque, Topica, Σοφιστικοὶ ἔλεγχοι, Physica, de Cœlo, et reliqua in scholis philosophorum enarrari solita, subjiciuntur, nihil cujusquam alterius, quam Aristotelis, præter eam, quam diximus, Porphyrii Isagogen, et Nicolai Gruchii præceptiones Dialecticas: sicui forte videtur ab iis suum stadium incipere, compendio ad Sapientiæ organum, quod antiqui vocaverunt, pulcherrimo doctissimoque, omnium, quæ nostra ætate in adolescentium philosophiæ studiosorum gratiam, sint edita.

Publicæ prælectiones.

Calendis autem Octobribus, quum probati pueri, et in classes jam distributi sunt, publici professores, qui in majore triclinio docere solent, ambo ad munus suum statim aggrediuntur. Græcus ab hora prima post meridiana quotannis initia linguæ Græcæ ex Alphabeto et nominum ac verborum declinationibus, quos S. Millangius edidit, tradere pueris auspicatur: cognitoque libello, Theodori Gazæ aut cujuslibet alterius Grammaticam illis explicat. Huic rei horæ dimidium deputatur. Altera vero semihora, Demosthenis aliquid, aut Homeri, vel ut quisque Demostheni, Homeroque fuerit simillimus, enarrat.

Mathematicus postea, ab hora secunda ad tertiam. Quem ab Logistica Burdigalæ edita curriculum suum incipere optimum duximus. Cui subjungit Pselli Mathematicum breviarium: quo summam quattuor Mathematicarum adolescentes primum cognoscant, tum Euclidis Elementa ac postea Sphærica, et quæcun-

ou le jeudi matin, un thème tiré des textes expliqués et que les élèves remettront avant leur départ. Mais nous verrons cela plus loin.

Des maîtres de philosophie.

Il y a deux maîtres de philosophie: ils prennent les élèves à la sortie de la première classe de grammaire, l'année où ils commencent leur enseignement. Leur cours dure deux ans. La première année eux et leurs écoliers sont appelés dialecticiens ou logiciens, et la seconde physiciens, du sujet des leçons (54). Ils commencent leur enseignement par l'Introduction de Porphyre. Ils continuent par les Catégories d'Aristote, le περὶ Ἑρμηνείας, les deux Analytiques, les Topiques, les Σοφιστικοὶ ἔλεγχοι, la Physique, le Traité du Ciel et les autres livres qu'on explique dans la classe de philosophie, sans en expliquer d'autres que ceux d'Aristote, à l'exception de l'Introduction de Porphyre, déjà mentionnée, et des Préceptes de Dialectique par Nicolas de Grouchy (55), si on trouve bon de commencer le cours par cet ouvrage. De toutes les courtes introductions à ce que les anciens ont appelé l'instrument de la sagesse, c'est la plus belle et la plus savante qui ait paru de notre temps à l'usage des jeunes gens qui se plaisent à l'étude de la philosophie.

Leçons publiques.

Le 1er octobre, lorsque les élèves ont déjà été examinés et classés, les deux professeurs publics qui enseignent dans la grande salle, entrent aussitôt en fonctions. Celui de grec, à une heure de l'après-midi, commence tous les ans en apprenant aux écoliers les éléments de la langue grecque, d'après l'Alphabet, et les Flexions des noms et des verbes éditées par S. Millanges. Ce petit livre une fois connu, il explique la grammaire de Théodore de Gaza ou celle d'un autre auteur, à son choix. Cet exercice dure une demi-heure. Pendant l'autre demi-heure, il explique du Démosthène et de l'Homère, ou des auteurs qui se rapprochent autant que possible de Démosthène et d'Homère (56).

Le professeur de mathématiques lui succède, de deux heures à trois heures. Nous avons jugé qu'il ne pouvait mieux commencer son cours que par l'Arithmétique publiée à Bordeaux (57). Il continue par l'abrégé des mathématiques de Psellus (58) pour donner aux enfants les premières notions des quatre sciences mathématiques,

que visum fuerit, vel ex Græcis, vel ex Latinis hominibus, dum biennium compleatur, subjicit: quo confecto ad Logisticam rursus recurrit.

Publicas autem prælectiones omnibus frequentare licet, cujuscunque illi sint ordinis: sed Græcam in primis a quincto ordine Grammaticorum cuncti frequentant: Mathematicam vero philosophiæ studentes, et qui primi sunt ac secundi ordinis Grammaticorum.

Hi sunt ordines et classes, hæc antiqua docendi ratio in gymnasio Aquitanico. In quo nihil quicquam præceptoribus licet prælegere, nisi consulto prius Gymnasiarcha: nec eundem auctorem, uno excepto Grammatico in diversis classibus eodem anno exponere: et quæ prælecta priore anno in classibus inferioribus fuerunt, ea nec attingere, ne discipuli bis eundem auctorem audiant, præter Grammaticum.

De thematibus vero et disputationibus hoc amplius monendum; quod thematum frequentia quum sit pueris utilissima, bis minimum proponuntur in septimana, die Mercurii et Sabbathi, Gallico sermone a prima classe usque septimam vel octavam. Quæ die Mercurii proponuntur, ea præceptoribus die Jovis mane Latina facta redduntur. Quæ autem Sabbathi die dictantur, ea quoniam ante diem Lunæ non redduntur, plus otii est ad vertendum: et ideo longiora aliquanto, quam priora, esse debent. Optimum autem erit, quando in septimanam nullum festum, nulla cessatio inciderit, et pueri frequentes mane hesternam lectionem reddiderint, ut illis thema vernaculum, aut epigrammatis longiusculi argumentum dictetur, quod ex tempore componant cuncti, describant, et exemplum præceptori, priusquam auditorium exeant, reddant. Postea quum erit commodum, præceptor correcturus, fascem exemplorum, quem gestet secum, explicet. Quodcunque occurrerit primum, ejus auctoris nomen nominet vocetque. Surgat puer, et stans ex suo exemplari clare ac distincte, quod composuit, recitet. Præceptor quod tenet exemplum, inspiciat: et siquid in pueri pronuntiatione, in scriptura, in sermone sit erratum indicet et corrigat. Alium postea ex eodem fasce vocet, deinde alios. Ceterum, quoniam uni magistro tot sunt interdum discipuli, ut ad omnia exempla sic emendanda, temporis satis esse vix possit, quattuor aut quinque ita, ut

puis par les Éléments d'Euclide et ensuite par la Sphère, (59) et par les auteurs soit grecs, soit latins qu'il lui plaira de choisir, pourvu qu'il arrive au bout de ses deux ans. Alors il recommence par l'Arithmétique.

Les élèves de toutes les classes peuvent fréquenter les leçons publiques: mais le cours de grec est suivi par tout le monde, surtout depuis la cinquième : celui de mathématiques par les étudiants en philosophie ainsi que par la première et la seconde.

Telles sont les classes, tel est le plan ancien des études au Collège de Guyenne. Aucun maître n'y peut rien expliquer sans avoir d'abord consulté le principal; on ne peut pas non plus expliquer le même auteur dans des classes différentes la même année, à moins que ce soit un grammairien. On ne doit pas davantage toucher à ce qui a été expliqué l'année précédente dans les classes inférieures, pour que les élèves n'entendent pas deux fois le même auteur, à moins que ce ne soit un grammairien.

Quant aux thèmes et aux disputes, il convient d'ajouter les avertissements suivants. Comme il est très utile aux enfants de faire beaucoup de thèmes, on leur en donne au moins deux par semaine, le mercredi et le samedi, en français, et cela depuis la première jusqu'à la septième ou la huitième. Ce qu'on leur donne le mercredi est remis au maître, en langue latine, le jeudi matin. Quant à ce qu'on leur dicte le samedi, comme ils ne doivent pas le remettre avant le lundi, ils ont plus de temps pour traduire; aussi le devoir doit-il être, cette fois, un peu plus long. Il sera très bon, lorsque il n'y aura eu dans la semaine aucune fête, aucun congé, et que le matin les enfants, en grand nombre, auront récité la leçon de la veille, de leur dicter un thème français (60) ou un sujet de vers latins un peu long. Ils devront tous faire cette composition sur-le-champ, la copier, et remettre leur copie au maître avant de quitter l'auditoire. Plus tard, à son moment, le maître ayant sur soi le paquet de copies, l'ouvrira. Il nommera l'auteur de la première copie qui lui tombera sous la main et l'appellera. Que l'enfant se lève et qu'il lise debout sa composition sur son exemplaire à haute et intelligible voix. Le maître suivra sur celui qu'il tient. Il signalera à l'enfant ses fautes de prononciation, d'écriture, de grammaire et les lui corrigera. Qu'il en appelle ensuite un autre du même paquet, puis d'autres encore. Mais comme un seul maître a quelquefois tant d'élèves, qu'il y a malaisément assez de temps pour corriger ainsi toutes les copies, il pourra se borner à en examiner de cette façon

dictum est, ille poterit corrigere, unde discipuli omnes studiose attendentes, quos commiserint errores, agnoscere poterunt, ac emendare : reliqua vero ante vel post prælectionis tempus in auditorio vel in cubiculo corrigere pro sua diligentia, et studio in discipulos, ipsi licebit.

Quod vero ad disputationes, et certamina scholastica attinet, Præceptores et discipulos vox tintinabuli ad prælectionem ter in die excitat, mane, meridie, et vesperi. Meridianam sciunt cuncti statim a prandio fieri : quocirca ejus causa tinnitu multo non est opus : sed matutinæ vespertinæque quia temporis non ita certi sunt, bina dantur signa : quorum prius hora dimidiata ante octavam et tertiam, pueros per urbem excitat, et vocat in Gymnasium : posterius præceptores monet, ut cubicula sua et musea exeant, et cum ultimo campanæ sonitu finito, auditoria ingrediantur. Ubi primum, præsertim hora octava, suorum catalogum recitari jubeant, quo absentes et tardi noscantur, notentur, castigentur. Inde redditur memoriter lectio hesterna, et repetitur. Tum prælegit præceptor usque ad horam præstitutam. Quæ quum audita fuerit, datur et tintinabuli sono, Quæstionum signum. Sic enim appellant, quæ inter se quærunt pueri, conferunt, ac disputant de prælectione, et iis, quæ de præceptore audiverunt. Durant et semihoram hæ disputationes per classes octo Grammaticorum, et philosophorum duas: tintinabulique sonus et has finit, et disputantes domum abigit.

Die autem Sabbathi, hora meridiana, aliæ quæstiones aliaque certamina inter Primanos et Secundanos, Tertianos et Quartanos, Quinctanos et Sextanos, Septimanos et Octavanos, de profectu et eruditione, lectionis loco, instituuntur. Alternis namque vicibus proponunt seni, quod per otium composuerunt utroque orationis genere, aut altero tantum. Nam inferiores, ordines hauddum carmen facere noverunt, eoque penna paulo crassiore in ampliore charta descripto, spatio inter versus, fere semipollicari, verbis et orationibus pulchre distinctis, parietes auditoriorum suorum foris exornant, non altiore loco, quam unde de plano legi possit. Sic enim adversariis licet attente inspicere omnia, quærere, rimari, expendere : et siquid est latentis vitii animadversum, id modeste reprehendere, auctorique prodere. Quod certamen horam durat unam. Nam quumprimum audita est prima, signumque

quatre ou cinq, pour que les élèves, en écoutant avec attention, puissent reconnaître leurs fautes et les corriger. Quant aux autres, il lui sera loisible de les corriger soit avant soit après le temps de la leçon, dans l'auditoire ou dans la chambre, suivant le degré de son activité et de son zèle pour les élèves.

Pour passer aux disputes et aux luttes entre écoliers, maîtres et élèves sont appelés par le son de la cloche à la leçon, trois fois par jour, le matin, à midi et le soir. Chacun sait que la classe de midi commence aussitôt après le dîner; aussi pour elle n'est-il pas nécessaire de sonner beaucoup; mais pour celles du matin et du soir, comme le moment n'en est pas aussi bien marqué, on en donne deux fois le signal. Le premier coup, une demi-heure avant huit heures et trois heures, prévient les enfants dans la ville et les appelle au collège. Le second coup avertit les maîtres de quitter leurs chambres et leurs cabinets pour entrer dans leurs auditoires au moment où cesse le son de la cloche. Alors ils commencent, surtout à huit heures, en faisant lire la liste de leurs élèves pour que les absents et les retardataires soient reconnus, marqués et punis. Puis on récite la leçon de la veille et on la répète. Ensuite le maître fait l'explication du texte du jour, jusqu'à l'heure. Dès qu'elle sonne, la cloche donne en même temps le signal des questions. On appelle ainsi l'exercice dans lequel les enfants s'interrogent, se proposent des difficultés, et discutent au sujet de la leçon et de ce qu'ils ont entendu dire au maître. Ces disputes durent une demi-heure dans les huit classes de grammaire et les deux classes de philosophie. Le son de la cloche y met fin et renvoie les disputeurs chez eux.

Le samedi, à midi, d'autres questions et d'autres luttes entre les élèves de première et ceux de seconde, les troisièmes et les quatrièmes, les cinquièmes et les sixièmes, les septièmes et les huitièmes, au sujet des progrès et du savoir, sont instituées à la place de la leçon. Six contre six (61), les élèves exposent à tour de rôle des compositions faites à loisir, en prose et en vers, ou seulement en prose. Car dans les classes inférieures, on ne sait pas encore versifier. Ils copient leur composition en gros caractères sur une grande feuille de papier, en laissant entre les lignes un intervalle d'à peu près un demi-pouce et en séparant bien les mots et les phrases; ils en ornent le mur extérieur de leurs auditoires à une hauteur qui permette de lire en restant de plain-pied. Car ainsi les adversaires peuvent tout examiner avec attention, chercher, scruter, passer au crible, et s'ils remarquent quelque faute cachée, la reprendre avec mesure et la signaler à l'auteur. Cette lutte dure une heure. Car aussitôt qu'une heure après midi a sonné et que la cloche a donné

tintinabulo datum, in auditoria concurrunt pueri omnes. Ad eos ingreditur præceptorum alter, carminisque argumentum in superioribus ordinibus, in aliis aliquam Gallice sententiam dictat. Excipiunt cuncti. Componunt ex tempore, præceptoribusque suis, qui emendent, recitant, et abeunt. Disputant illo etiam tempore philosophiæ discipuli, sed illi de thesibus propositis in suis auditoriis, et separatim. Quibus exire licet cum infimorum ordinum puerulis, quumprimum hora prima fuerit data.

Agonum vero maximum habet schola hæc celeberrimumque, octavo Calendas Septembris. Dies est Divo Ludovico Francorum regi sacer: unde Ludovicalia nomen. Quo die siquid toto anno profecerunt in litteris pueri, magna ambitione nituntur ostendere. Ædium namque aream Gymnasii circumdantium parietes, tapetibus ornant. In iis suspendunt utriusque generis orationes plurimas: quibus emendate describendis pingendisque totum Junium Juliumque, et ipsum mensem Augustum insumpserint Media quoque area, sub ulmis, tapetes statuuntur, ex quibus pendent tabulæ et ænigmata varia. Confluit vero ex tota civitate frequens numerus ad spectaculum. Quæcunque proposita sunt cum examinantur omnia, tum ad griphos illos attenditur, siquis Œdipus solvat, et auferat. Ob hæc multus clamor in tota area et strepitus. Quæ dum foris fiunt, in aula aulæis itidem et ipsa exornata, alia rixa est. Philosophiæ enim auditores, præceptore duce, ex thesibus triduo ante publicatis oppugnandos se ab hora octava ad undecimam quibuslibet, qui adoriri velint, præbent. A prandio autem post horam primam pomeridianam in eandem Aulam conveniunt ex Senatorio ordine, ac ex Decurionibus, viri graves et docti: quibus judicibus toti spectaculo catastrophe imponitur hujusmodi. Pridie ejus diei, post auditam septimam, octo ex classicis, aut summum decem, Senatus principem, aut si is ab urbe absit, eum, qui dignitate sit proximus, adeunt: sententiam ab eo quanlibet, in prosam et carmen, accipiunt. In gymnasium redeunt, in eademque aula conclusi, componunt totam eam reliquam diem, et noctis quantum satis sit. Mane quumprimum diluxit, ad eos venit Ludimagister: exemplisque eorum, quæ elucubrarunt, acceptis illos dimittit. Postquam ergo illustres viri a prandio, ut diximus, in Aulam convenerunt, conveniunt et hi sua ibi coram illis et frequenti aliorum cœtu

le signal, tous les enfants courent à leur auditoire. Un des deux (62) maîtres entre chez eux et leur dicte, dans les classes supérieures, un sujet de vers; dans les autres, quelque sentence en français. Tous l'écrivent. Ils composent sur-le-champ, lisent à haute voix leur travail au maître pour qu'il le corrige et s'en vont. Pendant ce temps, les élèves de philosophie disputent aussi, mais sur des thèses proposées dans leurs auditoires et séparément. Ils peuvent partir avec les petits enfants des basses classes à une heure.

La plus grande et la plus fameuse lutte du collège a lieu le 25 août. C'est le jour de la fête de saint Louis : on l'appelle pour cette raison, les *Ludovicales* (63). Ce jour-là, les enfants s'efforcent avec une vive ardeur de montrer les progrès qu'ils ont pu faire dans toute l'année. Ils ornent de tapisseries les murs des constructions qui entourent la cour du collège (64). Ils y suspendent de nombreux discours en vers et en prose, après avoir passé à les copier correctement et à les enluminer tous les mois de juin et de juillet, et même le mois d'août. On dresse aussi au milieu de la cour, sous les ormes (65), des tapisseries auxquelles on suspend des tableaux et des énigmes de toutes sortes. De tous les quartiers de la ville on accourt en foule à ce spectacle. On examine toutes les parties de l'exposition; mais surtout on s'empresse autour des énigmes (66) pour voir si quelque Œdipe les débrouillera et les décrochera. C'est l'occasion de beaucoup de cris et de bruits dans toute la cour. Pendant que cela se passe au dehors, il y a dans la salle, qui est aussi elle-même décorée de tapisseries, une autre dispute. Les élèves de philosophie, sous leur maître, se tiennent prêt à tenir tête à tout venant qui voudra les attaquer, depuis huit heures jusqu'à onze heures, sur des thèses publiées depuis trois jours. Après le dîner, à une heure de l'après-midi, des membres du Parlement et de la Jurade (67), personnages graves et doctes, se réunissent dans cette salle et forment un tribunal qui donne son dénouement à tout le spectacle de la manière suivante. La veille, à sept heures, huit élèves de première, ou dix au plus, vont trouver le président du Parlement (68), ou, en son absence, celui qui vient après lui en dignité. Ils en reçoivent un sujet quelconque de prose et de vers. Ils retournent au collège : on les enferme dans la salle, et ils y composent tout le reste du jour et pendant la nuit autant qu'il est nécessaire. Le matin, au point du jour, le principal va les trouver : il prend leurs copies et leur rend la liberté. Lors donc que les grands personnages dont j'ai parlé se sont réunis dans la salle, les concurrents s'y réunissent aussi pour lire devant eux et une nombreuse assemblée les compositions qu'ils ont le matin données au principal. Celui-ci les apporte, les remet au président du

recitaturi ex iis ipsis exemplis, quæ Ludimagistro mane reddiderunt. Hæc ille profert: et judicum principi porrigit, ac secedit. Hic postea singulatim, cuique suum, reddit. Illi ut receperunt, in suggestum ascendunt illic ad eam rem paratum: sua clare singuli recitant, prioresque illi, qui oratione soluta certant. Omnes autem postquam recitaverunt, consurgunt agonothetæ: et stantes, conferunt inter se, ac disceptant, qui utroque in genere orationis antecellunt. Duo denique ex omnibus victores declarantur: præmioque decoratur uterque, pileo scholastico.

Hic Ludovicalium finis est, et simul Sabbathinarum disputationum. Quæ disputationes instaurantur primo post Martinalia Sabbatho, intermissæ ab eo Sabbatho, quod Ludovicalia proxime præcessit. Reliquæ continuantur usque ad duodecimum Cal. Octobris. Quo die post vespertinam lectionem pueri dimittuntur vindemiaturi ad Calendas usque. Quibus reversi probantur a Gymnasiarcha: et quos invenerit meritos, in classes mittit superiores: scholamque suam in eum annum constituit.

Hac ergo disciplina gymnasium suum informaverat Gouveanus, optima et pulcherrima: in qua nihil sit temere mutandum. Præceptores autem ille quidem requirebat perquam eruditos, et qui suo munere pulchre fungi nossent: sed mores tamen eorum in primis spectabat, ut nec vitia ipsi haberent, nec ferrent: pueri vero ex iis magistris et litteras simul discerent, et honestam vivendi rationem imbiberent. Omnes eodem loco habebat: ac peræque caros honorabat. Quotiens illi conveniebant, nullus cuiquam certus locus asservabatur: sed primum sine ambitione is occupabat, qui primus venisset. Sicque, ille fieri volebat, ut quencunque ordinem illi ducerent, imperium in omnes omnium ordinum pueros ex æquo cunctos habere pateret: monerent, increparent, virgis etiam cæderent, siquis admisisset aliquid flagitii, et in disciplinam scholasticam gravius peccasset. Aut sicui forte grave foret, illum cædere, qui classis ipsius non esset, scelus saltem verbo castigaret, et ad Gymnasiarcham deferret: qui in flagitiosum ipse postea animadverteret. Ita quotcunque præceptores, in schola Aquitanica erant, totidem Gymnasiarchas habere se pueri putabant, et reverebantur: qui qualibet ex parte observarent, quid toto gymnasio ageretur.

tribunal et quitte la salle. Le président les distribue aux concurrents en donnant à chacun la sienne. Ceux-ci, après les avoir reçues, montent sur une estrade dressée pour la circonstance, et lisent les uns après les autres leur composition, en commençant par ceux qui concourent pour la prose. Quand ils ont tous lu, les juges se lèvent; ainsi debout, ils confèrent entre eux et décident quels sont les premiers dans l'un ou l'autre genre de composition. Enfin, deux entre tous sont proclamés vainqueurs et reçoivent en prix le bonnet d'écolier dont on les décore (69).

Ainsi se terminent les Ludovicales et en même temps les disputes du samedi. Celles-ci commencent le samedi après la saint Martin pour cesser le samedi avant la saint Louis. Les autres durent jusqu'au 20 septembre. Ce jour-là, après la leçon du soir on donne congé aux enfants pour les vendanges jusqu'au 1er octobre. Alors ils reviennent et sont examinés par le principal qui fait passer dans des classes supérieures ceux qu'il en juge dignes et organise son collège pour l'année.

Tel est le plan d'après lequel Gouvéa avait formé son collège. Il est excellent et très beau: l'on ne doit y faire aucun changement sans y avoir bien réfléchi. Il voulait des maîtres de grande science et capables de bien remplir leur tâche : mais il examinait avant tout leurs mœurs, pour avoir des hommes sans vices et sans indulgence pour les vices, et pour que sous leur direction les enfants apprissent les lettres et se formassent insensiblement à l'habitude de la vie honnête. Il ne faisait point de différence entre les maîtres, mais il leur témoignait à tous les mêmes sentiments affectueux et la même considération. Jamais, quand ils se réunissaient, on ne réservait à l'un d'eux une place fixe: le premier arrivé prenait la première sans affectation. Il voulait ainsi bien faire voir que les maîtres de n'importe quelle classe avaient tous, au même rang, autorité sur tous les élèves de toutes les classes, pour les avertir, les réprimander, même les fouetter en cas de mauvaise conduite et de faute grave contre la règle du collège. Si l'on n'aimait pas battre un élève d'une autre classe, on devait tout au moins lui reprocher sa faute et la déclarer au principal qui sévirait ensuite lui-même contre le coupable. Ainsi, tous les maîtres du collège d'Aquitaine, étaient considérés et respectés par les enfants comme autant de principaux chargés d'examiner partout ce qui se faisait dans toute l'étendue du collège. (70)

Duas autem composuerat tabulas Gouveanus de scholæ suæ disciplina: quæ in ædium suarum vestibulo, et majoris triclinii pilis pendebant. Utranque subjicere visum est, iisdem verbis et capitibus nisi quod in altera de Feriis, paucula mutanda, nonnullaque adjicienda visa sunt.

Gouvéa avait aussi composé deux tableaux de la discipline de son collège: ils étaient suspendus dans l'antichambre de son appartement et aux piliers de la grand'salle. Il a paru bon de les ajouter ici, dans les mêmes termes et dans le même ordre, si ce n'est que dans le second, qui est celui des fêtes, on a cru devoir faire quelques petits changements et quelques additions. (71)

STATUTA GYMNASII AQUITANICI

Quoniam fundamentum optimæ cujusque Scholæ, est Scholastica disciplina: imprimis dari operam volumus, ut in hoc Aquitanico gymnasio non solum bonæ litteræ floreant, sed etiam boni mores, adjutore Deo, semper observentur. Itaque ne quis posthac suam culpam ignoratione prætexeret, capita ad hanc rem pertinentia, palam in hac tabula proponenda curavimus. Sunt autem hæc.

Nemo ex nostris discipulis gymnasium ingrediatur, nisi honeste cincto supremo vestimento.

Arma intro nullus adferat, nec foris per urbem armatus ense vel sica incedat, præterquam scholasticis armis, cujusmodi sunt libri, theca scriptoria, cultellus pennarius.

Nemo per viam ante fores, et per aream vagetur, aut obambulet : sed unusquisque statim ingressus, eat recta in auditorium suum, atque illic quiete sedendo studendoque, præceptoris ingressum expectet : aut egressus, domum se recipiat.

In gymnasio tempestive adsint omnes, præsertim ante secundum sonum tintinabuli.

Quotidie gymnasium frequentent discipuli nostri, omni hora, qua docebitur, etiam festis diebus, quibus erit exercitatio : neque temere absint, nisi consulto præceptore.

Die Sabbathi post prandium omnes ad publicas disputationes conveniant.

Ante prandium nemo ludat : post prandium item nemo, nisi publice concessum fuerit.

Quibus autem diebus non docebitur, licebit impune ludere, donec de discessu admoneatur.

Disputando omnes sedeant, nisi quum præceptor erit consulendus.

A malis omnino verbis omnes abstineant.

Nemo castigatus, seu peccati sui admonitus, præceptori admonenti obmurmuret, aut nutu minetur, aut superbe loquatur.

I. — STATUTS DU COLLÈGE DE GUYENNE

Puisque le fondement des plus excellentes écoles est la discipline scolaire, nous voulons nous appliquer non seulement à faire fleurir les belles-lettres dans ce collège d'Aquitaine, mais aussi avec l'aide de Dieu, à y faire observer les bonnes mœurs. Aussi, pour que dorénavant personne ne s'excuse sur son ignorance, nous avons pris soin d'exposer aux regards de tous sur le présent tableau les articles relatifs à ce sujet. Les voici :

Qu'aucun de nos élèves n'entre au collège sans avoir son vêtement de dessus convenablement serré par une courroie (72).

Qu'aucun n'y entre avec des armes, ou n'aille par la ville avec une épée ou une dague : nous ne permettons en fait d'armes que celles qui sont propres aux écoliers, c'est-à-dire les livres, l'écritoire et le canif.

Qu'aucun ne vagabonde ou ne se promène dans la rue devant la porte ou dans la cour : mais que chacun, aussitôt entré, aille droit à son auditoire et que là, tranquillement assis, il attende en étudiant l'entrée du maître : en sortant qu'il aille chez lui.

Que tous se trouvent au collège à l'heure, notamment avant le second coup de cloche.

Que tous nos élèves fréquentent régulièrement le collège, à toutes les heures de classe, même les jours de fête où il y aura exercice : qu'ils ne s'absentent pas sans l'aveu du maître.

Le samedi après le dîner, tous assisteront aux disputes publiques.

Avant le dîner qu'aucun ne joue. De même après le dîner, à moins que la permission n'en ait été publiquement donnée.

Les jours où il n'y a pas classe, on pourra jouer sans être puni, jusqu'au signal du départ.

En disputant que tous soient assis si ce n'est lorsque il faudra consulter le maître.

Que tous s'abstiennent absolument de mauvaises paroles.

L'élève puni ou réprimandé ne doit ni murmurer contre le maître, ni le menacer du geste, ni lui parler insolemment.

Que personne ne jure, ou ne maudisse un camarade, ou ne l'injurie, ou ne se moque de lui.

Nemo juret : nemo alteri imprecetur, aut convicium dicat, aut illudat.

Nemo diaboli nomen exprimat.

Nemo rixetur.

Nemo alterum percutiat.

Nemo nisi parvulus, idemque elementarius, vernacule loquatur : quinetiam ut ipsi parvuli discant, provectiores una cum his loquendo, prius Latine dicant, deinde vernaculo sermone interpretentur, siquid minus intellexerint.

Nemo injussu nostro suam classem mutet, nemo eligat, aut suo, aut alieno arbitratu : sed ut quisque profecerit, vel ascendet, vel descendet, vel in eadem classe manebit ex præscripto nostro, ubi prius interrogatione probatus a nobis fuerit.

Quicunque venerint novi, statim nos adeant, ut pro sua cuique doctrina classem assignemus, jubeamusque in catalogum referri.

Omnes quibuslibet professoribus, tam in gymnasio quam foris in urbe, simulque aliis viris honestis gymnasium ingredientibus vel egredientibus, debitum honorem exhibeant : eos aperto capite et alloquentur, et salutent.

De Pædagógis. — Pædagógi pueros suos in officio contineant. nec tamen caedant, ne a litteris absterreantur : sed si quid dignum pœnæ commiserint, de hoc ad nos, aut aliquem ex præceptoribus referant. Nihil prælegant, nihil discendum præscribant, nisi quod ipsis in gymnasio prælectum fuerit. Sic enim puerorum ingenia plerique misere confundunt. onerant, obruunt, et quod gravius est ferendum, quod a doctis præceptoribus ædificatum fuerat, illi destruunt. Si docti sunt, prælecta exigant a pueris, deque iis interrogent ; si indocti, suam ipsi agnoscentes ignorantiam, interim taceant : et tam bonos mores, quam pietatem saltem exemplo doceant. Si bene ipsi legere aut cantare, aut scribere noverint : hæc doceant subsecivis temporibus, hoc est, quum in gymnasio non erit publica exercitatio.

Adhæc unumquenque hortamur, ut observet diligenter non modo supradicta omnia, sed quicquid insuper ad honestatem, et bonos mores pertinere videbitur.

Postremo omnes monemus hujus gymnasii præceptores, ut si quem deprehenderint, qui in observatione horum peccaverit, primum admoneant : deinde si contumax fuerit, pro merito delicti puniant.

Que personne ne prononce le nom du diable.

Que personne ne se querelle.

Que personne n'en frappe un autre.

Que personne, hormis les tout petits enfants qui en sont à l'alphabet ne parle français: bien plus, pour que les petits enfants eux-mêmes apprennent, que leurs aînés en leur parlant s'expriment d'abord en latin, puis qu'ils traduisent en français ce qui n'aura pas été compris.

Que personne ne change de classe sans notre autorisation : que personne ne se choisisse sa classe, à son gré ou au gré d'un autre : mais chacun, suivant ses progrès, montera ou descendra ou restera dans la même classe, d'après notre ordre, conformément au résultat de l'examen que nous lui aurons fait subir.

Que tous les nouveaux élèves viennent sur-le-champ nous trouver, pour que nous leur assignions une classe en raison de leur instruction et que nous les fassions inscrire sur la liste.

Que tous rendent, à tous les professeurs, soit au collège, soit en ville, et aux autres personnes d'honnête condition qui entrent au collège ou qui en sortent, l'honneur qui leur est dû : on se découvrira pour les aborder et les saluer.

Des Pédagogues. — Les pédagogues (73) doivent maintenir leurs enfants dans le devoir, mais sans les battre, de peur de les dégoûter des lettres. S'ils méritent d'être punis, ils en référeront à nous ou à quelqu'un des maîtres. Ils n'expliqueront pas les auteurs, ils ne donneront rien à apprendre en dehors des textes expliqués au collège. Car c'est ainsi d'ordinaire que la plupart des pédagogues embrouillent misérablement l'esprit des enfants, le chargent, l'accablent; et, qui pis est, ils détruisent ce qu'avait édifié la science des maîtres. S'ils sont instruits, qu'ils fassent répéter aux enfants les textes et leur en demandent l'explication : sinon qu'ils reconnaissent leur ignorance et se taisent : qu'ils se contentent de leur apprendre par leur exemple les bonnes mœurs et la piété. S'ils savent bien lire, chanter, ou écrire qu'ils le leur apprennent aux moments perdus, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas d'exercices publics au collège.

De plus, nous exhortons chacun en particulier à observer soigneusement, non seulement tout ce qui a été dit plus haut, mais encore tout ce qui leur paraîtra se rapporter à l'honnêteté et aux bonnes mœurs.

Enfin, nous avertissons tous les maîtres de ce collège, que, s'ils surprennent quelqu'un à manquer à quelque article de ce règlement, ils aient d'abord à l'avertir, puis, s'il résiste, à le punir suivant la gravité de sa faute.

FESTI DIES CIVITATIS BURDIGALENSIS, ET QUIBUS DIVIS SACRI SINT

Dies JANUARII *mensis.*

1 Circuncisioni Domini,
6 Epiphaniæ Domini,
17 **Antonio, Confessori,*
20 Fabiano et Sebastiano martyr,
25 Conversioni S. Pauli.

FEBRUARII,

2 Purificationi Beatæ Mariæ,
3 **Blasio Martyri,*
22 Cathedræ Sancti Petri,
24 Mathiæ Apostolo.

MARTII,

19 Josepho viro Mariæ Virginis,
25 Annuntiationi divæ Virginis.

APRILIS,

25 Marco Evangelistæ,
30 **Eutropio Episcopo Martyri.*

MAII,

1 Philippo et Jacobo Apostolis,
3 Inventioni Sanctæ Crucis,
9 **Translationi Andreæ Apostoli et Nicolai Episcopi,*
16 **Forti Episcopo Martyri,*
22 **Quiteriæ Virgini Martyri,*
25 Mariæ Jacobi et Mariæ Salomæ sororibus Virginis Mariæ, et Urbano Papæ.

JUNII,

1 Claro Episcopo,
11 Bernabæ Apostolo,

II. — JOURS FÉRIÉS DE LA VILLE DE BORDEAUX

JANVIER

1. Circoncision.
6. Epiphanie.
17. **S. Antoine, confesseur.*
20. S. Fabien et S. Sébastien, martyrs.
25. Conversion de S. Paul.

FÉVRIER

2. Purification de la Sainte Vierge.
3. **S. Blaise, martyr.*
22. Chaire de S. Pierre.
24. S. Mathias, apôtre.

MARS

19. S. Joseph, mari de la Sainte Vierge.
25. Annonciation de la Sainte Vierge.

AVRIL

25. S. Marc, l'évangéliste.
30. **S. Eutrope, évêque et martyr.*

MAI

1. S. Philippe et S. Jacques, apôtres.
3. Invention de la sainte Croix.
9. **Translation de S. André, apôtre et de S. Nicolas, évêque.*
16. **S. Fort, évêque et martyr.*
22. **Ste Quiterie, vierge et martyre.*
25. Ste Marie, mère de S. Jacques, et Ste Marie-Salomé, sœurs de la Sainte Vierge et S. Urbain.

JUIN

1. S. Clair, évêque.
11. S. Barnabé, apôtre.

18 Amando Episcopo Burdigalensi,
24 Nativitati Joannis Baptistæ,
25 Petro et Paulo Apostolis,
30 **Martiali Episcopo.*

JULII,

2 Visitationi Beatæ Mariæ,
22 Mariæ Magdalenæ,
25 Jacobo Apostolo,
26 **Annæ matri Virginis Mariæ.*

AUGUSTI,

1 Vinculis Petri Apostoli,
8 **Mommolo Abbati,*
10 Laurentio Martyri,
15 Assumptioni Beatæ Mariæ,
16 **Rocho Confessori,*
24 Bartholomæo Apostolo,
29 **Decollationi Joannis Baptistæ.*

SEPTEMBRIS,

8 Nativitati beatæ Mariæ,
14 Exaltationi S. Crucis,
21 Mathæo Apostolo et Evang,
29 Michaëli Archangelo.

OCTOBRIS,

18 Lucæ Evangelistæ,
21 Severino Episcopo Burdigalensi,
28 Simoni et Judæ Apostolis.

NOVEMBRIS,

1 Omnibus Sanctis,
2 Defunctorum commemorationi,
11 Martino Episcopo,
25 Catharinæ Virgini,
30 Andreæ Apostolo.

18. S. Amand, évêque de Bordeaux.
24. Nativité de S. Jean-Baptiste.
29. S. Pierre et S. Paul, apôtres.
30. *S. *Martial, évêque.*

JUILLET

2. Visitation de la Sainte Vierge.
22. Ste Marie-Madeleine.
25. S. Jacques, apôtre.
26. **Ste Anne, mère de la Sainte Vierge.*

AOUT

1. S. Pierre-ès-liens.
8. **S. Mummol, abbé.*
10. S. Laurent, martyr.
15. Assomption de la Sainte Vierge.
16. **S. Roch, confesseur.*
24. S. Barthélemy, apôtre.
29. **Décollation de S. Jean-Baptiste.*

SEPTEMBRE

8. Nativité de la Sainte-Vierge.
14. Exaltation de la sainte Croix.
21. S. Mathieu, apôtre et évangéliste.
29. S. Michel, archange.

OCTOBRE

18. S. Luc, évangéliste.
21. S. Seurin, évêque de Bordeaux.
28. S. Simon et S. Jude, apôtres.

NOVEMBRE

1. La Toussaint.
2. Les Morts.
11. S. Martin, évêque.
25. Ste Catherine, vierge.
30. S. André, apôtre.

DECEMBRIS,

1 **Eligio Confessori*,
6 Nicolas Episcopo,
8 Conceptioni beatæ Mariæ,
21 Thomæ Apostolo,
25 Nativitati Domini,
26 Stephano Protomartyri,
27 Joanni Apostolo et Evangelist,
28 **Sanctis Innocentibus*.

Discipuli autem nostri ut indefessam operam litteris navantes, majorem profectum in iis faciant, eos, quæ ad Pietatem pertinent, ante omnia studiose amplexari oportet. Deum itaque Divosque perquam sancte colunto. De Religione, deque sanctis majorum nostrorum decretis recte sentiunto, et loquuntor. Quæ ab orthodoxis patribus damnata sunt, ea neque legunto neque audiunto. Sacra frequentanto externi, scilicet, æque atque domestici non solum festis, sed etiam profestis diebus : quibus sacris peractis, ad litterarum suarum studia illico redeunto.

Profestis diebus, in hac schola Aquitanica docetur ab hora octava matutina usque ad decimam, et a meridiana ad primam, ac a tertia ad quinctam, nisi diebus Martis et Jovis, quibus docetur a tertia ad quartam tantum.

Festis vero diebus supra descriptis intermittuntur prælectiones : præterquam illis, qui versibus brevioribus, characteribusque et asteriscis ab aliis distinguuntur : quibus mane, meridie, et vesperi docetur horas singulas.

Si duo, pluresve fuerint in hebdomade dies festi, quibus intermittendæ prælectiones videantur, unico id fiet, illo, qui dignitate meritoque præferendus videbitur.

Pervigilii lectio vespertina unius horæ est.

Matutinas vespertinasque prælectiones omnes, quotquot horarum sint, semper sequitur semihora disputationum.

Sabbatho omni, mane, et meridie docetur, quemadmodum et aliis diebus profestis : sed hora tertia omnino cessatur. Meridiana tamen illa lectio infimorum est ordinum tantum. Nam in superioribus disputationes tunc fiunt pro lectionibus.

DÉCEMBRE

1. **S. Eloi, confesseur.*
6. S. Nicolas, évêque.
8. Conception de la Sainte Vierge.
21. S. Thomas, apôtre.
25. Noël.
26. S. Etienne, protomartyr.
27. S. Jean. apôtre et évangéliste.
28. **Les Saints Innocents.*

Pour que nos élèves (74), en s'appliquant sans relâche aux lettres, puissent y faire de grands progrès, il faut avant tout qu'ils s'attachent avec ardeur à la piété. En conséquence ils rendront un culte très religieux à Dieu et aux Saints. En ce qui concerne la Foi et les décisions sacrées de l'Église, leurs sentiments et leur langage seront irrépréhensibles. Ils ne liront et n'entendront rien de ce que l'orthodoxie des Pères a condamné. Les externes aussi bien que les élèves de la maison iront aux offices, non seulement les jours de fête, mais tous les jours (75). Aussitôt après l'office ils retourneront à leurs études.

Les jours ouvrables, dans ce collège d'Aquitaine, il y a classe de huit heures du matin à dix heures, de midi à une heure, et de trois à cinq, excepté les mardis et jeudis où il n'y a classe que de trois à quatre.

Les jours de fête dont la liste a été donnée plus haut, les leçons sont interrompues : excepté les jours qui ont été distingués par un blanc au commencement de la ligne, des italiques et des astérisques. Ces jours-là il y a classe le matin, à midi et le soir, aux heures ordinaires.

S'il y a dans une semaine deux de ces jours de fête, pendant lesquels on croit devoir interrompre les leçons, ou même plus de deux, on n'interrompt les leçons que pendant le jour qu'on croira devoir faire passer avant les autres à cause de sa solennité.

La veille, la leçon du soir ne dure qu'une heure.

Toutes les leçons du matin et du soir, quelle qu'en soit la durée, sont toujours suivies d'une demi-heure de disputes.

Tous les samedis il y a classe le matin et à midi comme les autres jours ouvrables ; mais dès trois heures on cesse. La leçon de midi n'a lieu que dans les basses classes. Dans les autres il y a des disputes au lieu de leçons.

Omni Dominico die cessat omnis docendi exercitatio.

Pervigilio Epiphaniorum, Purificationis et Annunciationis beatæ Mariæ Virginis, et Ascensionis Domini cessatur ab hora prima audita.

Toto die Martis Hilariorum, et qui ipsum sequitur, Cineralium die toto cessatur.

Primo Sabbatho Quadragesimæ toto die cessatur, Confessionis causa.

Pridie Ramalium cessatur, toto postmeridiano tempore.

Hebdomade sancta, in diei Martis prælectione vespertina finitur omnis exercitatio, et redintegratur matutino diei Mercurii post Pascha.

Sabbatho proximo post Pascha, cessatur a prandio.

Sabbatho Pentecostes, propter Confessionem toto die cessatur, et inde usque ad Mercurii proximum matutinum.

Sabbatho pervigilio Sanctæ Trinitatis cessatur post prandium.

In pervigilio festi Corporis Christi cessatur ab hora prima usque ad diei Veneris matutinum.

Pridie festi Assumptionis beatæ Mariæ, Confessionis gratia omnino cessatur.

Toto omnium Sanctorum pervigilio Confessionis gratia, et perendie, omnino cessatur.

Pridie Natalis Domini etiam propter Confessionem omnino cessatur usque ad diei sanctis Innocentibus sacri matutinum.

Pervigilio Circumcisionis Domini, toto post meridiano tempore cessatur.

Il n'y a jamais de leçon d'aucune sorte le dimanche.

La veille de l'Epiphanie, de la Purification et de l'Annonciation de la Sainte Vierge et de l'Ascension du Seigneur, on cesse à une heure.

Ni le mardi gras ni le mercredi des cendres qui le suit il n'y a classe.

Le samedi qui précède la Quadragésime, il n'y a pas classe de tout le jour, pour aller à confesse.

La veille des Rameaux il n'y a pas classe à partir de midi.

La semaine sainte, les exercices cessent le mardi après la leçon du soir pour recommencer le matin du mercredi après Pâques.

Le premier samedi après Pâques, il n'y a pas classe l'après-midi.

Le samedi de la Pentecôte il n'y a pas classe de tout le jour, pour aller à confesse: on ne recommence que le mercredi matin.

Le samedi, veille de la Trinité, on cesse à partir de l'après-midi.

La veille de la fête du Corps du Seigneur, il n'y a pas classe depuis une heure jusqu'au vendredi matin.

La veille de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, il n'y a pas classe, pour aller à confesse.

La veille tout entière de la Toussaint, il n'y a pas classe, pour aller à confesse. Il n'y a pas classe non plus le lendemain de la Toussaint.

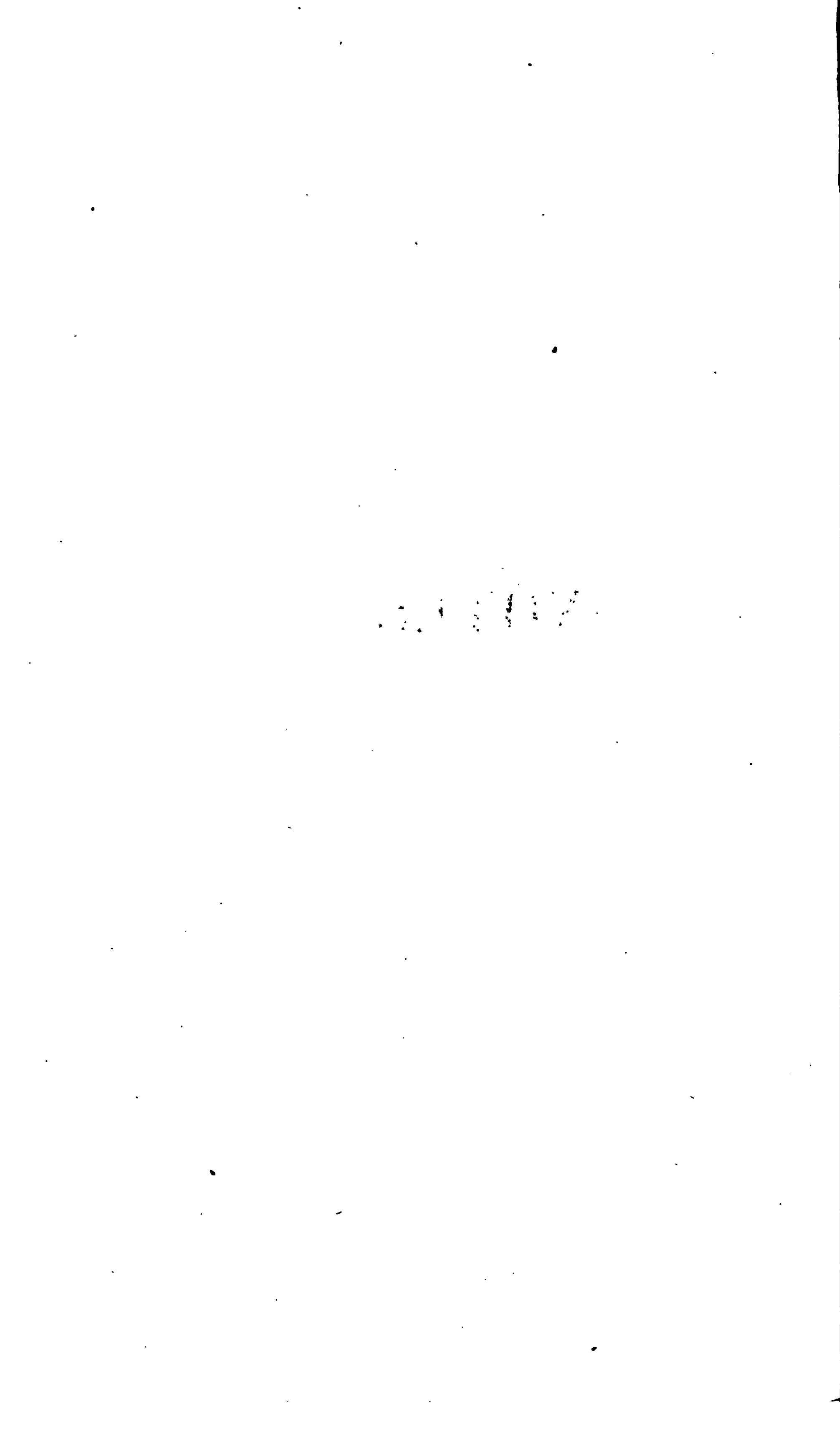
La veille de Noël il n'y a pas non plus classe, pour aller à confesse. On recommence le matin du jour des Saints Innocents.

La veille de la circoncision du Seigneur, il n'y a plus classe à partir de midi.

Anno Christi M.D.LXXXIII.VII. Id. Sep. Burdigalen. civitatis Præfecti, Michaël Montanus Regii ordinis Eques, Major, et Godofretus Alesmius. Joann. Galopinus, Petr. Reinerius, Joan. Perius, Joan. Clavellus, Jurati, simulque Gabriel Lurbeus Procurator ejusd. Civitat. ac Richardus Picho Scriba, quum de more in ædis publicas convenissent : verbaque fecisset Lurbeus de libello, cui Scholæ Aquitanicæ titulus est : responderunt Patres, probum videri librum : censueruntque, uti primo quoque tempore publicetur : quo disciplina adhuc observata in suo Burdigalen. Gymnasio, notior evadat, nec facile usquam depravetur.

L'an de grâce 1583, le 10 septembre, les autorités de la ville de Bordeaux, Michel de Montaigne, chevalier de l'ordre du roi, maire; Godefroi d'Alesme, Jean Galopin, Pierre Reynier, Jean Perey (76), Jean Clavel, jurats; et avec eux Gabriel de Lurbe, procureur-syndic de la même cité, et Richard Pichon, secrétaire, s'étant réunis suivant la coutume à la maison commune de la ville, et le syndic de Lurbe ayant fait un rapport sur le petit livre qui a pour titre *Le Collège de Guyenne;* les membres du Conseil ont approuvé le livre et ont été d'avis qu'il fallait le publier le plus tôt possible, pour que la règle observée jusqu'à aujourd'hui dans leur collège de Bordeaux fût bien connue et ne pût jamais s'altérer facilement.

NOTES



NOTES

---

(1) *Simon Millanges.* D'abord régent au collège de Guyenne devint imprimeur à Bordeaux en 1572, à l'âge d'environ trente et un ans. Les jurats lui firent cadeau de 400 livres tournois pour l'aider à s'établir (il avait acheté une partie du matériel de Pierre Haultin, imprimeur protestant qui arrivait de la Rochelle), lui remirent des lettres de bourgeoisie et consentirent à l'exempter ainsi que ses descendants, de toutes les charges et impositions qui pesaient sur les habitants de Bordeaux, à la condition toutefois de n'imprimer « aucuns livres défendus. » En bons rapports avec les jésuites, malgré la rivalité de leur collège avec celui de Guyenne, il imprima pour eux un grand nombre de livres. (Voir Gaullieur, *Histoire du collège de Guyenne*, pages 285, 303 s. 329 ss.) On sait qu'en 1580, trois ans avant notre opuscule, il avait imprimé les deux premiers livres des *Essais* de Montaigne. I nous apparaît ici comme le libraire du collège de Guyenne, pour lequel il éditait des livres de classe qu'on verra mentionnés plus loin, mais dont il doit être bien difficile de retrouver aujourd'hui des exemplaires.

(2) *Élie Vinet*, philologue, mathématicien et historiographe, fut presque toute sa vie régent ou principal du collège de Guyenne à la prospérité duquel il contribua beaucoup. Né en 1509, près de Barbezieux, d'un père laboureur, reçu maitre ès arts à l'Université de Poitiers, il se perfectionna dans la connaissance du grec et des mathématiques à Paris. En 1539, à l'âge de trente ans, il fut appelé comme régent au collège de Guyenne, sans doute par André de Gouvéa, sous lequel, nous dit-il dans cette préface, il servit six ans à Bordeaux. Ce ne fut pas sans des interruptions causées soit par le mauvais état de sa santé, soit par les absences de Gouvéa lui-même qui l'emmena en 1547 régenter à Coïmbre. Nous le retrouvons ensuite à Paris. En 1550 il revint au collège de Guyenne comme professeur de mathématiques et de belles-lettres, à la prière de son ami Gélida qui était alors principal. Il devint principal lui-même en 1556, à l'âge de cinquante-trois ans, mais dut céder presque aussitôt cette charge à un prêtre basque, nommé par le roi malgré la résistance des jurats. Elle lui fut de nouveau confiée en 1562 et il l'occupa, au grand avantage du collège, jusqu'en 1570 où il s'en démit volontairement à cause de son âge, et pour avoir le loisir de continuer ses travaux sur Ausone. Il resta cependant professeur de grec et de mathématiques. En 1573, le collège étant menacé par la concurrence des jésuites, il consentit à en reprendre la

direction avec un coadjuteur. Il continuait à donner ses leçons. C'est à cette dernière période de son activité qu'appartient notre opuscule. Vinet mourut en 1587. Il avait été le maître et l'ami de Scaliger. Parmi ses ouvrages, outre ceux qui concernent les mathématiques et que nous retrouverons plus loin, il faut au moins signaler son *Ausone* et ses *Antiquités de Bordeaux et de Bourg*. L'auteur de sa vie à la suite de son *Ausone*, cite aussi de lui une *Historia gymnasii Aquitanici non vulgata*. Sachant à la fois se faire obéir et se faire aimer, il était bon administrateur autant que savant homme, non seulement d'après l'éloge que fait de lui un de ses amis, mais encore suivant le témoignage si honorable que lui rendirent les jurats lorsqu'ils le prièrent de « vouloir accepter comme autrefois « la charge de principal : « se voulant fort ayder du dit Vinet nourry et expérimenté au gouvernement et discipline de leur dit collège. » (Pour les sources de sa vie et la liste de ses ouvrages, voir surtout Nicéron, t. XXX. Voir de plus Gaullieur, ch. IX, XI, XIV, XV, XVII, XXII et p. 319 pour la citation précédente.)

(3) *André de Gouvéa* « sans comparaison le plus grand principal de France, » d'après le mot si connu de Montaigne et qu'on ne peut se dispenser de reproduire, fut successivement principal des collèges de Sainte-Barbe, de Guyenne et de Coïmbre, dont il continua, organisa ou prépara la prospérité. C'est en 1534 qu'il fut chargé par les jurats de venir relever le collège de Bordeaux, alors obscur, et de plus compromis par l'administration de Jean de Tartas. Ce qu'il fit va nous être décrit par Elie Vinet. Pour le portrait et l'œuvre de Gouvéa, voir J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, ch. XV, XXII et XXIII et pour l'histoire du détail Gaullieur, ch. V à XIV. André de Gouvéa mourut à Coïmbre en 1548, quelques mois après son arrivée dans cette ville.

(4) *Maturin Cordier*. Né vers la fin du règne de Louis XI, probablement en Normandie, fut formé par l'Université de Paris. On l'entrevoit ensuite prêtre à Rouen ; à la veille de l'ávènement de François Ier on le retrouve à Paris, commençant sa longue carrière de professeur, qui devait durer un demi-siècle. En 1523, brillant régent de rhétorique au collège de la Marche, il descend dans la classe de quatrième, à cause de l'ignorance des élèves qui lui arrivaient chaque année et pour que quelqu'un enseignât les éléments, puisque ceux dont c'était la fonction la négligeaient. En 1528, à l'âge de quarante-neuf ans, il devient boursier au collège de Navarre, dans la compagnie des théologiens, mais probablement sans cesser de régenter en grammaire. Jusqu'à l'âge de cinquante et un ans, malgré la culture et la distinction de son esprit, et par contraste avec le mouvement tumultueux des publications pédagogiques ou littéraires de ses collègues, il n'avait encore rien fait imprimer. Enfin, en 1530, comme régent de grammaire au collège de Navarre, il donna son premier ouvrage, *De corrupti sermonis emendatione libellus* pour apprendre aux écoliers, qui étaient, suivant la coutume, tenus de parler latin, à s'exprimer avec pureté. Il y reproduisait les matières de leur conversation. Presque aussitôt après, son goût de plus en plus prononcé pour la réforme religieuse et quelque peu aussi sans doute l'émotion causée par son livre, le poussèrent à quitter Navarre sans avoir pris aucun grade théologique qu'on sache, et même à s'éloigner de Paris. Il alla régenter à Nevers. Puis, recruté par André de Gouvéa, qui allait prendre la direction du collège de Guyenne, il prit part, en second, comme on le voit ici, à la réorganisation des études dans ce collège. Deux ans après, à la fin de 1536, désireux de professer librement sa religion et appelé par Calvin, il passe à Genève comme régent. Il

devient ensuite successivement principal des collèges de Neufchâtel, et de Lausanne, où il réforma sans doute aussi les études. En 1558, il retourne à Genève et prend part à la réorganisation du collège de la Rive, dont il régente modestement la sixième. Pendant la longue période de sa vie en Suisse, il avait publié en France, ou laissé publier d'après ses cahiers, un certain nombre de livres de classe. Un an avant de mourir, il résuma son expérience dans ses *Colloques* où il a mis toute la bonté et la candeur de son âme et où il fait parler les enfants avec un naturel plein de charme. Ce petit livre servit longtemps aux écoliers dans plus d'un pays et chez les catholiques autant que chez les protestants. Pour l'activité pédagogique de Cordier, qui n'a pas encore été complètement étudiée, voir J. Quicherat, ouvrage cité, ch. XVII et XXIII et mes *Colloques Scolaires*, en attendant la publication de l'ouvrage annoncé dans la préface du présent opuscule. Pour la vie de Cordier et la bibliographie, voir la 2e édition de la *France protestante*, article *Cordier*.

(5) *Claude Budin*, surtout connu par le témoignage de son ami Cordier. Il fut un professeur excellent, mais qui paraît n'avoir rien publié, pas même « ung ordre et manière d'enseigner les enfants » qu'il avait composé et par le moyen duquel « il espéroit que les enfants proufiteroient plus en ung an que le temps passé on ne faisoit en deux ou troys. » Il étoit de Chartres. Il fit ses études à Paris avec Cordier. « De nostre jeune aage, dit celui-ci, luy et moy avons toujours esté si bons amys et si familiers ensemble, que nous avions, selon nostre pouvreté et argent et livres et aultres choses en commun. » Il devint licencié ès lois et maître ès arts et sans doute il régenta comme son ami dans les collèges de Paris. Dans le *De corrupti sermonis emendatione*, au chapitre des Proverbes, je vois que Cordier, citant le distique français :

Cil qui d'aultruy parler vouldra,
Regarde à soy, il se taira

ajoute :

« Qui me lædere dente vis canino,
Te circunspice : protinus tacebis.

Sic vertit Claudius Budinus amicus meus, vir amœnissimi ingenii » (3e éd., p. 272). Voilà, à ma connaissance, tout ce qui subsiste des œuvres de Claude Budin. Il fut du nombre des professeurs que Gouvéa emmena de Paris à Bordeaux. Il y vécut tranquillement, contribuant beaucoup à la réputation du collège, touchant lequel, dit son ami, « il a faict courir un merveilleux bruit. » Il se maria avec une femme de son pays, fit à Bordeaux l'acquisition de deux maisons et d'un jardin, resta dans cette ville au lieu d'aller à Genève comme Cordier, malgré ses sympathies pour le calvinisme, et mourut en 1545. Voir sur lui, dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, t. XV, p. 414, une curieuse lettre de Cordier dont nous avons cité quelques mots et, pour les détails de sa vie domestique à Bordeaux, Gaullieur, ouvrage cité ch. XIII.

(6) *Français très habiles dans le même art*. Parmi les premiers maîtres employés par Gouvéa il y avait cependant des étrangers et notamment deux de ses compatriotes, deux Portugais. Ne prit-il en effet conseil, pour l'organisation de son collège que de maîtres français? Est-ce seulement dans le groupe de ces derniers qu'il trouva des hommes ayant assez réfléchi sur l'art d'élever la jeunesse, pour lui donner de bonnes idées ou pour examiner les siennes? On sait

la valeur de Cordier et nous avons vu que Budin avait un plan d'études dans la tête. Tous deux étaient Français. Il est bien difficile de contrôler l'indication de Vinet, mais il est évident qu'il ne l'a pas faite au hasard, car il indique avec soin et sans erreur dans cette préface l'origine des maîtres qu'il nomme. Si le fait qu'il signale est exact, je ne crois pas, pour bien des raisons faciles à trouver, et dont la meilleure est l'universalité de la république latine à cette époque, qu'on puisse l'expliquer par le scrupule qu'aurait eu Gouvéa d'appeler en conseil pour la fondation d'un collège français, des maitres étrangers, surtout s'ils avaient professé à Paris. Le choix qu'il fit pour son conseil, de maîtres français fait donc honneur à l'habileté pédagogique de nos compatriotes.

(7) *Jean Gélida de Valence*. D'abord professeur de philosophie à Sainte-Barbe, puis principal du collège du cardinal Lemoine, il fut principal du collège de Guyenne après Gouvéa, de 1547 à 1556 époque de sa mort. Voir sur lui Quicherat, t. I, ch. XXVI et Gaullieur, ch. VIII, XII, XIV-XVI. M. Gaullieur a tiré bon parti de ses lettres qui sont très intéressantes, mais il caractérise d'une manière inexacte, p. 126, l'évolution philosophique de Gélida et les travaux de Lefèvre d'Etaples. Gélida ne cessa pas d'appartenir à l'école péripatéticienne. M. Quicherat avait dit avec précision et justesse : « La lecture des ouvrages de Lefèvre d'Etaples ne tarda pas à modifier sa manière de voir. Il comprit qu'au lieu de demander l'interprétation d'Aristote aux commentateurs du moyen âge, il valait mieux la chercher dans Aristote lui-même ou dans ses disciples de l'antiquité. » Élie Vinet, un peu plus bas, loue le savoir de Gélida dans les deux langues, c'est-à-dire évidemment dans les deux littératures aussi bien que dans les deux idiomes. Quand Gélida professait la philosophie à Sainte-Barbe, il n'avait encore « qu'une faible teinture du grec » et son domestique, le fameux Guillaume Postel, l'aidait à préparer sa leçon en lui traduisant le commentaire de Thémistius sur Aristote. Quich., t. I, p. 166 et 167.

(8) *Il était unique dans la ville*. C'est Vinet qui s'exprime ainsi. Gélida n'aurait pas mis l'imparfait, car de son temps, il n'y avait encore à Bordeaux et dans toute la province qu'un seul collège, celui de Guyenne. Une clause du traité des jurats avec lui et qui figure dans tous les traités avec les autres principaux antérieurement à Vinet garantissait cette restriction. (Gaullieur, p. 269, 316, 321). Mais en 1572, c'est-à-dire depuis onze ans au moment où Vinet tenait la plume, les jésuites avaient fondé à Bordeaux le collège de la Madeleine, qui s'ouvrit malgré l'opposition des jurats et dont la concurrence diminua la prospérité du collège de Guyenne.

(9) *Douze classes de grammaire*, etc. On sait que sous le nom général de *grammaire*, on désignait les études qui préparaient à l'entrée dans la Faculté des arts, c'est-à-dire en philosophie. Dans l'intérieur de plus d'un collège, de celui de Navarre par exemple, on trouvait les trois sections des *grammairiens*, des *artiens* et des *théologiens*, et l'on passait successivement de l'une à l'autre. Dans le programme du collège de Guyenne, il ne sera question que des *grammairiens* et des *artiens*, ceux-ci avec le nom d'étudiants en philosophie. Nous n'avons dans cette note à nous occuper que de la grammaire. Depuis longtemps on la définissait d'après Quintilien (I, 4,2) l'art de parler correctement et d'expliquer les poètes. Elle consistait plus précisément dans l'étude de la langue et de la littérature latines. On y comprenait aussi la rhétorique et notre programme en donnera pour raison que tel était l'usage

des premiers grammairiens latins, au témoignage de Suétone (Suét. de illustr. gram. lib. § 4 : *Veteres grammatici et rhetoricam docebant*). Il serait trop long d'examiner ici jusqu'à quel point cette raison est historiquement satisfaisante. Les études de grammaire, bien que comprenant à leur plus haut degré celle de la rhétorique, n'en commençaient pas moins de la manière la plus modeste par la lecture et l'écriture proprement dites, par les éléments de ce qu'on appelle aujourd'hui l'instruction primaire. Je n'ai pas non plus à insister sur ce fait, point que M. Thurot avait nettement signalé page 94 de sa thèse sur l'*Université de Paris*. On apprenait, dit-il, à lire dans les collèges de l'Université de Paris (note 1). Quant à la répartition des *grammairiens* en un certain nombre de classes, elle variait avec les collèges, et, comme on le voit par ce passage de notre programme, dans l'intérieur d'un même collège. Lorsque les élèves devenaient plus nombreux, du moins au collège de Guyenne, on augmentait le nombre des divisions, mais en les mettant toujours bout à bout, de façon à faire passer les élèves de l'une à l'autre, suivant leurs progrès. Nous verrons qu'il y avait des classes, où l'on ne séjournait réglementairement que deux ou trois mois. Ainsi, le collège de Guyenne avait eu douze classes au temps de sa plus grande prospérité; il n'en avait maintenant que neuf (en 1583).

En 1508, au collège de Montaigu, il y en avait sept, d'après un règlement de ce collège analysé par M. Thurot, page 11 des *Additions et corrections* à sa thèse. En 1530, au collège de Navarre, il y avait dix-huit professeurs de grammaire, est-il dit dans le *De corrupti sermonis emendatione* (p. 224 de la 3e édition), ce qui suppose certainement des subdivisions portant le même nom, comme il était arrivé au collège de Guyenne dans le temps de sa plus grande prospérité. On peut seulement se demander si ces subdivisions étaient mises bout à bout, comme la grande et la petite sixième de ce dernier collège, ou si elles étaient parallèles comme aujourd'hui les classes de même nom dans les lycées. Je penche pour la première hypothèse. Avec ce système de fractionnement indéfini, il semble que chaque régent devait suivre ses élèves dans toutes les classes, sous peine de périr d'ennui à recommencer trois ou quatre fois par an la même besogne. M. Thurot, dans son examen du programme de Montaigu, arrive à la même hypothèse pour une autre raison; mais il paraît, d'après notre opuscule, qu'il n'en était pas ainsi au collège de Guyenne.

Quoi qu'il en fût du nombre des classes, celles de première, de seconde, de troisième et de quatrième formaient un groupe d'une certaine unité, en ce que l'usage général était de commencer dès la quatrième l'étude de la rhétorique qu'on achevait en première. (V. Thurot, p. 100, note 4 et le présent programme). C'est ce qui contribue à expliquer pourquoi ce fut dans la quatrième classe que Cordier descendit, de la première, pour former entièrement les élèves qui lui arrivaient mal préparés. Le fait que dans les comédies de Textor il n'est pas question d'élèves d'une classe au-dessous de la quatrième, pour jouer dans les pièces ou les dialogues, renforce aussi l'idée de l'unité de ce groupe des quatre classes supérieures.

(10) *Comme le veut Quintilien*, I, 1, 15 : « Quidam litteris instituendos, qui minores septem annis essent, non putaverunt... melius autem, qui nullum tempus vacare cura volunt, ut Chrysippus. »

(11) *La connaissance de la langue latine*. Comme un bon instituteur qui a l'idée nette du but qu'il se propose et qui dans le choix des moyens ne la perdra jamais de vue, l'auteur du programme signale en commençant ce qui est, d'après lui, le principal objet des études. Savoir parler et écrire (dans

le sens le plus étendu de chacun de ces deux mots) la langue latine, voilà pour lui, comme pour les humanistes du xvi[e] siècle, à la fois le signe et le résumé d'une bonne éducation générale, avant l'entrée dans le domaine spécial et supérieur de la Facultés des arts, c'est-à-dire en philosophie. Qu'on me permette, pour le développement de cette idée des humanistes, de renvoyer à mes *Colloques scolaires*. Ici, de Gouvéa à Élie Vinet on ne songe en aucune façon à un enseignement de la langue et de la littérature françaises : Le maître n'emploie l'idiome national qu'en auxiliaire, dans les basses classes pour se faire entendre et dans les autres pour donner des thèmes à mettre en latin. L'étude du grec est encore très accessoire et organisée d'une manière bien fastidieuse. Celle des mathétiques ne commence pas avant la seconde : jusque-là on n'apprend pas même aux enfants à faire une addition. Gouvéa engage les pédagogues, c'est-à-dire les précepteurs particuliers des enfants à faire chanter leurs élèves aux moments perdus : il ne pense pas à leur dire de leur faire apprendre à compter. Cependant comme Bordeaux n'était pas seulement un marché de belles-lettres et de vertu, mais que le négoce matériel y était aussi très florissant, il est probable que les parents faisaient suppléer d'une manière ou d'une autre à cette lacune dans l'enseignement du collège.

(12) *L'Alphabet.* Sur les alphabets, voir les premières pages du précieux *Répertoire des ouvrages pédagogiques du* xvi[e] *siècle*, qui va être publié par M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire.

(13) *Sièges longs où sont assis les enfants.* M. Quicherat dit t. I, p. 233, dans son analyse de notre programme, que les enfants « étaient assis sur des escabeaux soigneusement alignés ». Il est évident que *scamnum* ne signifie pas ici *escabeau*, mais *banc*. Les enfants étaient assis sur des bancs pourvus de tables, et dont on aura certainement la meilleure idée en jetant un coup d'œil sur la gravure qui est en tête du livre de M. Gaullieur et qui représente une lecture à la Faculté de droit civil de Bordeaux en 1526. Si M. Gaullieur avait connu le texte de notre programme, il aurait certainement mis à profit cette gravure au lieu de reproduire l'assertion de M. Quicherat.

(14) *L'objet de leur leçon.* Dans toutes les classes le maître lit un livre qu'il explique, qui fait l'objet de sa *prœlectio*. Telle était dans l'antiquité la méthode des grammairiens qui lisaient d'abord le texte afin de bien montrer comment on devait prononcer, l'expliquaient dans toutes ses parties pour en donner l'intelligence, et le faisaient répéter à leurs élèves. On sait que la lecture d'Homère ou de Virgile faisait le fond de ce que nous appelons aujourd'hui l'instruction secondaire. C'est de là que vient l'habitude qu'on attribue quelquefois trop exclusivement au moyen âge, de lire un livre pour faire un cours. Ici en dixième on *lit* l'alphabet, comme en première on *lira* un discours de Cicéron, comme en philosophie on *lira* les ouvrages d'Aristote.

(15) *On les appareille.* Habitude bien ancienne et de bien des pays. Sachons gré à l'auteur du programme de ne pas faire lire toute la classe d'une même voix. On appareillait aussi les élèves deux contre deux, trois contre trois, etc., pour les disputes grammaticales dont il sera question plus loin, et pour les rivalités entre classes qu'on verra aussi plus tard. Cordier donne des détails curieux dans son *De corrupti sermonis emendatione* sur ces disputes des classes de grammaire. Enfin, on appareillait encore les élèves, on leur donnait des *socii*, dans une intention morale et disciplinaire : le même ouvrage de Cordier

s'explique sur ce point familier au moyen âge, mais notre programme ne s'occupant que des études n'avait pas à en parler.

(16) *Que le maître dit le premier.* M. Quicherat n'est donc pas tout à fait exact en disant p. 235 « que le professeur des *decumani* déléguait aux plus forts de ses triaires le soin d'apprendre leurs lettres aux nouveaux qui ne les savaient pas. » Le maître payait de sa personne; ses moniteurs se bornaient à montrer aux nouveaux, avec une paille, pour les empêcher de se tromper, les lettres, dont le maître, fidèle à son rôle général, faisait à haute voix la *prælectio*. Il ne s'agit donc pas ici de la méthode de l'enseignement mutuel.

(17) *Le signal des disputes ait été donné.* Avec la cloche, pour les autres classes, celles où il y a des disputes. On verra plus loin, dans le second règlement de Gouvéa annexé à ce programme, que toutes les leçons du matin et du soir étaient suivies d'une demi-heure de dispute.

(18) *Les flexions.* On se servait indifféremment, pour les noms et les verbes du terme de *declinationes* (Cf. Quint. I, 4, 22), quoique l'on employât aussi pour les verbes celui de *conjugationes* (Voir plus loin.) J'ai traduit par *flexions* le mot général *declinationes*.

(19) *De cette manière.* Il y avait des exercices analogues dans les petites écoles. Voir *Félibien*, t. III, p, 459, règlement de 1633. Le chantre y enjoint aux maîtres et maîtresses d'école de faire dire à voix basse à leurs écoliers l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, le Symbole des apôtres, les Commandements de Dieu et de l'Église, en langue latine et vulgaire, pendant que l'un des écoliers les prononcera à haute et intelligible voix, pour que ceux qui ne les savent pas puissent les apprendre et prononcer après lui. — Cette récitation est la seule trace d'enseignement religieux que nous trouvions dans le programme du collège de Guyenne. Mais souvenons-nous qu'il n'y est question que des études de grammaire et de philosophie. M. Gaullieur nous apprend, page 221, que Gélida, d'après son traité avec les jurats, devait avoir un sous-principal docteur en théologie, pour faire les sermons et admonitions aux écoliers. Ceci me rappelle qu'au collège de Navarre, le sous-principal des grammairiens, comme on peut le conclure de deux ou trois passages de Launoy (H. Coll., Nav, p. 697 et 986), faisait le catéchisme, etc., le samedi. D'où nous pouvons peut-être inférer que dans les collèges l'instruction religieuse était du département du sous-principal. Dans les petites écoles, le maître faisait aussi naturellement le catéchisme.

(20) *Communément.* Dans le latin ordinaire des écoliers, et même des maîtres : *vulgo*. Nous avons déjà vu cette expression à propos des abécédaires : nous la retrouverons.

(21) *Une pensée utile.* C'est un précepte imité de Quintilien, I, 1, 34-36 : « Illud non pœnitebit curasse, cum scribere nomina puer (quemadmodum moris est) cœperit, ne hanc operam in vocabulis vulgaribus et forte occurrentibus perdat... ii quoque versus, qui ad imitationem scribendi proponentur, *non otiosas* velim *sententias* habeant sed honestum aliquid monentes. Prosequitur hæc memoria in senectutem et impressa animo rudi usque ad mores, proficiet. » On ne peut dire combien ces premières pages de Quintilien étaient méditées par nos éducateurs : on en trouve des traces même dans des expres-

sions qu'ils ont détournées du sens qu'elles avaient dans cet auteur. Ainsi, pour le « Syllabis nullum compendium est » de I, 1, 30, « il n'y a pas moyen d'abréger l'étude des syllabes », notre programme emprunte plus haut la forme de cette expression, mais pour dire qu'on ne devait pas mettre dans l'alphabet de ces abréviations de syllabes (si communes encore dans les livres du XVIe siècle et qui, lorsque nous transcrivons quelque préface de quelque grammairien du temps, suspendent encore parfois notre plume pour quelques instants.)

(22) *Comme Pline l'écrit livre XXXV.* « Hujus (Pamphili Macedonis) auctoritate effectum est Sicyone primum, deinde in tota Græcia, ut pueri ingenui omnia ante graphicen, hoc est picturam, in buxo docerentur recipereturque ars ea in primum gradum liberalium. Semper quidem honor ei fuit ut ingenui eam exercerent, mox ut honesti, perpetuo interdicto ne servitia docerentur. (XXXV, 10, 36). » Voilà donc maintenant le dessin placé par nos éducateurs sous l'autorité de Pline l'ancien. Pourquoi se sont-ils contentés d'en signaler l'utilité avec complaisance, et ne l'ont-ils pas introduit dans leur programme? M. Quicherat (p. 235) a rendu l'idée de ce passage d'une manière charmante mais légèrement inexacte : « La tolérance recommandée au maître, s'il arrive que des bonshommes accompagnent les devoirs d'écriture dont il serait satisfait à d'autres égards : *la raison est qu'il faut prendre garde de mettre obstacle chez les enfants à la manifestation de la pensée.* »

(23) *Quintilien a donné ce conseil.* I, 1, 20 : « Nec sum adeo ætatum imprudens, ut instandum protinus teneris acerbe putem exigendamque plane operam. »

(24) *Naturellement dans leur memoire.* Quintilien, I, 1, 15 : « Initia litterarum sola memoria constant, quæ non modo jam est in parvis sed tum etiam tenacissima est. »

(25) *Le degré de leur savoir.* M. Quicherat a très bien caractérisé l'habileté pédagogique dont fait preuve pour ainsi dire chaque ligne de la description des exercices de cette classe et des suivantes : « Il mit ensuite une sollicitude, qu'on ne saurait trop louer à ce que les élèves de chaque classe profitassent des soins du professeur. C'est pourquoi il augmenta le nombre des classes dites de grammaire, et il voulut que dans toutes les classes, particulièrement dans les basses, il y eut plusieurs sections où les élèves, répartis d'après leur force respective, seraient soumis à des exercices gradués. Cela se fit sans allonger le temps des études, des examens continuels ayant lieu dans le cours de l'année pour constater les progrès accomplis et faire passer à mesure les sujets d'une section ou d'une classe dans la section ou dans la classe supérieure » (p. 232). — On est touché plus encore qu'on ne sourit de la gravité avec laquelle le principal utilise l'ardeur et le grand sérieux des petits enfants dans ces circonstances, et les fait monter avec une telle solennité de la plus petite classe dans une classe à peine moins infime, mais qui, en ce moment, est pour eux un sommet.

(26) *Le sens du mot* AULA. On sait que αὐλή et *aula* signifient *une cour.* Nos éducateurs croient pouvoir adopter ici et dans tout le courant du traité le mot *aula* avec le sens de *salle.* Ils font ce sacrifice à l'usage, mais ils en préviennent le lecteur. Ravisius Textor, dans ses comédies, emploie aussi,

comme tout le monde faisait alors, le même terme avec le sens de *salle*, sans se douter qu'il y eût une observation à faire. Au XVIIe siècle, Launoy, pour parler de la salle des théologiens au collège de Navarre, dit aussi « *aula theologorum* (Hist. Coll. Nav., p. 186). Dans son *De corrupti sermonis emendatione*, Cordier, au contraire, veut qu'on remplace *aula* dans ce sens par *triclinium* : on voit que ce fut sans succès.

(27) *Chez Simon Millanges*. Renseignement introduit évidemment par Élie Vinet, puisque Simon Millanges ne commença à imprimer qu'en 1572.

(28) On connaît les distiques moraux du grammairien Dionysius Caton, qui paraît avoir vécu au troisième siècle. On sait que Cordier en a fait une édition avec traduction française, membre de phrase par membre de phrase. Elle a été l'objet d'un intéressant article de M. Gaufrès dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, année 1882 p. 37 à 42. C'est sans doute de cette édition qu'il s'agit ici. La préface du Caton, dont il va être question dans notre document, contenait elle-même cinquante-deux courts préceptes en prose. Le Caton était suivi des *Dits des sept sages* au nombre de soixante-dix-huit, aussi en prose et très courts.

(29) *Les Flexions et les Eléments de la grammaire*. J'ignore de qui pouvait être cet ouvrage élémentaire. Un catalogue des livres imprimés par Simon Millanges serait non moins utile que curieux, et M. Gaullieur, qui s'est déjà occupé de *l'imprimerie à Bordeaux en 1486* devrait bien essayer de nous le donner. On sait, d'ailleurs, qu'il y avait alors des quantités de petits livres dont l'objet était d'apprendre aux enfants aussi clairement que possible, soit seulement les Flexions, soit aussi, dans une seconde partie, les huit parties du discours avec les règles élémentaires de la syntaxe. Je n'ai pas à m'en occuper ici. Je signalerai seulement un ouvrage de Cordier sur les Flexions, *Exempla de latino declinatu partium orationis*, 1540 (1re édition?) écrit à la demande de Jacques Blanc, sous-principal des grammairiens au collège de Navarre et *Les Déclinaisons des noms et des verbes*, de Robert Estienne, suivies de *la manière de tourner les noms, pronoms, verbes*, etc., *des huict parties d'oraison*, etc. (1543, édition revue.) Je dois la connaissance de l'existence d'un exemplaire du traité de Cordier, de la Bibliothèque de Chaumont, à la communication des épreuves du *Répertoire des ouvrages pédagogiques du* XVIe *siècle*, que j'ai déjà signalé. M. Buisson a bien voulu demander pour moi ce traité de Cordier à la bibliothèque de Chaumont et, sur sa demande, le conseil municipal de cette ville a pris la décision libérale de consentir au déplacement de ce très précieux volume. J'ai du plaisir à renouveler ici à M. Buisson et au conseil municipal de la ville de Chaumont mes meilleurs remerciments. A la suite de la grammaire de Cordier, ce volume renferme, avec d'autres pièces rares, celle de Robert Estienne dont on me saura gré de transcrire les dernières pages sur *la manière d'exercer les enfants à décliner les noms et les verbes*. On fera sans peine, en les lisant, des rapprochements intéressants entre la méthode du collège de Guyenne et les conseils d'un des meilleurs amis de Cordier. Je mettrai, d'ailleurs, plus amplement à profit ces pages dans ma prochaine publication.

La maniere d'exercer les enfans a decliner les noms et les verbes.

« Qui veult que les enfans prouffitent en peu de temps a décliner les Noms et Verbes, il sembleroit bon d'user de ceste maniere de fàire. Premierement que le maistre feist prononcer chascun mot clerement et entendiblement, luy faisant ung peu eslever sa voix en prononceant la syllabe sur laquelle il voira l'accent agu, comme Dóminus : ou ung peu plus, quand il trouvera ung circonflexe, comme Dominôrum. Et luy doibt monstrer que signifient les marques quil trouve imprimees en son livre, soit des accens, ou des poincts, et autres distinctions : le faisant arrester ung peu en lisant quand il trouve ceste marque, ung peu plus quand il trouve ceste cy : et du tout a ung point, pour reprendre son haleine, et commencer nouvelle sentence, en changeant aucunement de voix. Et jà soit ce que pour laage, lenfant ne les entende point beaucoup : touteffois selon quil croistra, il en aura memoire, et y sera tout accoustumé. Oultre ce, luy monstrera au doigt les terminaisons et dernieres syllabes de chascun cas, principalement de ceulx qui se resemblent : comme du Genitif et Datif singulier de la premiere declinaison, qui se terminent en ae : le Datif et Ablatif plurier de ladicte declinaison en is. Le Genitif singulier de la seconde, en i : et le plurier en ôrum. Finablement luy fauldra demander a chascun mot quil declinera, combien il y a de syllabes, et les luy faire separer lune davec lautre, comme en ce mot gallîna, y en a trois, cest a scavoir gal lî na, l'accent sur l'î. en Gallinârum, quatre, c'est a scavoir. gal li nâ rum, l'accent sur nâ : et icy fault fermer la bouche en prononceant, rum, a cause de m, pour mettre difference entre n et m. Cela ainsi monstré, aguisera fort lesprit de lenfant a consyderer toutes les terminaisons des Noms, a les bien prononcer et escrire. Et a fin quil retienne mieulx en sa memoire ce quil apprendra, il fault que son maistre luy face escrire en ung papier la leceon quil luy aura faicte, tout ainsi quil la trouvera imprimée dedens son livre, en lexhortant de garder la droicte escripture, les accens, les poincts et distinctions, ne mettant point plus de mots en la ligne qu'il ne voit en son livre : ne diminuant les lignes, ou ne les commenceant point plus hault quil ne les trouve : et cela servira fort a la memoire. Icelle escripture le maistre soigneusement regardera, pour la corriger sil y trouve faulte selon le livre imprimé, ou autrement : en remonstrant doulcement a lenfant de mieulx faire une autre fois, et plus correctement escrire. Le dict maistre accoustumera aussi lenfant a bien prononcer le Francois, et le bien escrire, autant que le Latin. Par ains adviendra que tant en Latin que en Francois il sera accoustumé et bien instrui pour aller plus oultre.

« Si le maistre ha plusieurs enfans dune mesme leceon, pour plus encore le rendre promps et certains en leurs declinaisons, il les mettra par ordre, et fera dire au premier :

Le Nóminatif, Aurîga, en luy demandant expresseement la terminaison e derniere syllabe, qui est ga, et l'accent, qui est sur î.

Au second, le Genetif Aurîgae, la terminaison et accent.

Au troisieme le Datif Aurîgae.

Au quatrieme, l'Accusatif Aurîgam.

Ainsi ensuyvant, selon quil aura denfans : tousiours demandant la derniere syllabe et terminaison, et aussi laccent.

Puis leur fera dire tout au rebours.
Au dernier demandera lAblatif Auriga.
Au cinquieme, le Vocatif Auriga.
Au quatrieme, l'Accusatif Aurigam.
Au troisieme, le Datif Aurigae.

Ainsi consequemment. Pareillement fera il des verbes. Aussi sur le Nom ou Verbe quil fera decliner par jour a son enfant, il luy en proposera ung autre ou plusieurs, qui se declineront selon lexemple, en luy disant tousiours ce quilz signifient. Car par ce moyen il apprendra beaucoup de mots. Lesquels luy fera escrire a la maniere de ceulx qui sont imprimez en son livre. Comme pour Auriga, baillera Mensa, Castánea, et ainsi des autres. Ceste maniere de faire se peult garder aussi quand on a plusieurs enfans ausquelz on monstre a lire : a fin que le maistre nait si grand peine de les recorder les ungs après les autres : et quil les puisse plus aisement garder de quaqueter et jouer, ce pendant que les autres recordent : et aussi quil ne les tienne point si long temps. Donc il les mettra par ordre autant qu'il en ha : ou en plusieurs ordres, si le nombre est trop grand.

Le premier appellera	P a	pa
Le second	t e r	ter
Le troisième	n o	no
Le quatrieme	s t e r	ster
Le cinquieme	q u i	qui
Le sixieme	e s	es en le faisant bien prononcer afin quil ne die est pour es
Le septieme	i n	in
Le huitieme	c æ	cæ
Le neufieme	l i s	lis

Ainsi des autres. Puis recommencera au second : tellement que celuy qui estoit premier, sera dernier. Puis au troisieme, puis au quatrieme, en sorte que chascun appellera toutes les syllabes : et seront fort attentifs. Par ce mesme ordre leur fera lire les mots entiers, aucuneffois deux ensemble, aucuneffois trois, selon quil luy plaira, et vouldra exercer ses enfans. Ceste maniere denseigner ont practiqué personnages scavans, et fort anciens, qui tout le temps de leur vie nont cerché autre chose par long usage et exercice, que le moyen comment les enfants pourroyent amoureusement et facilement parvenir à la cognoissance de la langue Latine. Laquelle maniere ont trouvé aisee et facile, et de grande utilité et prouffit. Et sont dadvis, avec Quintilian, quon namuse point les enfans a autre chose que a decliner, jusques a tant quilz y soyent moyennement fondez *.

Quant à la declinaison des Verbes : apres que lenfant aura apprins le verbe Amo par cueur, selon lordre gardé en ce livre, pour plus lexercer et le rendre seur es manieres et temps, sera bon de le faire decliner ce mesme verbe avec un de ses compaignons, sans dire le francois : tellement que lung dira le singulier, Amo, amas, amat. Lautre le plurier, Amâmus, amâtis, amant. Ainsi consequemment jusques a la maniere Imperative, et ainsi des autres manieres.

« Puis on luy pourra demander aucuns temps d'une des manieres, ou meuz : comme par expres le preterit parfaict de la maniere de Demonstrer et Indica-

(*) Je crois bien qu'il s'agit ici de Cordier, ami particulier de Robert Estienne comme on sait.

tive, qui est Amávi : lequel on fera decliner a deux ensemble, comme dict est: ou a trois, ou a quatre : tellement que :

Le premier dira Amávi
Le second Amavísti
Le troisieme Amâvit
Le quatrieme Amávimus

Ainsi ensuyvant. Et leur fauldra monstrer au doigt en leur livre les temps despendans diceluy preterit parfaict, qui sont semez es autres manieres : comme mesme en ceste maniere de Demonstrer, est Amáveram : en l'Optative Amavîssem : en la Conjonctive, Amàverim, Amavîssem, Amávero : et en l'Infinitive, Amavîsse. Il fault quilz ayent tousiours en memoire ces temps icy.

« On leur doibt pareillement monstrer au doigt, comment la seconde personne du present de la maniere Demonstrative se termine en as, comme Amas : et le present de la maniere Imperative en a, comme Ama : et le present de la maniere Infinitive en âre, les advertissant de laccent long qui est sur a, comme Amâre. Ce sont les signes par lesquelz on cognoist si ung Verbe est de la premiere conjugaison.

« Tiercement, pour les rendre tousiours plus promps et plus asseurez des temps et personnes, on leur faict dire les premieres personnes des temps comme Amo, Amâbam, amávi, amáveram, jusques a l'Infinitif. Puis par les secondes personnes,

Amas, amábas, amávistì, amáveras.

Pareillement par les tierces,

Amat, amâbat, amâvit, amáverat, jusques a la fin du Verbe. Cela faict, on luy fera dire tout au rebours, commenceant à la maniere Infinitive comme Amatûrum esse, amavîsse, amâre, amávero, amavîssem, amáverim. jusques au present de la maniere Indicative. Et sera fort bon de faire escrire a lenfant ceste maniere tout au long.

« Quartement, on leur pourra aucuneffois faire dire, a lung la premiere personne singuliere, Amo : a lautre la premiere du plurier, Amâmus. A lung Amas, a l'autre Amàtis. A lung amat, a lautre amant. Ainsi ensuyvant jusques a la fin. Ou a ung seul, Amo, amâmus : Amas, amâtis : Amat, amant.

« Aucuns aussi sont dadvis de faire decliner le Verbe actif, avec le Verbe passif, ainsi Amo, amas, amat.

Amor, amaris vel amâre, amâtur.

Pluraliter, Amâmus, amâtis. amant.

Amâmur, amámini, amantur, Et ainsi jusques à la fin

Item aussi en ceste maniere, Amo, amor

Amas, amaris vel amâre,

Amat, amâtur, jusques a la fin. Il faut faire escrire a lenfant ces deux manieres icy tout au long, afin qu'il fiche et imprime les manieres, temps et personnes en sa memoire plus facilement, et plus seurement.

« Apres avoir bien exercé lenfant, ainsi comme dict est, sans avoir meslé aucun mot de Francois : reste de l'exercer aussi au francois : afin qu'il sache incontinent quon linterroguera, dire en francois ce quil aura apprins en latin. Pource, ayant decliné le Verbe avec le francois comme il est imprimé en son livre, le maistre pourra faire dire a lung de ses enfans :

Amo, amas, amat.

Et que ung autre luy reponde en francois,

Jaime, tu aimes, il aime.

Ainsi tout le verbe jusques a la fin. Ou que lung demande a lautre comment on dit en Latin,

Jaime, tu aimes, il aime.

Lautre luy responde,

Amo, amas, amat. Ainsi consequemment. Aucuneffois on leur peult faire dire tout le Verbe en Francois seulement en ceste maniere,

Jaime, tu aimes, il aime. Au plurier, Nous aimons, vous aimez, ils aiment.

Au temps passé, non du tout accompli. Jaimoye; tu aimois, ainsi ensuyvant: et leur faire escrire tout dordre, comme ils le trouvent en ce livre imprimé, laissans le Latin.

Finablement, sil y a plusieurs enfans, on pourra user de cette maniere. Le premier dira Amo.

Le second, Jaime

Le troisieme, Amas.

Le quatrieme, Tu aimes.

Le cinquieme, Amat.

Le sixieme, Il aime.

Le septieme, Amamus.

Le huitieme, Nous aimons. En continuant, selon le nombre des enfans qu'il y aura. Aux uns on pourra faire dire une maniere entiere, ou ung temps : aux autres, une autre, tousiours en leur faisant escrire en papiers ce quon leur fera dire, en gardant lordre quon leur dira.

En exerceant ainsi les enfans, ils auront a tousiours mémoire de leurs Verbes, et comment ilz se doibvent tourner en François.

Ainsi fera le maistre a ses enfans sur les Verbes des autres conjugaisons, leur monstrant tousiours au doigt les secondes personnes du temps present de lIndicatif, en quelles lettres elles se terminent, dont ils cognoistront de quelle conjugaison est chascun Verbe. Aussi les terminaisons du temps passé accompli du present de lImperatif, et de lInfinitif. Il ne fauldra aussi oblier de luy en faire decliner dautres qui soyent de ceste ordre, comme Verbero, Porto, luy faisant escrire telz verbes a lexenple de amo imprimé en ce livre, tant au passif, que a lactif. »

(30) *Qu'ils ont copiée dans leur livre.* On ne dit pas si c'est chez eux, ou bien en classe pendant que le maître s'occupait des élèves les plus faibles, qu'ils ont fait cette copie. La seconde supposition me paraît préférable. Il n'y avait alors ni salles d'étude ni maîtres d'études. M. Gaullieur a pris à tort (p. 38) pour des salles d'études (il en compte deux au collège de Guyenne dans le projet présenté par Jean de Tartas) des cabinets de régents. En effet, au XVIe siècle une *étude* était un cabinet, une bibliothèque, un endroit où quelqu'un se retirait pour travailler. « Ubi est præceptor? — *Est in studiolo suo. Est in studio suo. Est intra suum studium. Il est en son estude* « répondaient en latin ou en français les écoliers. Cordier veut qu'ils disent en bon latin : « *Est in bibliotheca — Est in libraria cella — Est in cella studiaria.* Budaeus. » (*De corrupti sermonis emendatione* 3e éd., p. 177). L'erreur de M. Gaullieur vient de ce qu'il a mal entendu le passage suivant d'une de ses plus curieuses pièces justificatives (Devis des constructions et réparations à faire aux bâtiments du collège de Guyenne) « Item, en la chambre de darrier, qui est vers Piochel, y a une estude qui est partie et divisée par moytié, et à travers ung moyen, de laquelle estude fauldra rompre le moyen et servira d'estude pour ung régent (p. 542). Jamais, dans les descriptions de collèges du XVIe siècle, il n'est question, à ma connaissance, de salles d'études. Hors des classes, les écoliers

qui demeuraient au collège, allaient travailler dans leurs chambres, où ils étaient en général par groupes de quatre ou six sous la surveillance soit d'un précepteur particulier, soit d'un des régents ou du principal ou d'un autre dignitaire du collège, qui cohabitaient chacun avec son petit troupeau. La connaissance imparfaite de ce régime a encore causé une erreur de M. Gaullieur dans l'interprétation du même document. Il ajoute en effet à ses deux salles d'étude, vingt-six chambres pour les professeurs et les domestiques ; cinquante-six pour les portionnistes ; ce qui fait en tout quatre-vingt deux chambres. Le texte du document dit expressément qu'il n'y avait en tout que cinquante-six chambres, dont vingt-six pour le principal, le sous-maître (sous principal), le procureur, le chapelain, les quinze régents, etc., et trente pour les pédagogues (c'est-à-dire les précepteurs particuliers) avec leurs écoliers « qui est en tout cinquante-six chambres. » Le document ajoute « qu'est pour loger trois cens XXXVI escolliers en mectant six personnes par chaque chambre ». Mais M. Gaullieur a voulu loger ses 336 écoliers sans en mettre chez le principal, le sous-maître, etc., leur ôtant ainsi un de leurs principaux bénéfices, celui qu'ils tiraient de leurs pensionnaires. C'est ce qui l'a obligé à créer vingt-six chambres de plus qu'il n'y en a dans le projet de Jean de Tartas. — Pour revenir à nos petits élèves de neuvième, c'est, soit dans leur chambre, sous la surveillance d'un des membres du personnel du collège ou d'un précepteur particulier logeant avec eux, soit plutôt en classe pendant que le maître s'occupait des autres, qu'ils ont copié leur leçon. La classe fait en certains moments office de salle d'étude. Quant à l'usage de copier le texte des leçons il survit à la découverte de l'imprimerie et fait partie de la méthode. Chaque écolier a le texte de son auteur en trois exemplaires, un dans son livre, un dans la copie qu'il fait de son livre, un dans la tête. Nous verrons plus loin des détails à ce sujet.

(31) *Lettres de Cicéron... Scènes de Térence... Colloques de Maturin Cordier.* Ces trois auteurs surtout pour le latin de la conversation. Les Colloques de Cordier ne peuvent avoir été introduits dans la rédaction du programme que par Vinet, puisque ils datent de 1564 et que Gélida était mort en 1556.

(32) *Leurs places déterminées.* Il en était de même à Paris (*De corr. serm. em.* p. 49, 3e édition). Ni le livre de Cordier ni notre programme ne disent qu'on plaçait les écoliers par ordre de mérite. Cela est possible, surtout si l'on se souvient que cette coutume avait l'approbation de Quintilien I, 2, 23-25 : « Non inutilem scio servatum esse a præceptoribus meis morem, qui, cum pueros in classes distribuerent, ordinem dicendi secundum vires ingenii dabant... tricesimus dies reddebat victo certaminis potestatem » etc. Cependant le silence du programme sur ce point est à remarquer.

(33) *L'explication.* Voir plus bas. J'entends par explication, la traduction du texte, membre de phrase par membre de phrase avec la construction toute faite, qui se trouve imprimée non seulement dans le Caton, mais encore, à ma connaissance, dans le *second livre des épîtres de Cicéron*, aussi par Cordier, et qui reproduit sa méthode. (M. T. Ciceronis, Epistolarum familiarium liber secundus, aliquot item epistolæ ex cæteris libris : tum ad Atticum, tum ad alios, selectæ in gratiam juventutis, cum Latina et Gallica interpretatione. Maturino Corderio authore. — Paris, 1553).

(35) *Qui se trouve après... a fronte... a tergo.* Il s'agit du sujet et du com-

plément, une fois la construction faite. Pour tout le passage on consultera avec intérêt Jean Pellisson, *De modo examinandæ constructionis in oratione*, à la fin de sa grammaire. Il emploie aussi les termes de *a fronte* et de *a tergo* pour le sujet et le complément p. 115 (de l'éd. de 1574). Et p. 110-111, à propos du verbe *satisfacere* : « Exigit *ante se* nominativum personæ agentis et *post se* dativum personæ patientis, cum ablativo sine præpositione, si sensus exigit. »

(36) *Leurs accidents*. C'est-à-dire le nombre, le cas, le genre et la personne. Id. gram. p. 69 de la même édition.

(37) *Les tournures*. D'après Quintilien I, 5, 2, *locutiones* signifierait *mot*; mais il a aussi le sens de *locution*, *tournure*, qui me paraît préférable ici à cause du contexte.

(38) *Un thème un peu long*. Il s'agit bien ici de ce que nous appelons un thème, c'est-à-dire un texte français à mettre en latin. Montaigne dit d'ailleurs I, XXV : « Si par essay on me vouloit donner un theme à la mode des colleges ; on le donne aux aultres en françois, mais à moi il me le falloit donner en mauvais latin pour le tourner en bon. » Pour Cordier cependant un thème est une matière de composition à développer, p. p. 149, 160, 216 de l'ouvrage souvent cité. Il rend en français le mot par *matière* et le définit en latin *scribendi argumentum*. Il s'agit surtout de *matières* de lettres, comme celles dont parle l'éditeur de ses *lettres de Cicéron*. » Quum Maturinus Corderius alicujus generis epistolæ themata discipulis suis seribanda dictaret » etc. Les *formulæ thematum* de Robertus Britannus, 1547, sont aussi des matières de lettres suivies de modèles. Je me demande si Cordier aurait approuvé l'usage du mot « *thema* » dans le sens employé par le programme.

(39) *Puisse y tenir à l'aise*. M. Gaullieur cite p. 337 une disposition curieuse de certains livres de Millanges qui s'explique bien par ce passage. « On raconte, dit-il, qu'il fit une édition des principaux auteurs classiques en ménageant entre les lignes du texte de grands espaces blancs, afin que les élèves ou leurs professeurs pussent y inscrire parallèlement la traduction française. » Mais il a tort, s'il ne se fonde que sur ce fait, comme il semble, de parler à ce sujet de « traductions interlinéaires sorties des presses de Simon Millanges,» et d'affirmer que cet imprimeur en eut le premier l'idée. On voit par le renseignement même donné par M. Gaullieur qu'il s'agit non de traductions mais de *blancs* interlinéaires, pour les livres de Millanges, et que son idée fut uniquement de supprimer pour les écoliers la nécessité de copier eux-mêmes leurs textes. Le fait n'en est pas moins très intéressant. Il nous fait réfléchir que si les écoliers copiaient leur texte chez eux c'était entre autres choses pour pouvoir recueillir commodément l'explication, c'est-à-dire sans doute plus que la simple traduction donnée par le maître : cet usage est universel au moyen âge où la glose se trouve sous le texte en plus petits caractères. En second lieu, si nous connaissions la date de ces livres de Millanges nous assisterions au moment où les écoliers rompent avec l'antique habitude de copier le texte de l'auteur qui est en cours d'explication.

(40) *Surtout les verbes*. Jean Pellisson, dans son petit traité déjà cité sur la *la manière d'examiner la construction* et dont la première édition est de 1530,

insiste aussi sur la nécessité de commencer cet examen par le verbe et de tout grouper autour de lui.

(41) *La figure, l'espèce.* Evidemment il ne s'agit pas ici des figures de grammaire, etc., dont il sera question plus tard. Le verbe était de telle ou telle figure suivant qu'il était simple ou composé ; de telle ou telle espèce suivant qu'il était primitif ou dérivé. « Quot accidunt verbo ? Octo Quæ ? Genus, modus, tempus, numerus, persona, species, figura, conjugatio... Quot sunt species verborum ? Duæ. Primitiva, ut Ferves. Derivativa, ut Fervesco. Quot sunt figuræ verborum ? Duæ, simplex, ut Amo. Composita, ut Peramo » (Pellisson, grammaire, p. p. 60 et 62 de l'édition de 1574).

(42) *Despautère.* Pour les basses classes il y avait toutes sortes de grammaires élémentaires qui étaient arrivées à détrôner le vieux Donat. Mais la grammaire du second degré, celle qui accompagnait les élèves jusqu'en seconde inclusivement, d'après notre programme, c'est-à-dire tant qu'ils étudiaient un traité de grammaire, c'est le Despautère, le Despautier, comme on finit par dire familièrement. Ses vers avec leur gros commentaire, (plutôt fait pour les maîtres que pour les élèves comme on ne tarda pas à le remarquer et qu'il fallut abréger pour le rendre propre à l'usage des classes), représentaient dans les collèges depuis les premières années du XVIe siècle, temps où parut l'ouvrage, le corps de la science grammaticale. Il n'est donc pas tout à fait exact de parler avec M. Gaullieur, p. 303, de « manuels d'instruction *élémentaire* comme la grammaire de Despautère, ou celle de Dionisius Caton. » Il n'existe d'ailleurs de ce dernier, à ma connaissance, que les *Distiques moraux* et pas de grammaire.

(43) *Deux ou trois vers.* « Tout cela se livrait à petite dose » remarque très bien M. Quicherat p. 233, et sa remarque ne vaut pas seulement pour le collège de Guyenne. C'est sans doute à cause de l'étendue des commentaires que les textes récités et expliqués en classe étaient très courts.

(44) *Dans le Despautère... la syntaxe.* Nous avons vu qu'en septième les élèves avaient encore la grammaire élémentaire, pour la repasser, mais qu'ils commençaient, à la leçon de midi, le Despautère dont ils expliquaient le premier livre *sur les genres des noms.* C'est celui qui débute par le vers que tout le monde a lu dans Molière :

Omne viro soli quod convenit, esto virile.

En sixième, toujours à midi, on reprend ce livre des *genres* et on y ajoute le 2e qui est celui *des déclinaisons.* On passe le 3e et le 4e sur les *noms hétéroclites* et *la formation des comparatifs et des superlatifs* mais on explique le 5e qui est celui des *prétérits et des supins* qu'il est important de connaître le plus tôt possible pour la conjugaison des verbes. On laisse le 6e et le 7e livre sur les *verbes anomaux* et les *formes des verbes*, mais, dans la mesure où le temps le permet, on commence à étudier le 8e qui est celui qui traite de la *syntaxe.*

(45) *Dans le Despautère*, etc. Parmi ces livres de Despautère, ceux qu'on aborde pour la première fois sont avec celui des noms *hétéroclites*, le *de quantitate syllabarum* qui est le 10e et le *de figuris* qui est le 11e. Avec l'étude de la prosodie commence pour la première fois l'explication d'un poète. On sait de quelle faveur jouissait, depuis le moyen âge, la versification latine.

(46) *Du même Despautère.* A partir de la quatrième on n'attaque aucun nouveau livre de Despautère. On se contente de repasser ceux qu'on avait déjà vus. Il est à remarquer qu'en aucun endroit du programme ne sont mentionnés le 4e livre, sur les degrés de comparaison, le 6e, sur les verbes défectifs et anomaux, et le 7e, sur les formes du verbe.

(47) *Les divisions.* Ou Partitions Oratoires, c'est-à-dire les *Oratoriæ partitiones* de Cicéron, dialogue entre Cicéron et son fils sur l'art oratoire. Il a été publié à part au moins dès 1475, d'après Brunet. Au XVIe siècle il l'a été plusieurs fois par Robert Estienne avec le *de optimo genere oratorum* (V. Renouard, Annales de l'imprimerie des Estienne, 2e éd. p. 250).

(48) *On enseigne l'histoire.* Il est à peu près certain qu'il s'agit uniquement de l'histoire ancienne. Nous allons voir qu'en rhétorique on enseigne encore l'histoire, d'après des auteurs anciens. Je ne saurais dire si cette ébauche d'enseignement de l'histoire, dans les deux classes supérieures, était une innovation du programme de Bordeaux.

(49) *Petite pièce de vers.* Le mot latin est *epigramma.* Elle était certainement la plupart du temps, sinon toujours, en distiques, qui étaient très à la mode dans les collèges.

(50) Voir note 9.

(51) *Remettent la copie de tous les textes.* C'est ainsi que je crois pouvoir traduire *reddunt.*

(52) *Les élèves sont exercés à la déclamation.* Il y a dans le texte *pueri;* mais on sait que chez les Latins on était *puer* plus longtemps que chez nous on n'est *enfant.*

(53) *Les dimanches.* Nous verrons plus loin que le dimanche il ne devait y avoir aucune leçon, qu'on n'enseignait pas. L'exercice de déclamation est considéré comme quelque chose de tout à fait particulier.

(54) *Du sujet des leçons.* Ainsi, il y a deux maîtres de philosophie, mais chacun d'eux fait le cours entier qui dure deux ans; de sorte que, tous les ans, les élèves qui ont achevé leur rhétorique entrent chez celui des deux professeurs qui va ouvrir la première année de son cours. M. Quicherat dit au contraire, p. 236 : « Chaque année eut son professeur en titre, contrairement à l'usage de Paris, d'après lequel un seul régent était chargé de toute l'instruction philosophique d'une même promotion d'écoliers ». Le texte me paraît montrer de la manière la plus claire que l'usage de Bordeaux n'était pas autre que celui de Paris. M. Quicherat dit aussi, p. 232 : « André de Gouvéa... réduisit à deux ans le cours de philosophie qui était de trois à Paris ». Il est en effet possible que cette réforme date de Gouvéa. — Nous voici arrivés aux écoliers de la Faculté des arts, aux *Artiens.* Naturellement, c'est le programme de la licence ès arts qui fait l'objet du cours de philosophie. On le voit par l'énumération des ouvrages à expliquer.

(55) *Nicolas de Grouchy.* Sur ce professeur de philosophie, V. M. Quicherat p. 236 et M. Gaullieur, chapitres V et VI.

(56) *Et d'Homère.*— Pour les leçons de grec, on ne peut mieux faire que de citer la judicieuse appréciation de M. Quicherat, p. 237. « Quant au cours de grec, le professeur, à cause de la composition de son auditoire, le recommençait tous les ans, de sorte qu'on avait les oreilles rebattues cinq ans de suite des mêmes choses. D'ailleurs, aucun travail effectif n'étant exigé, le résultat de ces leçons était, pour le plus grand nombre, d'avoir à confesser au sortir du collège, que, « du grec ils n'avaient quasi du tout point d'intelligence. » C'est l'aveu qu'a fait Montaigne, après avoir reçu ce défectueux enseignement; mais la méthode parisienne était telle et si fort enracinée dans les meilleurs esprits, que, jusqu'à la fin du siècle, il fut impossible d'y rien changer, même après que Ramus, en mettant l'étude du grec sur le même pied que celle du latin au collège de Presles, eût fait l'expérience la plus heureuse et la plus décisive. »

(57) *L'arithmétique publiée à Bordeaux.* Élie Vinet, sans doute par modestie, ne donne pas le nom de l'auteur de cet ouvrage, qui n'était autre que lui-même; mais par le titre et par le lieu de l'impression, il le désigne assez clairement pour qu'on ne puisse pas s'y tromper. Il s'agit en effet de ***Eliæ Vineti Santonis de Logistica libri tres. — Burdigalæ apud Simonem Millangium,*** *1573* (Bibl. Mazarine 30,024). Le premier livre traite de l'addition, de la multiplication, de la soustraction et de la division des nombres entiers. Le second, des mêmes opérations pour les fractions ordinaires et ensuite de l'extraction des racines carrées et cubiques. Le troisième, des proportions et de la règle de trois. Voici le commencement du premier livre : « Quoniàm computandi disciplinam omni hominum generi necessariam, eos in primis novisse oportet, qui serio illis dare operam decreverint, quæ mathemata Græci vocant; nos quæ nostris Mathematicum curriculum ingressuris, cognoscenda prius de illa existimavimus, ea hic ipsis proponere constituimus. Quæ paucula, sed omnium prima, et præcipua, et quæ in præsens sufficiant, ubi diligenter cognoverint, plura alia, quæ ab aliis, nostra, et patrum nostrorum memoria, de eadem fuerunt edita, iis per nos domi solis legere, et penitus cognoscere licebit. » L'auteur n'entre ensuite en matière qu'après un certain nombre d'explications historiques. L'ouvrage n'est pas paginé, mais chaque livre est divisé en un certain nombre de numéros à la marge et qui ne correspondent pas nécessairement à autant de paragraphes. Le texte lui-même se compose de 170 pages petit in-8°.

(58) *L'abrégé des sciences mathématiques de Psellus.* — C'est un abrégé extraordinairement sommaire en effet, de l'arithmétique, de la musique, de la géométrie et de l'astronomie. Il est attribué au grec Michel Psellos, qui florissait à Constantinople au XIe siècle. Le premier qui entreprit de le traduire en latin semble avoir été Elie Vinet, si j'en juge par la date de sa préface qui est de 1553. Il ne traduisit que les trois premiers traités, avant tout parce que le texte du quatrième était, dans l'édition d'Arsenios, archevêque du Péloponèse, la seule qui eût alors paru, d'une incorrection irrémédiable. Vinet remplaça donc provisoirement l'astronomie de Psellus par le traité de Proclus, sur la sphère. Sa traduction, dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux (Bibl. Mazarine 29988), est intitulée : ***Michael Psellus de arithmetica, musica, geometria; et Proclus de sphæra, Elia Vineto Santone interprete. — Parisiis, apud Guilielmum Cavellat, in pingui Gallina, ex adverso collegii Cameracensis***, *1557*. On lira le commencement de la préface avec intérêt : « Elias Vinetus Mathematum studiosis s. p. d. — Michaelem Psellum, insignem philo-

sophum, Bizantii, quæ nunc Constantinopolis dicitur, ad annum a Christo nato 1060. floruisse legimus. Michaëlis Parapinacii, qui post Constantinum Ducam Constantinopoli imperavit, præceptor fuit, quem et Poëticam inter cætera docuisse fertur. Multa græco sermone scripsit, ex quibus Psyllæ id est pulicis excomium memorat Tzetzes in historia 385. sed quæ in bibliothecis omnia fere adhuc latuerunt, ut sunt alibi etiam quam in Scythia Gryphes, qui hujusmodi aurum hominibus nimium invidentes, mirè sibi solis custodiunt. Mathematicum autem hoc breviarium, Arsenii Peloponesiaci archiepiscopi studio et benignitati debemus, qui Romæ id imprimendum nobis primus curavit : in qua editione scripsit incertum esse, Pselline an Euthumii cujusdam opus esset, plerisque tamen Pselli videri. Emisit vero ille interim tam mendosum, ut interpretem vix invenire potuerit, etc. » Vinet ajoute qu'il a longtemps attendu qu'un des nombreux traducteurs du temps mît aussi cet ouvrage en latin ; en voyant qu'on n'y songeait pas, il a fini par se charger de cette tâche, à la sollicitation de ses élèves, car il n'a rien trouvé de mieux pour les instruire que ce petit livre qui est, dit-il, merveilleusement court et facile. C'est pour leurs progrès qu'il s'est mis à un travail fort difficile à cause de la grande disette de termes latins pour ces sortes de sciences. — La première traduction que je connaisse des quatre livres de l'ouvrage est de Xylander, qui date son épitre dédicatoire de 1556. En voici le titre : *Pselli, doctiss. viri, perspicuus liber de quatuor Mathematicis scientiis, Arithmetica, Musica, Geometria et Astronomia ; Græcè et Latinè nunc primum editus Guillielmo Xylandro Augustano interprete*, etc. — *Basileæ, per Joannem Oporinum*, sans date (Bibl. Mazarine 23952. Xylander dit, dans son épître, qu'il a été le premier à traduire cet ouvrage ; il ne parle pas de la traduction de Vinet et probablement ne la connaît pas.

(59) *Par la Sphère.* Il se peut, à la rigueur, qu'il s'agisse de la Sphère de Proclus, éditée à part par Élie Vinet en latin et en français, mais il est infiniment plus probable que Vinet, à moins qu'il ne voulût laisser toute latitude au professeur pour le choix de l'auteur à expliquer, avait en vue un autre traité de cosmographie, la Sphère de Sacrobosco, qui était depuis très longtemps en usage et dont la vogue devait durer très longtemps encore. Vinet lui-même en avait donné une édition. Voici le titre de son Proclus français : *La sphaire de Procle, philosophe grégeois, translatée de Grec en Francois, par Hélie Vinet. — Reveue et corrigée par le translateur.* — Paris, H. de Marnef, 1573 Bibl. Mazarine 30085. (Je ne connais la date de la première édition 1544 que par Nicéron). — Le Sacrobosco que j'ai sous les yeux (Bibl. Mazarine 30101) est de 1552, chez Cavellat ; mais le privilège de 1549, et l'épître dédicatoire de Vinet, de 1550, qui doit être la date de la première édition. L'épître de Vinet est comme de coutume intéressante. Il commence en donnant quelques détails sur Sacrobosco qui, dit-il, était Anglais, mais élève et docteur de l'Université de Paris, où il florissait en 1256 et où il a son tombeau. Il continue en disant que si barbare que soit le latin de cet auteur, on ne doit pas en modifier le texte. L'ouvrage est enrichi de figures dont quelques-unes sont des découpages placés les uns au-dessus des autres, de manière à pouvoir tourner. L'épître de Vinet est suivie d'une préface de Mélanchton, de 1540.

Tout remarquables que soient les travaux d'Elie Vinet sur les sciences mathématiques (et nous n'avons pas eu à les énumérer tous ici) il ne faudrait pas aller jusqu'à dire avec M. Gauillieur (p. 139) : « On manquait alors de livres élémentaires pour l'étude des mathématiques, science fort méprisée

dans les siècles précédents et jusqu'au règne de François Ier. » L'étude des mathématiques et en particulier celle de l'astronomie furent au contraire constamment en honneur au moyen âge. On peut lire dans Thurot (p. 51), que dès avant la réforme de 1366 il fallait, pour subir l'examen de la licence, « avoir suivi cent leçons sur les mathématiques et l'astronomie ». Le même, (p. 81), après avoir dit que l'enseignement scientifique était à peu près borné à la géométire et à l'astronomie, donne de très intéressants détails sur le cas qu'on faisait de ces deux sciences. Ils se rapportent aux années 1340, 1378, 1382, 1427. Comment d'ailleurs aurait-on pu se passer des mathématiques soit pour les usages de la vie, soit pour calculer les fêtes mobiles, etc. M. Gaullieur ajoute que Vinet résolut de remédier à cet inconvénient (celui du prétendu mépris de ces sciences) en traduisant quelques-uns des traités composés dans l'antiquité et qu'il débuta par la sphère de Proclus. Si M. Gaullieur avait pensé aussi à l'édition plusieurs fois réimprimée de la Sphère de Sacrobosco par Vinet, le souvenir de ce monument de la science astronomique du moyen âge l'aurait gardé de l'erreur où il est tombé.

(60) *Un thème français.* — *Thema vernaculum.* On peut se demander s'il s'agit ici d'un sujet de composition française, ou simplement d'un texte français à mettre en latin comme à l'ordinaire. Le dernier sens me paraît le plus probable.

(61) *Six contre six.* M. Quicherat donne à ce passage un autre sens, (p. 234.) « Les disputes de ce jour-là... consistaient en un véritable examen que six élèves de chaque classe, à tour de rôle, subissaient de la part de six autres élèves de la classe supérieure : ainsi les *primani* étaient juges des *secundani*, les *secundani* des *tertiani*, etc... Les examinateurs lisaient, faisaient tout haut leurs remarques, discutaient les objections de qui voulait leur en présenter, et classaient enfin dans l'ordre de mérite les six copies, dont les auteurs ne se faisaient pas connaître qu'après le jugement rendu ». Dans notre texte il n'est pas question d'examinateurs et de juges, mais d'adversaires, ce qui suppose la réciprocité de la critique, et justifie le nom général de dispute et de lutte donné à cet exercice. Il est insolite de voir les élèves d'une classe inférieure admis à critiquer ceux de la classe immédiatement supérieure, mais on sent quelle ardeur et quelle émulation résultaient de ce procédé. Quant à l'anonymat des concurrents il est contredit par ce passage de notre texte « *auctorique prodere*. » Il n'y est pas non plus question de classement.

(62) *Un des deux maîtres.* La rivalité continue. Un des deux maîtres, celui de la classe inférieure ou celui de la classe supérieure indifféremment, dicte un sujet de concours aux élèves des deux classes réunies dans le même auditoire. C'est ce que montre bien, en outre du sens général, la remarque faite au sujet des philosophes que chacune de leurs deux divisions dispute aussi « mais séparément. » Pour nos grammairiens le premier acte de la rivalité avait été la composition faite à loisir, le second est la composition improvisée.

(63) *Les Ludovicales.* Comme les Anciens disaient les Bacchanales, de même Cordier (ouv. cité p. 227) conseille d'appeler la Saint-Remy, la Saint-Martin *Remigialia*, *Martinalia*, et l'on verra plus loin *Hilaria*, *Ramalia*, les jours gras, le dimanche des Rameaux. Depuis 1369, d'après un décret de l'Université, la Saint-Louis était célébrée au collège de Navarre, comme dans une sorte de capitale des collèges, en très grande pompe (v. Launoy Hist. Coll. Nav., p. 73-74). On le

voit dans Launoy l'évêque de Paris officier dans la chapelle du collège à cette fête, à laquelle assistaient de grands personnages, comme le chancelier de France, les présidents du Parlement et de la Chambre des comptes, le surintendant des Finances, qui prenaient part à un grand repas donné dans la salle des théologiens (Launoy, ibid. et p. 186, etc.). Devant ces grands personnages avant et après le repas avaient lieu des exercices littéraires, particulièrement des dialogues et des comédies joués par les élèves (v. ma thèse latine de *Ravisii Textoris comœdiis*, p. 23,-24). On va voir que la Saint-Louis était au collège de Bordeaux l'objet d'une solennité pareille, avec des modifications plus ou moins profondes dans la nature des exercices. M. Quicherat (p. 90 ss.), généralise la description de cette fête, telle qu'elle avait lieu au collège de Guyenne, au profit des collèges de Paris, et, ce qui me paraît aussi hasardé, donne à penser qu'elle avait été établie au collège de Guyenne sur le modèle de ce qui se passait à Sainte-Barbe. « Nous en parlons ici, dit-il, avec d'autant plus d'à-propos qu'elle est inscrite dans le règlement d'un collège établi par un barbiste et sur le patron de Sainte-Barbe. » Je crois qu'il faut faire une grande part, dans le programme du collège de Guyenne, aux usages du collège de Navarre plus ou moins modifiés par Cordier et ses collègues. M. Quicherat ne paraît d'ailleurs connaître la célébration de la Saint-Louis que par notre programme, car il dit que la mention de la solennité qu'il va décrire ne se trouve pas avant le règne de François I[er]. M. Gaullieur, (p. 250), dit au sujet de la même fête : « La Saint-Louis approchait : il était d'usage, paraît-il, de célébrer au collège cette fête avec solennité et surtout par des exercices oratoires » et il donne ensuite à ce sujet quelques détails intéressants, qui correspondent plus ou moins à ce qu'on verra dans notre programme, et qu'il a tirés des archives de la ville de Bordeaux.

(64) *La cour du collège. Area* peut signifier *place* ou *cour*. Cordier (p. 113) l'emploie dans les deux sens, d'abord pour les cours du collège de Navarre, puis pour la place Maubert. Mais je ne crois pas du tout qu'il s'agisse ici d'une place devant le collège.

(65) *Sous les ormes*. Cf. Launoy, p, 256-7. « Carolus Borbonins venit in collegium (Navarricum), ædesque *sub ulmis* sitas incolit », etc. Jusqu'à quel point le *sub ulmis* du collège de Guyenne correspondait-il à celui du collège de Navarre ? On voit dans la vie d'Elie Vinet, à la fin de l'édition de 1604 de son Ausone « duodecim ulmos ; quæ singulari commodo et ornamento sunt loco, in area, sua manu plantavit. »

(66) *Autour des énigmes*. M. Gaullieur dit que chacun était libre de poser des énigmes aux écoliers et que les réponses devaient être faites par un certain nombre d'élèves des classes supérieures rompues à ce genre d'exercice. J'ignore s'il a tiré de son document ces détails qu'il ne donne pas en italiques, et qui ne concordent pas avec la description de notre programme, ou bien s'ils sont une explication de sa part. D'après notre programme ce sont les élèves qui se sont amusés à composer d'avance des énigmes et qui jouissent des efforts du premier venu pour les deviner.

(67) *Et de la Jurade*. M. Gaullieur ne parle pas de membres du Parlement. Notre texte porte *ex senatorio ordine ac ex Decurionibus*.

(68) *Le président du Parlement*. Le texte porte : *Senatus principem*.

(69) *Le bonnet d'écolier dont on les décore.* Les *élèves* de première devant à la fin de leur cours entrer en philosophie, c'est-à-dire dans le domaine propre de la Faculté des arts, je pense qu'on donne aux deux vainqueurs, l'insigne de la dignité *d'écolier*, que leurs camarades porteront aussi naturellement, mais sans l'avoir reçu d'une manière aussi solennelle.

(70) *Dans toute l'étendue du collège.* Tout ce passage relatif aux maîtres a été parfaitement caractérisé par M. Quicherat (p. 231). — On voit par une anecdocte racontée par M. Gaullieur (p. 263) que les élèves ne supportaient pas toujours d'être admonestés par un régent d'une classe inférieure.

(71) *Quelques additions.* Voir chez M. Gaullieur (p. 196-7) un règlement plus court en français, contenant quelques parties des deux règlements latins de Gouvéa et tiré des *Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bourdeaus 1612.*

(72) *Par une courroie.* Voir Quicherat (p. 82). « Leur uniforme (celui des écoliers en général) consistant en une robe longue serrée à la taille par une courroie... » (Voir aussi le règlement du gymnase de Nîmes en 1548 (p. 155) du *Claude Baduel* de M. Gaufrès). « On peut porter à volonté la robe longue ou un vêtement plus court... Aux enfants et aux adolescents portant des habits à ceinture, nous demandons de plus que cette ceinture soit attachée. Cette précaution sera le signe de leur respect pour le collège et pour leurs maîtres. » — J'ai voulu citer au moins une fois l'excellent livre de M. Gaufrès. J'aurai l'occasion de le faire ailleurs plus souvent.

(73) *Les pédagogues.* C'étaient comme on sait des précepteurs particuliers, qui avaient en général cinq ou six élèves sous leur direction dans une chambre.

(74) *Pour que nos élèves* etc. Toute cette dernière partie est en italiques dans l'exemplaire original, sans doute à cause des changements et des additions dont il a été question plus haut. (V. p. 37.)

(75) *Tous les jours.* Il est à peine utile de rappeler que dans les collèges on allait à la messe tous les matins. — En traduisant ce qui précède, j'ai été obligé d'employer des termes plus précis que ceux du texte. J'ignore si la généralité des expressions latines est intentionnelle ou si elle est simplement due au désir d'écrire avec élégance.

(76) *Perey*, — ou du Périer? Pour le premier nom voir Gaullieur, p. 30; pour le second, le même, p. p. 249 et 264.

TABLE

PARIS, IMPRIMERIE CHAIX (S.-O.). — 29404-5.

COLLECTIONS

DE LA

REVUE PÉDAGOGIQUE

PREMIÈRE SÉRIE

Année 1878 (2 tom.), in-12 br.	9f »	Année 1881 (2 tom.), in-12 br.	9f »
— 1879 (2 tom.), — .	9 »	— 1882 (Premier semestre, 1 tome), in-12 br. .	4 50
— 1880 (2 tom.), — .	9 »		

AVIS. — Pour faciliter l'acquisition de la collection de la *Revue pédagogique* (première série) à ceux de nos lecteurs dont l'abonnement ne coïncide qu'avec la transformation de la *Revue* (nouvelle série, juillet 1882), nous la leur céderons complète au prix de **Trente francs.**

NOUVELLE SÉRIE

Tome Ier (Deuxième semestre 1882), in-8° broché .	6f »
Tome II (Premier semestre 1883), in-8° broché . .	6 »
Tome III (Deuxième semestre 1883), in-8° broché .	6 »
Tome IV (Premier semestre 1884), in-8° broché . .	6 »
Tome V (Deuxième semestre 1884), in-8° broché. .	6 »
Tome VI (Premier semestre 1885), in-8° broché . .	6 »
Tome VII (Deuxième semestre 1885), in-8° broché.	6 »

CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

Faites à la Sorbonne, en août 1878, aux instituteurs délégués.

Par MM. Levasseur, Berger, Brocard, Jost, Maurice Girard, de Bagnaux, Dr Riant, Michel Bréal, Liès-Bodard, Dupaigne, Buisson.

1 fort volume, in-12 broché. 3f 50

CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES DE PARIS

En 1880.

Rapports et procès-verbaux. In-12 broché . 2f »

CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES DE 1881

In-12 broché 1f 25

LES CONGRÈS DES INSTITUTEURS ALLEMANDS

Par G. JOST

In-12 broché. 2f

MÉMOIRES

ET

DOCUMENTS SCOLAIRES

PUBLIÉS PAR LE MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Sous le titre de **Mémoires et documents scolaires,** le Musée pédagogique publie, à intervalles irréguliers, des travaux ou documents intéressant l'instruction publique à ses divers degrés. Les fascicules suivants ont déjà paru et sont en vente aux bureaux de la *Revue pédagogique*, librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris, et à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain :

Fascicule n° 1 :

Le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire (1882-1884), recueil de documents parlementaires relatifs à la discussion de cette loi à la Chambre des députés. Un fort volume in-8° de XII-832 pages. Prix . . . . 6f »

Fascicule n° 2 :

Une acquisition de la bibliothèque du Musée pédagogique: *Dialogus Jacobi Fabri Stapulensis in phisicam introductionem. Introductio in phisicam Aristotelis;* in-quarto, imprimé en 1510 chez Jean Haller, à Cracovie. Étude bibliographique et pédagogique, par *L. Massebieau* (Extrait de la *Revue pédagogique*, n° du 15 mai 1885). Une brochure in-8°. Prix 0f 50

Fascicule n° 3 :

Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle *(Bibliothèques de Paris et des départements)*. Un volume in-8° de 700 pages; imprimé à l'Imprimerie nationale. Prix . . . . 6f »

Fascicule n° 4 :

L'enseignement expérimental des sciences à l'école normale et à l'école primaire, par *René Leblanc* (Extrait de la *Revue pédagogique*, nos du 15 février et du 15 mai 1883, et du 15 août 1885). Une brochure in-8°. Prix 0f 80

Fascicule n° 5 :

Compte rendu officiel du Congrès international d'instituteurs et d'institutrices, tenu au Havre du 6 au 10 septembre 1885. Un volume in-8° de 212 pages, imprimé à l'Imprimerie nationale. Prix . . . . 2f »

Fascicule n° 6 :

Règlements et programmes d'études des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Un volume in-8° de 126 pages, imprimé à l'Imprimerie nationale. Prix 1f 25

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — [illegible]

